

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

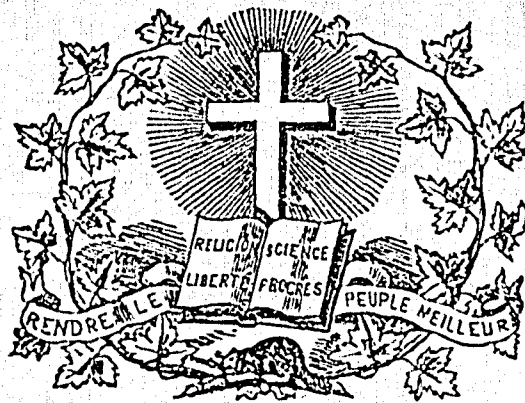
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume VIII.

Montréal, (Bas-Canada) Juin et Juillet, 1864.

Nos. 6 et 7.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE : Souvenirs de ma paroisse natale, par M. E. Renault.—SCIENCE : Les deux abbés de Fénélon, par H. V. Guitél.—AVIS OFFICIELS.—Nominations : Examinateur.—Commissaires d'école.—Livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique.—Anciennement du règlement des écoles normales.—Avis aux Commissaires d'école.—Avis aux Instituteurs.—Avis aux maisons d'éducation.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examineurs.—Instituteurs disponibles.—Instituteur demandé.—Dons offerts à la Bibliothèque du Département.—PARTIE ÉCARTÉE : Publication des rapports sur l'Instruction publique.—Décision judiciaire.—Rapport du Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada, pour l'année 1863.—Extraits des Rapports des Inspecteurs d'école, pour 1861 et 1862 (suite).—Vingt-deuxième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier : Compte-rendu des travaux de l'Association, par M. Archambault.—Revue Bibliographique : *De bon ton et du bon langage, par Mlle. Prokhorovska, — De l'art de la conversation et de la charité dans les conversations, par le Père Hugot (suite).*—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes : Paris, Toronto, Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction Publique.—Bulletin des Lettres.

régénéré les nouveaux vers, béni les partants ; pendant quarante ans, ta boucle a pardonné à tous ceux que j'ai connus et aimés. C'est au milieu des roses des berceaux et des cyprès des tombes de deux générations que ton image m'apparait, quand, à la lueur du feu du foyer, je rêve le soir aux choses qui ne sont plus.

Accepte, ô mon vieux curé, ce témoignage tardif mais sincère de respect d'un de tes enfants ; accepte-le en souvenir du jour où tu versais sur mon front l'eau sacrée du baptême, en souvenir du beau jour de ma première communion.

Du haut du Ciel où tu veilles encore sur les destinées des enfants de St. Thomas, daigne continuer auprès de moi la mission d'ange protecteur que tu remplissais, avec tant de sollicitude, sur la terre.

LA VIEILLE ÉGLISE.

Si jamais il vous arrive, dans une de vos excursions nautiques de côtoyer, à marée haute, le rivage du St. Laurent ris-à-vis la paroisse de St. Thomas, vous apercevrez de loin, près de l'embouchure d'une modeste petite rivière appelée la *Rivière-à-la-Caille*, une masse blanchâtre ressemblant à un monceau d'os calcinés que le reflux aurait jetés sur le rivage.

A mesure que vous approcherez, cet amas revêtira des formes plus distinctes et vous arriverez devant des pans de murailles éparpillés dans un rayon d'une quarantaine de pieds seulement.

Si vous êtes étranger à la paroisse, il ne vous sera pas facile d'expliquer la présence de ces débris de murs, dans ce lieu baigné deux fois par jour par les flots du fleuve et distant de plus d'un mille des plus proches habitations.

Voulez-vous avoir le mot de l'énigme ? Questionnez le premier petit éboueur de mer que vous rencontrerez sur le rivage ; il vous dira :—“ C'est la *Vieille Église*, monsieur.”

Ces vieux quartiers de murs, que le temps et le flot n'ont pu démolir, sont en effet les ruines d'une église.

Il n'y a pas, dans toute la paroisse de St. Thomas, un seul chasseur, un seul pêcheur qui n'ait lié une connaissance intime avec ces ruines éparpillées auxquelles on a conservé, bien pieusement, le nom de *Vieille Église*.

Lorsque le vent de nord-est, soufflant avec violence, fait mousser la mer, c'est derrière ces débris d'un autre siècle que le chasseur attend, l'œil au guet, le doigt sur la détente, que les camps de canards et de sarcelles, poussés par le reflux vers le rivage, arrivent à la portée de son fusil.

C'est là que, par un beau soir d'automne, le patient pêcheur attend, à côté d'un bon feu de copeaux du rivage, que les flots de la marée montante viennent baigner les pierres de la *Vieille Église*, sur lesquelles il établit ses quartiers de pêche.

C'est autour de ces ruines que j'allais, enfant et jeune écolier, solâtrer avec mes petits camarades lorsque arrivaient ces jours tant désirés des vacances. C'est sur ce pan de muraille à moitié ensablé que nous nous rangions en oignons, lorsque le contour de la

LITTÉRATURE.

Souvenirs de ma Paroisse natale.

SAINT THOMAS DE LA CÔTE DU SUD.

Chers souvenirs de mon enfance,
Apparaissez.
Il semble que dans l'espérance
Vous me berceez.
Quand en passant dessus mon âme
Si mollement,
Vous l'enivrez comme un dictame,
Si doucement.

O chansons de ma mère,
Recits de mes aïeux,
Histoires du grand-père
Contes des vieux,
Revenez tous, je vous appelle...!

J. C. T.

DEDICACE A LA MÉMOIRE DE MON VIEUX CURÉ, FEU MESSIRE
JEAN LOUIS BEAUBIEN.

O mon bon vieux curé !—car tu m'entends, sans doute, du séjour de bonheur où l'ont conduit tes vertus—ô mon vieux curé ! quand l'Âlée me vint d'écrire cette petite légende, tu vivais encore, entouré du respect et de l'amour de tes nombreux paroissiens :

Aujourd'hui tu n'es plus de ce monde ; la tombe s'est fermée sur tes cheveux blancs.

J'avais résolu de te faire l'hommage de ce modeste travail ; mais j'ai trop tardé pour cela : la mort a marché plus vite que ma plume ; et c'est sur ta tombe que je viens déposer ce faible tribut de reconnaissance que j'aurais été si heureux d'offrir à toi vivant.

Pendant quarante ans, tu as présidé aux destinées spirituelles de la paroisse de St. Thomas ; pendant quarante ans, tes mains ont

bande interrompait nos courses sur le sable par l'annonce d'un nouveau conte appris, la veille, d'un mendiant.

C'est encore là que, plus tard, à l'âge où la passion des jeux d'enfance fait place au désir d'apprendre, j'écoutais, avec l'avidité du jeune âge, l'histoire de ces vénérables ruines racontée par mon père.

Ah ! c'est que, voyez-vous, pour moi, ces vieilles ruines ont plus d'un attrait, à part de l'attrait religieux qui s'attache à toute ruine et surtout aux ruines d'un temple du vrai Dieu ; c'est que la vieille église était construite sur une terre propriété de mes ancêtres maternels ; c'est que cette terre est devenue depuis le bien paternel ; c'est que ces ruines sont celles de l'église où mes aïeux ont été baptisés et mariés, où leurs restes mortels ont été reçus par le clergé et le peuple avant de retourner à la terre. C'est que ces vieilles ruines ont été, depuis qu'elles sont ruines, réunies à la terre de la famille ; que ces ruines, enfin, sont nos ruines.

Il y a de cela près de deux siècles, le 21 août de l'année 1679, au lieu même où gisent ces précieuses reliques du bon vieux temps, les habitants de la paroisse alors très-petite de St. Thomas de la Pointe-à-la-Caille (1), célébraient en un même jour deux grandes fêtes : c'étaient l'arrivée, tant et depuis si longtemps désirée, d'un missionnaire résidant, et la bénédiction d'une nouvelle chapelle de pierre, achevée depuis peu et qui avait coûté bien des sueurs, bien des sacrifices aux pauvres colons.

Comme ils étaient joyeux ces braves enfants de la France devenus enfants des bois ! Avec quels transports de bonheur ils seraient dans leurs mains endurcies par les travaux du défrichement les mains du prêtre que leur envoyait la Providence !

Toute la population de l'endroit, hommes, femmes et enfants, était réunie dans la petite église dont le clocher, tout paroissé aux couleurs de la France, dépassait à peine la cime des arbres environnants.

Comme il devait être touchant le spectacle que présentait l'intérieur de la petite église ! Comme ils priaient avec ardeur ces pauvres exilés de la terre natale !

La cérémonie de la bénédiction solennelle de l'église fut suivie d'une touchante fête de famille : c'était le baptême du premier enfant du donateur du terrain de l'église, Sieur Guillaume Fournier, dont l'épouse, dame Françoise Hébert, était la fille de la première Française venue en Canada. Ainsi, c'est dans la pauvre chapelle de St. Thomas de la Pointe-à-la-Caille qu'a été baptisée la petite fille de la hardie aventurière qui osa, la première, franchir le grand océan pour venir habiter les solitudes du Canada.

Après le baptême, le nouveau missionnaire, M. l'abbé Morel, et tous les colons de l'endroit, au nombre d'environ une vingtaine, furent invités par l'heureux père de famille, à un dîner donné sous les rameaux des grands érables qui encadraient la coquette petite chapelle dans leur réseau de feuillage. On causa de la France, des parents et des amis restés là-bas. On chanta les larmes aux yeux les vieilles chansons de la Normandie et de la Bretagne. Une formidable décharge de mousqueterie, répétée au loin par les échos de la forêt, couronna selon l'usage du temps le frugal banquet.

Le soir de ce beau jour du 21 août, le nouveau curé invita à son tour ses paroissiens à venir faire le petit bout de veillée à son presbytère, et la prière du soir, faite en commun, vint clore religieusement cette fête si religieusement commencée.

S'il était donné aujourd'hui à un des braves convives de Guillaume Fournier de sortir de sa tombe, quasi bi-séculaire, et de revenir visiter la Pointe-à-la-Caille, il ne lui serait pas très-facile de retrouver l'emplacement de la petite église bénite par M. l'abbé Morel. Quelles transformations ! quels changements depuis le jour où les bons colons de St. Thomas, assis à la table du généreux donateur du terrain de l'église, s'entretenaient familièrement avec leur nouveau missionnaire de la vieille et de la nouvelle France.

Alors la forêt dominait encore en maîtresse sur la Pointe-à-la-Caille et à peine apercevait-on, par-ci par-là, de petites brèches faites par la hache du colon dans les rangs serrés des érables, des épinettes et des pins. Aujourd'hui la forêt a disparu et la charrue sillonne paisiblement ces lieux où, il y a deux siècles, le Sauvage farouche, un genoux sur la poitrine de son ennemi vaincu, lui enlevait la chevelure. Aujourd'hui, un guerrier iroquois cherche-

rait en vain, à plus d'un mille à la ronde, un arbre derrière lequel il put se mettre en embuscade.

La Rivière-à-la-Caille qui, alors, charroyait à plein lit l'eau rougeâtre de la forêt, n'est plus maintenant qu'un petit ruisseau qui, en été, traîne péniblement vers le fleuve ses eaux boueuses et ne sort de sa léthargie qu'au printemps ou à l'époque des grandes pluies d'automne. La Rivière-à-la-Caille a été, comme bien d'autres cours d'eau, victime du déboisement.

Près d'un siècle après la bénédiction du premier sacristain élevé à Dieu sur la Pointe-à-la-Caille, St. Thomas présentait l'aspect d'une petite colonie en pleine prospérité. De jolies maisonnettes avaient succédé aux cabanes de bois rond ; de beaux champs s'étendaient le long du fleuve, depuis l'embouchure de la Rivière-à-la-Caille, jusqu'à l'embouchure de la rivière du Sud, et la petite église, naguère isolée, était maintenant le centre d'un beau village à la physionomie riante et heurtée.

La population de la paroisse s'était aussi considérablement accrue, et on reconnut bientôt la nécessité de bâtir une nouvelle église plus vaste et plus spacieuse. Pour des raisons que nous relaterons plus tard, les colons décidèrent d'un commun accord de ne pas rebâtir le nouveau temple sur le terrain de l'ancien et choisirent l'emplacement même qu'occupe aujourd'hui, sur les bords de la rivière du Sud, la belle et vaste église de St. Thomas, à un mille environ de la Pointe-à-la-Caille.

La raison du déplacement de l'église paroissiale tenait à un fait dont on n'avait pas assez tenu compte dans le choix premier d'un site, savoir : au travail irrégulier mais constant que les grandes eaux du fleuve opèrent chaque année sur ses bords dans cet endroit.

En effet, chaque printemps, et l'automne à l'époque des grandes marées accompagnées de tempêtes, des portions notables des escarpements de la côte sont enlevées pour aller se déposer sur les vastes battures du voisinage. Voilà comment les débris bouleversés de la Vieille Eglise, bâtie à une distance considérable des hautes eaux, se trouvent maintenant baignés deux fois par jour par la marée.

Lorsque la nouvelle église fut terminée, le curé de la paroisse transporta ses pénates à son nouveau presbytère et on laissa au temps, qui ronge tout, le soin de détruire à sa guise la Vieille Eglise, dont, par respect, pas une pierre ne fut dérangée par les pieux habitants.

Vers 1770, le village entier avait disparu, et la Pointe-à-la-Caille était de nouveau devenue déserte ; il n'y restait plus qu'une seule maison, laissée là comme pour servir de garde d'honneur à la Vieille Eglise. Tous les colons avaient transporté leurs foyers au haut de leurs terres, tant pour se rapprocher de la nouvelle église que pour pouvoir continuer, avec plus de facilité, leurs travaux de défrichements dont le théâtre s'éloignait de plus en plus du St. Laurent.

Bientôt la garde d'honneur disparut à son tour et la vieille et vénérable mesure resta seule sur la rive déserte.

Bien des années passèrent encore sur les murs de la Vieille Eglise sans les entamer, jusqu'à ce que le flot du St. Laurent entreprit l'œuvre de destruction que cent cinquante ans n'avaient pu opérer. A force de ronger la falaise, le flot était arrivé, petit à petit, jusqu'à l'endroit où étaient jetées les fondations de l'église.

En 1837, année mémorable sous bien d'autres rapports, le pan gauche s'éboula entraînant dans sa chute le rond point et la façade. Quelques années plus tard, le fleuve, jaloux de voir le pan droit encore debout et qui semblait le défier, fit un dernier effort et en sapa si bien les bases qu'il ne tarda pas, lui aussi, à tomber du haut de la falaise sur le rivage.

On voit maintenant que ce n'est pas sans raison que les colons de St. Thomas avaient renoncé, bien à contre cœur sans doute, à bâtir leur nouvelle église sur le terrain de l'ancienne ; car, dans l'espace d'un siècle, pas moins de quinze arpents de côtes avaient été dévorées par le flot du fleuve géant.

Les cultivateurs des environs avaient suivi avec intérêt les différentes péripéties de cet a-saut désespéré livré par les eaux du St. Laurent à la Vieille Eglise. J'ai connu particulièrement un vieillard qui venait tous les printemps visiter sa vieille, comme il l'appelaient, et qui, après avoir scrupuleusement examiné les ravages du flot, disait en toisant la distance qui séparait l'église du rivage : « Je ne sais lequel, de moi ou d'elle, fera le premier la culbute. » Le vieillard a survécu, mais de quelques mois seulement, à la chute du dernier pan de muraille.

Chose étonnante, le flot rongeur, satisfait sans doute de son

(1) La paroisse de St. Thomas a emprunté la dernière partie de son nom à la pointe sur laquelle était bâtie la Vieille Eglise.

triomphe, a cessé, depuis, d'attaquer la falaise à cet endroit, pendant qu'il continue ses ravages sur les autres points du rivage.

Les personnes qui n'ont jamais suivi de près les envahissements du flot du St. Laurent au détriment des champs des cultivateurs du littoral, en certains endroits, peuvent difficilement s'en faire une idée.

Tous les ans, le lit du fleuve s'élargit de quelques pieds par les éboulis de la falaise et en certains endroits, plus exposés à l'action de la mer, on voit quelques fois des masses entières de terrain s'écrouler le printemps à l'époque des grandes mers des syzygies.

Des deux côtés du fleuve on remarque sur les côtes, de distance en distance, les vestiges de ces empiétements que les navigateurs appellent des *écorchis*, quand la côte élevée montre au loin ses flancs bouleversés par les grandes eaux.

D'autre part, ces terres ainsi prises aux falaises, se déposent sur les hauts fonds du fleuve, soulevant, par cette opération de colmatage, les immenses battures sur lesquelles croissent les herbes marines qui attirent vers le bas du fleuve ces innombrables volées d'outardes, de bernèches et de canards qui s'y donnent rendez-vous.

II

LE VIEUX CIMETIÈRE.

Sous la garde de la *Vieille Église*, restait, à l'époque du changement signalé, le *Vieux cimetière*.

J'aime, malgré tout ce qu'on puisse dire, j'aime ces cimetières autour des églises. C'est si beau, si naturel, si catholique, de mettre à côté du lieu de prière le *champ du repos*!

Entre le rivage et l'église était donc l'ancien cimetière, qu'on ne se proposait de relever que lorsque les empiétements du fleuve y forceraient. On se disait: " Qui sait? L'éboulis ne s'étendra peut-être jamais jusque-là et tant que l'église et le cimetière ne seront point attaqués, pourquoi les déranger? Nous irons là de temps à autre; il sera toujours temps de déménager ces pauvres morts, quand il y aura du danger pour eux de se voir troublés dans leur repos."

À peine quelques années s'étaient écoulées depuis le changement d'église, quand arriva l'événement que je vais faire connaître. Je l'ai entendu plusieurs fois raconter dans mon enfance; ce récit faisait chaque fois une profonde impression sur ma jeune imagination.

On était au printemps. Le vent de nord-est avait soufflé pendant plusieurs jours avec fureur. Le temps avait été gris et froid, et la giboulée avait, pendant plusieurs jours, presque empêché les gens de sortir.

Un après midi que le temps s'était un peu remis, un de mes aïeux eut l'idée d'aller reconnaître quel avait été l'effet de la tempête sur la falaise, ou, pour me servir d'une expression consacrée, d'aller faire un tour à l'écro.

Voulant se donner la jouissance d'un compagnon d'excursion, il se rendit chez le voisin et tous deux se dirigèrent vers le rivage. Arrivés sur le bord de la falaise, ils crurent remarquer que le flot n'avait pas, après tout, fait tant de ravages, et ils descendirent sur la batture, comme cela se fait toujours, pour examiner le rapport de la marée.

Les deux vieux amis marchaient tranquillement en suivant le pied de la falaise, examinant les bois de rapport et autres objets déposés par le flot maintenant retiré. Ils allaient ainsi, se dirigeant, sans faire attention à la route, vers le lieu où la vieille église élevait son clocher si connu, lorsque l'un d'eux remarqua, au milieu des joncs et des bois du rapport, un objet que tous deux reconnurent aussitôt pour un morceau de cerceuil. Levant alors la tête du côté de la vieille église, ils s'aperçurent que les eaux avaient, en cet endroit, fait une énorme entame à la côte et, pas bien loin d'eux, flottait au vent quelque chose de blanc qui semblait sortir du sein même de la falaise.

Ils s'approchèrent résolument, bien que non sans quelque peur, de l'endroit ainsi indiqué à leur attention.

Le flot du fleuve avait poussé une pointe vers la vieille église et venait d'atteindre le vieux cimetière. Le dernier cerceuil déposé dans la dernière tombe avait été en partie brisé; il sortait à moitié de la falaise et le cadavre qu'il contenait, encore en son entier, laissait passer un bras, couvert d'un morceau du linceul maculé, qui se balançait au souffle de la brise comme pour faire un appel aux vivants.

Les deux vieux examinèrent avec respect ces restes d'une ancienne connaissance, puis, se mettant à genoux sur le sable, ils

récitèrent le *De profundis* et dirent un chapelet pour les morts du *vieux cimetière*.

Ces prières s'élevaient vers le ciel au moment où le jour tombait; il faisait déjà presque nuit quand les deux amis atteignirent leurs demeures, où ils racontèrent ce qui leur était arrivé.

Il se fit comme un pèlerinage vers le vieux cimetière, pour y contempler ce que les deux vieux avaient vu. On enleva le cadavre qui fut déposé de suite, dans un cercueil neuf, au nouveau champ de paix.

Dans le cours de l'année, on opéra le déménagement des habitants du *vieux cimetière*.

III

LA CHAPELLE DU ROCHER.

Par un beau jour d'été du commencement du dix-huitième siècle, deux navires marchands, portant pavillon français, s'éloignaient lentement et comme à regret des côtes de la Normandie et gagnaient la pleine mer.

Ces deux navires étaient en destination de la Nouvelle-France. Deux familles bretonnes, dont le fils aîné de l'une était fiancé à la fille aînée de l'autre, avaient pris passage sur chacun des deux navires.

La traversée fut assez heureuse, mais, à leur entrée dans le golfe St. Laurent, les deux navires, qui avaient vogué tout le temps presque bord à bord, furent assaillis par une violente tempête qui les sépara l'un de l'autre.

Quelques semaines après, un des navires, faisant eau, venaient jeter l'ancre à quelques encablures de la Pointe-à-la-Caille et y débarquait ses passagers.

Ce navire était celui qui avait à son bord la famille de la fiancée. Les passagers, en mettant pied à terre, allèrent s'agenouiller pieusement au pied du modeste sanctuaire de la Pointe-à-la-Caille, pour remercier Dieu de les avoir sauvés du naufrage, et prier celle que les marins appellent à si juste titre "l'étoile de la mer", pour le retour de leurs compagnons.

Les nouveaux colons furent reçus à bras ouverts par les habitants de St. Thomas, qui célébrèrent leur arrivée avec les mêmes transports de joie qu'un exilé fête le bienheureux messager qui lui apporte des nouvelles de la terre natale.

La famille bretonne demeura quelque temps dans l'endroit pour se reposer des fatigues du long voyage qu'elle venait de faire. Elle consacra les premiers jours qui suivirent son arrivée à faire des excursions dans les environs afin de se familiariser avec le pays.

Dans une de ces courses d'exploration dirigée dans l'intérieur des terres, les excursionnistes arrivèrent tout à coup en face d'un rocher abrupte et affectant les formes d'une pyramide tronquée, qui s'élevait sur les bords de la rivière du Sud, à moins d'une lieue du village; ses flancs dénudés tranchaient sur le fond vert de la forêt alors dans toute sa splendeur.

— Quel bel endroit pour une chapelle votive, s'écria tout à coup la pauvre fiancée qui, tout entière à ses tristes pressentiments, roulait déjà dans son esprit des idées de sacrifice.

La famille bretonne prolongea encore quelque temps son séjour dans la petite colonie, puis elle partit, en chaloupe, pour Québec, lieu de sa destination, au grand regret des hospitaliers habitants de la Pointe-à-la-Caille, qui auraient voulu la garder au milieu d'eux. Avant de s'embarquer, la famille était allée se prosterner une dernière fois aux pieds de la statue de la Vierge, pour lui demander sa protection pour ses membres et prier aussi pour les absents dont on n'avait reçu encore aucune nouvelle. La jeune fiancée avait comme un pressentiment de malheur et sa tristesse s'ajoutait aux qualités du cœur, de l'esprit et de la personne qui la distinguaient, pour la rendre un objet d'intérêt à tous ceux qui l'avaient connue durant son séjour au village de la Pointe-à-la-Caille.

Les habitants du village et quelques familles du reste de la paroisse s'étaient joints à la famille bretonne dans cette pieuse prière. Au sortir de l'église, tous l'accompagnaient au rivage où les attendaient l'embarcation, pour lui souhaiter, avec un bon voyage, le retour prochain des amis absents.

Dans ces adieux de ces nouvelles connaissances, en peu de temps devenues si intimes, la jeune fiancée mettait une chaleur mêlée d'une douce mélancolie qui frappa tout le monde; à toutes les consolations que lui offraient les femmes et les jeunes filles de la paroisse, elle répondait: " Ah! je suis résignée; je reviendrai avant longtemps; au revoir, mes amis."

La chaloupe, poussée par un vent favorable, ne prit que quelques heures pour aller déposer ses intéressants passagers au pied du

roc de Québec, au sein de la ville de Champlain, alors encore bien peu peuplée.

Deux années se sont écoulées depuis les événements qui précèdent. La nouvelle de la perte totale du second navire est devenu un fait avéré.

Les colons de la Pointe-à-la-Caille n'avaient point encore perdu le souvenir de la jeune fiancée et de sa famille, mais ils n'avaient plus entendu parler d'eux depuis leur départ, lorsqu'un jour d'automne, une petite embarcation vint silencieusement aborder le rivage : c'étaient les Bretons qui revenaient.

En moins d'un quart d'heure en sut, d'un bout à l'autre du village, qui venait d'arriver, et en un clin d'œil toute la population se réunit pour aller au devant des étrangers et leur souhaiter la bienvenue.

Les habitants de St. Thomas n'eurent pas de peine à reconnaître leurs hôtes, bien que la jeune fille fût très-changée; non qu'elle ne fût encore belle, mais le chagrin l'avait mirée et elle portait le costume des veuves de grande maison.

Son aspect était tellement imposant, son maintien si grave et si sévère qu'on osait à peine lui adresser la parole; mais elle, se dirigeant vers les groupes, serrait affectueusement les mains des bonnes villageoises, leur disant : " Je suis résignée; j'avais tout prévu; je vous le disais bien que je reviendrais visiter votre paroisse."

Elle venait aux pieds de ce même sanctuaire où elle avait prié si ardemment pour le retour de son fiancé, elle venait, inépuisable mais résignée, promettre solennellement de porter jusqu'à sa mort le deuil de l'infortuné jeune homme et de consacrer le reste de sa vie à la pratique exclusive des bonnes œuvres.

Comme gage de la sincérité de cette promesse, faite en présence de toute la population du village, elle fit construire, sur le rocher dont les formes étranges l'avaient tant frappée, une modeste chapelle voire auquel on donna le nom de *Chapelle du Rocher*.

Ce pieux acte accompli, la fiancée retourna à Québec, puis se fixa à la Pointe-Lévis où elle se dévoua aux œuvres de charité.

Ses parents, paraît-il, retournèrent en leur pays, lui laissant d'amples moyens d'existence. Elle vécut assez longtemps, connue de toute la population sous le nom de *Mademoiselle la Veuve*, et mourut en odeur de sainteté, pour aller rejoindre ces chœurs de saintes vierges et de saintes veuves qu'invoquent nos belles litanies catholiques. Son souvenir était encore assez vivace, paraît-il, il y a quelque trois quarts de siècle; mais il semble se perdre maintenant comme bien d'autres souvenirs intéressants.

IV

LE ROCHER DE LA CHAPELLE.

S'il vous prend un jour envie de visiter St. Thomas, vous verrez de loin, en remontant la rivière du Sud, un rocher isolé, haut d'une soixantaine de pieds et assis sur la rive sud, à environ trois quarts de lieue de la vaste église paroissiale qui se trouve être la troisième bâtie dans la paroisse.

La chapelle de *Mademoiselle la Veuve* couvrait le sommet de ce rocher où l'on arrivait par une rampe naturelle; elle avait environ vingt-quatre pieds carrés.

Les habitants avaient une grande vénération pour ce petit temple; mais, comme souvent on abuse des choses les plus innocentes et les meilleures, il arriva que beaucoup de gens se mirent en tête de transformer cette chapelle en église paroissiale pour le voisinage, et, de ce qui n'était qu'un ex-colo pieux, on voulut constituer un moyen de division de paroisse.

Sous ces circonstances, l'évêque de Québec admonesta d'abord les paroissiens, puis, comme un certain nombre d'entre eux ne tenait aucun compte de l'avis de leur premier pasteur, celui-ci frappa la chapelle d'interdit, défendant sous les peines ecclésiastiques d'y aller faire des prières publiques.

Dès lors la chapelle ne fut plus qu'un objet de curiosité pour les étrangers.

On cessa de l'entretenir et bientôt elle tomba en ruine. Les restes de la charpente détraquée couronnèrent cependant longtemps encore le sommet de la roche qui lui servait de base.

Il existe probablement encore des vieillards qui se rappellent d'en avoir vu les ruines.

Aujourd'hui il n'en reste rien et voilà pourquo, ne pouvant plus parler de la *Chapelle du Rocher* et ne voulant pas perdre le souvenir qui s'y rattache, le peuple dit maintenant : le *Rocher de la Chapelle*.

E. RENAULT.

SCIENCE.

Les deux Abbés de Fénéton.

(Suite.)

VII.

Dans une colonie aussi étendue que le Canada, les lois n'étaient pas toujours scrupuleusement observées et l'on pouvait voir se glisser plus d'un abus à mesure qu'on s'éloignait du centre des habitations. Un des plus regrettables était certainement le mépris des ordonnances qui réglaient le commerce des pelleteries et la traite avec les sauvages. A Montréal, M. Perrot, qui trouvait dans ce commerce un moyen facile d'augmenter sa fortune, ne craignait pas de les violer et de les laisser violer ouvertement par ses créatures; si les habitants, poussés à bout, voulaient lui faire des représentations sur des désordres dont ils avaient souvent beaucoup à souffrir, il jetait en prison le téméraire qui se chargeait de présenter leurs remontrances (1). Vers la fin de 1673, le mal commençant à devenir général; M. de Frontenac entreprit d'y remédier; mais il apporta à cette réforme toutes les qualités et tous les défauts de son caractère.

M. de Frontenac était de ces hommes qui repoussent les demi-mesures et qui dans un parti se placent presque toujours à l'extrême. Unissant une volonté puissante à un coup d'œil juste et ferme, il savait presque toujours proportionner les ressources aux difficultés. Il avait de la souplesse et de la soumission dans ses rapports avec la cour et les secrétaires d'Etat; mais, pour ses inférieurs, moins il les voyait redoutables, plus il leur faisait sentir son autorité et son despotisme, le mot n'est pas trop fort. C'est ainsi que, pour se venger des sermons des PP. Jésuites et des ordonnances de l'Evêque, il faisait jouer *Tartuffe* chez de timides religieuses, sommées par un cadre impérieux d'assister à cette représentation plus que mondaine. Faut-il s'étonner après cela de le voir s'abandonner à des mesures arbitraires (2)? Comme toutes les natures vives, il était accessible aux

(1) " M. Perrot, gouverneur de l'île de Montréal malgré les ordonnances qui interdisaient la vente des boissons enivrantes aux Sauvages et le commerce aux magistrats, avait un magasin ouvert à Ville-Marie, où on le voyait lui-même remplir des barriques d'eau de vie, et vendre toutes sortes de marchandises aux Sauvages, les forçant même quelquefois de ne vendre qu'à lui seul leur pelletterie. Enfin il trafiquait d'une manière si indigne de son caractère qu'un jour il vendit à un Sauvage, son chapeau, son habit, son baudrier, son épée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers; et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il s'applaudissait ensuite d'avoir gagné 30 pistoles à ce marché, tandis que le Sauvage paraissait dans la place publique, vêtu en Gouverneur." (*Vie de Mlle LeBer* par M. Faillon, p. 306.) M. Perrot avait un comptoir dans l'île qui porte son nom; c'était l'habitation la plus avancée sur la route des Sauvages; il retirait encore d'assez bons profits des congés qu'il accordait à ses créatures. Il fallait qu'il eût dans ses alliances et dans sa fortune de puissants moyens de protection, car il fut maintenu dans son gouvernement en dépit de toutes les réclamations, surtout de celles du Séminaire. M. de la Barre eut seul le courage de le défendre.

(2) Exiger, par exemple, que les lettres, qui arrivaient deux fois par année d'Europe, lui fussent remises avant d'être distribuées à leurs adresses. Cette mesure, qui arrêtait les affaires, gênait les particuliers sans beaucoup de profit pour l'autorité, serait à peine croyable, si elle n'était attestée par les documents de l'époque. Parmi ceux-ci, je choisis une lettre du vénérable Père Dablon, supérieur des Jésuites. Je la citerai toute entière à cause des détails intéressants qu'elle renferme. Elle est adressée à M. de Villiers, au Cap de la Magdeleine.

Québec, 24 Juin 1675.

Monsieur,

la Paix en N.S.

J'ai reçu par M. la Vigue votre lettre du 15 de ce mois. J'ay bien à vous remercier des peines que vous avez prises de visiter les terres du Batiscau. Je vous en suis bien obligé car sans doute un si mauvais pays vous aura fait bien du mal. J'espère néanmoins que je trouveray quelques moyens de faire habiter (?) Mont seint, non seulement par des français; mais aussi peut être par des sauvages ainsi que je vous en escrivois, il n'y a que quelques jours, c'est pourquoy vous pourrez tenir les français en espérance que la chose se fera, mais il n'est pas nécessaire qu'elle éclate jusqu'à ce que je vous en escrive. Le fils de Mons. de la Vigue demanda un contract d'un arpent et demi de front et égale profondeur aux autres que je luy ay accordée sur les six arpents de front que nous nous sommes réservés proche du moulin, je vous prie de luy délivrer son contract.

préjugés, et ces préjugés s'effaçaient difficilement. Les âpres doctrines du jansénisme, des chagrins domestiques avaient jeté dans son âme quelque chose de rûde, que les formes du grand seigneur ne dissimulaient pas toujours; mais quand il se livrait à la pente naturelle de son esprit, il attirait tout le monde par la finesse et le charme de sa conversation; une louange, un mot bienveillant tombé de sa bouche électrisait d'autant plus qu'ils semblaient partir de plus haut, car il aspirait à être dans la Nouvelle-France l'image du grand roi qui gouvernait l'ancienne. S'il ne disait pas: "l'État, c'est moi," il ne craignait pas de répéter qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait, sauf à en répondre de sa tête. M. de Frontenac est tout entier dans ce mot, à la fois plein d'audace et de grandeur. Pour tout dire, il était plus militaire qu'homme d'état: il a porté bien haut la gloire de nos armes; mais il a tellement divisé le pays qu'aujourd'hui encore il trouve difficilement, dans la postérité et dans l'histoire, l'impartialité qu'il refusa à ses contemporains (1).

M. de Frontenac commença par renouveler les ordonnances de ses prédécesseurs avec le ton d'un homme qui veut être obéi, enjoignant à tous les juges de procéder contre les délinquants. Aussitôt le juge civil et criminel de Montréal envoya un sergent arrêter deux fameux *courcours de bois logés* chez le lieutenant de Perrot, M. de Carion. La mission n'était pas facile à remplir chez un homme comme M. de Carion, qui ne craignait pas d'attaquer ses ennemis l'épée à la main, pendant que Mme de Carion allait bâtonner leurs femmes. Le malheureux sergent fut insulté, maltraité et, paraît-il, jeté en prison. M. de Frontenac, apprenant cet outrage fait à la justice, crut qu'il devait intervenir directement, sans égard pour le gouverneur particulier, et il envoya le lieutenant de ses gardes, Bizard, arrêter de Carion. A cette nouvelle, Perrot fait prendre les armes à sa garnison et court chez M. LeBer, où logeait Bizard, pour punir l'audacieux lieutenant. En vain celui-ci lui montre-t-il un ordre signé du Gouverneur-Général; Perrot le lui rejette à la figure: — "Reportez-le à votre maître, dit-il, et qu'il apprenne une autre fois à mieux faire son métier." — En vain se revêt-il des insignes de sa dignité, en vain veut-il dresser un procès-verbal des violences dont il était l'objet, il est traîné en prison avec M. LeBer qui avait osé signer le procès-verbal.

L'affaire se compliquait: il ne s'agissait plus de prêter main-faute à la justice méprisée; c'était une question d'autorité et d'amour-propre; elle pouvait en un instant prendre les proportions d'une guerre civile. Si M. de Frontenac, dans le premier transport de son indignation, avait envoyé ses soldats saisir Perrot, celui-ci était homme à se défendre énergiquement, et les *courcours de bois*, gens déterminés à tout, n'auraient pas facilement laissé enlever leur protecteur. D'un autre côté, il était impossible de se dissimuler que si cette affaire n'était promptement réglée, elle allait avoir des conséquences fâcheuses pour l'autorité du gouverneur général, et que l'audace des traitants ne connaîtrait bientôt plus de bornes. Mais M. de Frontenac comprit que pour le moment la violence était dangereuse, sinon inutile, et qu'il fallait avoir recours à d'autres voies.

Comptant sur l'amitié et le dévouement de l'abbé de Fénélon, il lui envoie une lettre pressante, le priant de voir Perrot et de lui faire comprendre dans quelle mauvaise position il s'est placé; que le meilleur moyen de conjurer l'orage est de descendre s'expliquer à Québec. En même temps, M. de Frontenac répétait tout haut qu'il désirait la paix et qu'il ne manquait pas de s'entendre avec le gouverneur de Montréal, Perrot, cédant aux instances de M. de Fénélon, rassuré d'ailleurs sur son titre de gouverneur,

sur sa qualité de parent de Mme de Frontenac et de M. Talon, se met en route, quoiqu'on fût alors au milieu de l'hiver. Mais à peine est-il arrivé à Québec, qu'il se voit arrêté avec éclat, emprisonné au Château St. Louis, et gardé aussi étroitement que l'ennemi le plus dangereux de l'Etat.

M. de Frontenac avait-il usé de ruse ou s'était-il laissé emporter à la fougue de son caractère, en voyant son ennemi entre ses mains? Il est assez difficile de le dire. On crut alors, du moins à Montréal, que Perrot avait été victime d'un guet-apens (1). Il est certain que M. de Frontenac se faisait parfois de singulières illusions, pour ne rien dire de plus, sur ses propres actes. Quand on a suivi les événements tels que nous les venons de raconter d'après ses lettres et les registres du Conseil Supérieur, on est surpris de lui entendre dire à la fin du procès, que toute l'affaire n'avait été qu'un complot de certaines gens pour le commettre avec Perrot, et lui susciter des embarras (2).

M. de Fénélon fut profondément blessé du rôle qu'on lui avait fait jouer dans cette affaire: sa bonne foi avait été surprise et son amitié avec le chef de la colonie n'avait abouti qu'à compromettre les intérêts du Séminaire. Car M. de Frontenac ne s'était pas contenté d'arrêter Perrot, il avait envoyé à Montréal un commandant et un juge (3) sur le dévouement desquels il put compter, quoique la nomination de ces deux officiers appartint de droit au Séminaire. Pendant que le supérieur, M. Dollier de Casson, protestait contre cette espèce de violence avec toutes les précautions d'un homme qui craint d'irriter un maître puissant, M. de Fénélon, dont on a pu apprécier suffisamment la décision de caractère, ne craignit pas d'agir et de parler très-ouvertement en faveur de Perrot, comme pour réparer le tort qu'il lui avait involontairement causé.

Ses premières démarches furent apprises du comte, qu'il tâcha de fléchir; mais toutes ses instances furent inutiles; il ne put pas même obtenir de voir le prisonnier qui était tenu au secret le plus rigoureux. De retour à Montréal, indigné de la faiblesse du juge qui refusait à Mme Perrot la permission, dont elle croyait avoir besoin, de faire signer une requête en faveur de son infortuné mari, il prit sur lui de voir les particuliers et de prendre leurs signatures.

Toutes ces démarches déplurent extrêmement à M. de Frontenac, qui les regardait comme un défi audacieux porté à son autorité; mais son mécontentement fut porté au comble par un sermon de M. de Fénélon.

Comme cet incident fit beaucoup de bruit, amena le procès de M. de Fénélon et compliqua celui de Perrot, nous allons nous y arrêter un peu.

C'était le jour de Pâques, 25 mars 1674: la fête avait attiré une foule nombreuse dans la petite église de l'Hôtel-Dieu qui servait d'église paroissiale. M. de Fénélon prit pour sujet de son instruction la solennité du jour, disant que tous les chrétiens doivent mourir de la mort de J.-C. et ressusciter de sa résurrection. Il insista sur les effets que cette résurrection doit produire dans les différents états de la société, chez les inférieurs et chez les supérieurs, pour ceux qui commandent, comme pour ceux qui obéissent. Ses remarques paraurent des allusions blessantes: les amis du pouvoir, et ils étaient nombreux, y virent une critique amère du gouverneur et de sa conduite arbitraire. La Salle surtout, avec cette fougue de caractère qui causa plus tard son malheur et que l'âge ne tempérait pas encore, il n'avait que vingt ans, se leva et

(1) Histoire du Canada par M. de Belmont.

(2) Lettre de Frontenac à Colbert, 14 Novembre 1674. Ms. de la Bibliothèque du Parlement. Il est assez étrange de voir M. de Frontenac s'accuser ainsi de peu de perspicacité auprès du ministre. Il faut lire le passage même:

"J'avais cru le Séminaire de Montréal dans d'autres dispositions qu'ils ne sont et vous savez de quelle manière je vous en écrivis, l'année dernière, mais je vois bien présentement qu'ils se sont laissés aller aux sentiments des autres, qui étant plus fins qu'eux leur ont peut-être fait faire plus qu'ils ne voulaient, puisque tout ceci n'a été qu'un complot formé pour nous commettre M. Perrot et moi ensemble, et nous faire des affaires à tous les deux." Allons donc! M. de Frontenac aurait été comme le Séminaire de Montréal victime de certaines gens plus fins qu'eux. C'est alors assurément qu'il aurait en tort de répéter si souvent dans ses lettres, en parlant des Jésuites, qu'il n'avait qu'à se louer de leurs procédés à son égard.

(3) M. de la Nouguère, dont le nom, après diverses transformations, est devenu de La Nauvrière, et Mre Roysvinet, lieutenant de la sénéchaussée de Trois-Rivières. Le premier, par sa femme, était parent de M. de Tilly chargé d'instruire le procès de Perrot. La présence du second à Montréal le greffe de Montréal des archives des audiences pour les premiers mois de 1674.

Je luy ay ausy permis d'abattre jusqu'à six arpents de bois quy luy mizent sur les dix arpents qui nous restent en cet endroit là.

Nous attendons tous les jours les lettres de France qui ont été portées à Mons. le Comte de la baye St. Paul où il est allé visiter les mines.

Je continuerai à prier Dieu pour Mlle de Villiers.

Tout à vous en J. C.

Mons.

Votre très humble et obéi.

CLAUDE DABLOU.

Nous apprenons par quelques personnes arrivées de la baye St. Paul que la mine y est excellente, que M. le Comte y a fait chanter le *Te Deum*; que le Roy a défait 50 mil allemands au mois d'Avril et qu'il a pris trois places, dont Gand est une des plus considérables. Mais ce qu'il y a de fâcheux c'est qu'on dit que l'Angleterre est contre la France. Nous attendons aujourd'hui ou demain M. le Comte et nous saurons par son moyen toutes choses. Je vous prie de faire part de ceuy au P. Richard en attendant que je luy en escrivo davantage. (Greffe de Montréal).

(1) Documents, &c., of the States of New York, t. IX., (Greffe de Montréal) Ms. de la Bibliothèque du Parlement, 2^e série, vol. II, IV, Greffe de Basset, Montréal, Reg. du Cons. Sup., Oraison funèbre de Frontenac, Ms. cité.

son siège, et s'avança vers le haut de l'église, faisant des signes à ceux de sa connaissance et aux principaux citoyens, soit pour les avertir de bien noter tout ce qu'ils entendaient, soit pour intimider le prédicateur, en provoquant contre lui des marques générales de désapprobation. (1)

Par quelles paroles imprudentes M. de Fénélon avait-il pu susciter ce scandale? Jusqu'à quel point était-il coupable? Nous ne le savons point.

Des détails et une courte analyse du sermon nous sont bien donnés par La Salle dans l'enquête ordonnée par le Conseil Supérieur; mais il ne faut pas oublier que La Salle était jeune, tout dévoué au comte; que, de son aveu même, il avait déjà discuté avec M. de Fénélon les événements qui étaient naturellement le sujet de toutes les conversations. Remarquons encore qu'entre le sermon et l'enquête, il s'était écoulé plus d'un long mois, pendant lequel bien des commentaires, bien des exagérations avaient dû avoir une grande influence sur ce qu'il croyait avoir entendu. Voici donc ce que rapporte La Salle :

Le prédicateur "dit que celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui; mais qu'il est obligé de les regarder comme ses enfants et de les traiter en père; qu'il ne faut pas qu'il trouble le commerce du pays en maltraitant ceux qui ne lui font pas part du gain qu'ils y peuvent faire, qu'il doit se contenter de gagner par des voies honnêtes; qu'il ne doit fouler le peuple ni le vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent qu'à ses intérêts; qu'il ne faut pas qu'il fasse des créatures qui le loient partout, ni qu'il opprime, sous des prétextes recherchés, des personnes qui servent les mêmes princes, lorsqu'elles s'opposent à ses entreprises; qu'il doit punir les fautes commises contre le service du Roi, et pardonner celles qui sont contre sa personne, qu'il ait du respect pour les prêtres et les ministres de l'Eglise." (2)

Tel est le témoignage de La Salle. MM. les abbés Souart et Perrot, interrogés à leur tour, affirmèrent qu'ils n'approuvaient pas le sermon "à cause des mauvaises interprétations qu'on pouvait y donner" M. de Frontenac, dans sa plainte au ministre, dit que les MM. du Séminaire lui écrivirent "en corps pour faire des excuses." de la conduite de leur confrère.

La seule conclusion que nous puissions tirer de ces affirmations c'est que le prédicateur avait eu tort de ne pas imiter la sage réserve de son supérieur. Du moment que ses paroles pouvaient donner lieu à des interprétations malveillantes, il lui fallait de puissants motifs et une très-grande habileté pour venir les jeter au milieu d'une multitude où régnait déjà l'excitation.

Mais nous ne croyons pas qu'on puisse le condamner d'après le seul témoignage de La Salle, témoignage donné dans les circonstances que nous avons vues. C'est ce que comprit très-bien le Gouverneur lui-même, qui fit les plus grands efforts pour arracher à M. de Fénélon une preuve verbale ou écrite de sa prétendue culpabilité. Le procès qui va s'instruire jettera encore plus de lumière sur cette question.

H. V.

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.

NOMINATIONS.

EXAMINATEUR.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 23 de mai dernier, nommer Flavien Dubergé Gauvreau, Ecuier, membre du Bureau d'Examineurs de Bonaventure, en remplacement du Révérend Pierre J. Saucier, Curé, démissionnaire.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 6 du présent mois de juin, approuver les nominations suivantes de commissaires d'école :

Comté de Wolfe.—St. Gabriel de Stratford : M. François Boudrault, aîné.

Comté de Richmond.—Brompton : M. Winslow Wiswell.

Comté de l'Ontario.—Aylwin : MM. Charles Chamberlain, William Henry Jones McClelland, William Gainsford, Samuel Day.

Et en date du 23 de juin courant :

(1) Information faite par Ch. de Tilly, etc. M. l'abbé Farland qui a copié ce document à Paris, s'est empressé de m'en communiquer avec sa complaisance ordinaire.

(2) Information, etc. déjà citée.

Comté de Châteauguay.—St. Malachie d'Ormatown : MM. George McCleneghan et John Gibson.

Comté d'Arthabaska.—Chester-Ornat : M. Etienne Braucan.

LIVRES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada, à sa réunion du 10 et du 11 du mois de mai dernier, a approuvé les livres dont suivent les titres. Cette approbation a été confirmée par Son Excellence, le Gouverneur-Général, par minute en Conseil du premier jour du présent mois de juin :

1o. History of Canada for the use of schools and families, by J. Roy. Seventh Edition. 1864.

(Pour les académies.)

2o. First Greek Reader: for the use of schools. By Archibald H. Bryce A. B. Third Edition. 1863.

3o. First Latin Reader: for the use of schools. By Archibald H. Bryce, LL. D. Fourth Edition. 1864.

4o. Second Latin Reader: consisting of Extracts from Nepos, Caesar and Ovid, With notes and a copious Vocabulary, &c. By Archibald H. Bryce, A. B. 1863.

5o. English Word-Book, for the use of schools: a manual exhibiting the structure and etymology of English words. By John Graham. 1863.

(Pour les académies et les écoles modèles.)

6o. First Lessons in Scientific Agriculture. For schools and private instruction. By J. W. Dawson, LL. D., F. R. S. Principal of McGill University. 1864.

(Pour les écoles modèles.)

7o. Word Expositor and Spelling-Guide: a school manual exhibiting the spelling, pronunciation, meaning and derivation of all the important and peculiar words in the English language. With copious exercises for examination and dictation. By George Coutie, M. A. 1863.

8o. A comprehensive system of Book-Keeping, by simple and double entry, etc., By Thomas R. Johnson, Accountant, Montreal. 1864.

(Pour les écoles élémentaires.)

9o. The Four Seasons: being a New No. III, Nelson's School Series.

AMENDEMENT au Règlement général des écoles normales du Bas-Canada, pas é par le Conseil de l'Instruction Publique, à sa réunion du 10 et du 11 du mois de mai dernier, et approuvé en Conseil par Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du premier jour du présent mois de juin.

Le Règlement général des écoles normales du Bas-Canada est amendé :

1o De manière à ce qu'il soit à l'option du principal de chaque école, avec la sanction du surintendant de l'éducation, d'accorder une bourse de quatre-vingt piastres à tout élève faisant une troisième année d'études pour se préparer au diplôme d'académie, ou à tout élève qui entrera à l'école avec le degré de connaissances nécessaires pour commencer de suite à s'y préparer; pourvu toutefois que l'exécédant de telles bourses soit pris sur le nombre de bourses à accorder chaque année, et que la dépense de l'école ne soit point par là augmentée;

2o. De manière à ce que toute personne munie du diplôme de bachelier es-Lettres, ou du diplôme de maître es-arts d'une des universités du Bas-Canada, puisse être admise à recevoir le diplôme d'académie à l'école normale sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme des examens du baccalauréat par elle obtenu; mais elle devra suivre, toutefois, les cours de pédagogie et tout autre cours qui n'auraient point fait partie de tels examens antérieurs, et elle subira en conséquence l'examen sur telles matières.

LOUIS GIARD,
Secrétaire-Archiviste.

AVIS AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS D'ÉCOLE.

MM. les Commissaires et Syndics d'école voudront bien se rappeler qu'ils sont tenus de transmettre à ce département les noms des personnes élues par les contribuables, soit dans le mois de juillet ou dans tout autre temps. Ces renseignements sont indispensables et la subvention sera retenue aux municipalités qui négligeront de les fournir.

On doit aussi se rappeler que les noms de baptême doivent être donnés au long et que l'on doit écrire aussi lisiblement que possible, afin d'éviter toute erreur.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

Les instituteurs et les institutrices doivent signer sur les rapports semestriels les mêmes noms et prénoms qu'ils ont donnés au secrétaire du bureau d'examineurs duquel ils ont obtenu leurs diplômes, afin que les municipalités dans lesquelles ils enseignent n'éprouvent aucun retard dans la réception de leur part de subvention.

AVIS AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACTE 19 VICT., CHAP. 54.

1o. Aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à l'aide accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour

d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.

26. Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qui les aura faits.

27. Quiconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il s'agit, sera tenu de s'en enquérir auprès du maître de poste de sa localité et au Bureau de l'Éducation, à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.

28. Des formules imprimées ont été envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes maisons d'éducation qui ont déjà été portées sur la liste des subventions, et celles qui n'ont pas reçu ces formules devront en faire la demande.

29. Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désirent faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules nécessaires.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU PROTESTANT DE MONTREAL.

Pour académies, 1ère classe A : M. S. Ingersoll Briant.
 Pour écoles modèles, 1ère classe A : MM. Samuel Henry Dewart, John McIntosh, Mlles Jane Balfour, Abigail A. Canfield, Sarah Isabella Derick, Ellen Augusta Marsh.
 Pour écoles élémentaires, 1ère classe F. et A : Mlle Rosalie Therrien.
 Pour écoles élémentaires, 1ère classe F : Mlle Henriette Felier Lamoureux.
 Pour écoles élémentaires, 1ère classe A : MM. Robert Boyd, James Cunningham, William M. Jameson, James A. Read, Mme Margaret Chambers, Mlles Hannah Albright, Margaret Cleland, Catherine Glines, Catherine J. McNaughton, Jane McOuat, Anne Adamena Young.
 Pour écoles élémentaires, 2ème classe A : Mlles Anna Louisa Hyde, Elizabeth McOuat, Maria Jane Revel, Jemima Agnes Robson, Sarah E. Taggart, Sarah Whittle.
 Oct. le 3 mai, 1864.

T. A. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DE STANSTEAD.

Pour écoles élémentaires, 1ère classe A : Mlles Sarah B. Allen, Susan L. Davis, Eliza Hollister, Henrietta Quimby, Carrie Tinker, Harriet N. Wilson.
 Pour écoles élémentaires, 2ème classe A : Eliza Jane Brown, Florence J. Baldwin, Evelyn Blandin, Louisa Boyle, Emma Chamberlin, Melvina L. Heath, Flora A. Humphrey, Marietta S. Kinney, Carrie Kingsley, Carrie E. Maloney, Acha A. McClure, Harriet Mears, Annie Maria Oliver, Harriet Smith, Lorana Thomas, Sarah Worth.
 Oct. le 3 mai, 1864.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU DE RICHMOND.

Pour écoles élémentaires, 1ère classe F : Madame Desanges Généreux, (née Savoie), Mlles Adéline Blais, Julie Germain, Athénaïs Pratte, Marie Louise Richard, Lucie Roy, Elmire Thibodeau.
 Pour écoles élémentaires, 1ère classe A : M. Charles Cutter, Mlle. Mary Armstrong.
 Pour écoles élémentaires, 2ème classe A : MM. Oscar Daniel Woodward, Nelson Woodward, William Watters, Mlles Ann Johnson, Sarah McLean, Margaret Wood.
 Oct. le 3 mai, 1864.

J. H. GRAHAM,
Secrétaire.

BUREAU DE KAMOURASKA.

Pour écoles élémentaires, 1ère classe F : Mlles Hémiette Gagnon, Zéphirine Hudon, Semire Lapointe, Victoria Tremblay.
 Pour écoles élémentaires, 2ème classe F : Mlles Malvina Côté, Eliza Langlais, Emma Plourde, Angélique Therriault, M. Virginie Verret.
 Oct. le 3 mai, 1864.

P. DUMAIS,
Secrétaire.

BUREAU DE TROIS-RIVIÈRES.

Pour écoles modèles, 1ère classe F. et A : Mlles Marie Lucie Virginie Hébert, Caroline Hamel, Henriette Leduc, Marie Delphine Laplante.
 Pour écoles modèles, 1ère classe F : Mlle Est. Victoire Asilda Lor.
 Pour écoles modèles, 2ème classe F : Madame Sophie Plamondon.
 Pour écoles élémentaires, 1ère classe F : Mlles Marie Edwige Bastien, Eutichéenne Blais, Héroïse Philomène Caron, Elisabeth Champagne, Marie Janelle, Eutichéenne Lucerte, Marie Adéline Lebonuf, Marie Elisabeth Leblanc, Marie Philomène Métivier, Marie Zélie Part, Marie Anne Richard, Marie Olive Roberge, Marie Adélaïde Tourigny, Marie Louise Voisard.

Pour écoles élémentaires, 2ème classe F : Mlles Marie de Lima Bergeron, Marie Delphine Brassard, Adélaïde Côté, Adèle ou Adélie Côté, Apolline Ducharme, Philomène Fréchette, Marie Alphonsine Larivière, Marie Elise Lamothe, Marie Adélaïde Morissette.
 Oct. le 3 mai, 1864.

J. M. DESILETS,
Secrétaire

BUREAU CATHOLIQUE DE QUÉBEC.

Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe F : Mlles Philomène Chalfour, Philomène Fortier.
 Diplômes d'écoles élémentaires de 2ème classe A : Mlle M. Virginie Plante.
 Oct. le 7 juin, 1864.

(Séance ajournée).
 N. LACASSE,
Secrétaire.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. Sévérin Pepin dit Lachance muni d'un diplôme d'écoles élémentaires et pouvant fournir de bonnes recommandations.
 S'adresser à lui-même, à Ste. Elisabeth, comté de Joliette.
 Un instituteur, muni du diplôme d'écoles modèles, offrant les meilleures recommandations et pouvant enseigner les deux langues.
 S'adresser à M. Elie Marsolais, à l'Assomption.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

On a besoin d'un instituteur muni d'un diplôme d'écoles élémentaires, pour la municipalité scolaire de St. Aricet No. 1. Il faudra qu'il soit marié et qu'il puisse enseigner les éléments de la langue anglaise.
 S'adresser, franc de port, à M. Fabien S. Bourgeault, secrétaire-trésorier des commissaires.

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :
 De M. Jean-Baptiste Marcoux : " La Nouvelle Maison rustique ou Economie générale de tous les biens de campagne, "

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA,) JUIN ET JUILLET, 1864.

De la publication des Rapports sur l'instruction publique.

Nous publions dans cette livraison, à l'exclusion d'autres matières, le rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1863. Les journaux se plaignent chaque année du retard qui est apporté à la publication et à la distribution des rapports sur l'instruction publique tant pour le Haut que pour le Bas-Canada. Si les éditeurs jetaient un coup d'œil sur nos colonnes, ils verraient que, dans tous les cas, le département ne saurait être blâmé pour ce retard, puisque chaque année, longtemps avant la distribution du document imprimé par l'ordre de l'Assemblée Législative, le rapport personnel du Surintendant, qui contient un résumé de tous les tableaux statistiques et autres documents qui y sont annexés, est publié dans notre journal. Nous ne voulons blâmer ni les officiers du Parlement, ni les imprimeurs de la Chambre qui conduisent, croyons-nous, cette publication avec toute la diligence possible; nous désirons seulement constater que les chefs des deux départements de l'instruction publique se trouvent sous ce rapport dans une position plus désavantageuse que les ministres des terres de la couronne et des travaux publics, à qui il est permis de faire imprimer leurs rapports sous leur propre

contrôle et à mesure qu'ils se rédigent; la suggestion d'un pareil arrangement a été faite à plusieurs reprises par les deux Surintendants; mais il paraît que le contrat qui est fait avec les imprimeurs du Parlement ne permet point que l'ordre de choses actuel soit changé.

Décision Judiciaire.

Dans une poursuite intentée par les commissaires d'école de Repentigny contre un des contribuables de cette municipalité, l'Hon. Juge Laberge a décidé que le statut 27 Victoria, chapitre 11, qui donne aux commissaires d'école les pouvoirs conférés aux conseils municipaux pour le recouvrement sommaire des cotisations, n'empêchait point de poursuivre comme ci-devant, si on le jugeait préférable. En un mot, le statut de 1863 n'abroge aucun des pouvoirs préexistants, mais en confère seulement de nouveaux.

Rapport sur l'Instruction publique pour 1863.

{ BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Montreal, ce 15 mai, 1861.

Hon. Secrétaire Provincial,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'Instruction publique dans le Bas-Canada, pour l'année 1863.

Le comité de l'Assemblée législative chargé de diriger l'impression des documents publiés, ayant décidé de ne publier les

tableaux statistiques au long et les extraits des rapports des Inspecteurs que tous les trois ans, et cette publication ayant eu lieu, il y a deux ans, je ne vous transmets que le résumé des statistiques et quelques autres documents, qui font exception à la règle établie par le comité.

Je ne répéterai point les observations que j'ai faites dans tous mes rapports précédents sur l'insuffisance des sommes affectées à plusieurs branches du service de l'Instruction publique, et je me contenterai de renvoyer au dernier, notamment en ce qui concerne la demande que j'ai faite à plusieurs reprises d'une augmentation de la subvention de la Caisse d'Économie des instituteurs: cette demande s'y trouve motivée très-au long. Le petit tableau des affaires de cette institution, donné l'année dernière, se complète comme suit pour l'année courante et confirme les observations déjà soumise:

Années.	Nombre d'instituteurs qui se sont inscrits chaque année.	Nombre de pensions traitées chaque année.	Taux de la pension pour chaque année d'enseignement.	Total des pensions payées.
1857...	150	63	\$ cts. 4 00.	\$ cts. 286 90
1858...	74	91	4 00	2211 74
1859...	18	128	4 00	3115 36
1860...	9	130	3 00	2821 57
1861...	9	160	3 00	3603 58
1862...	10	164	1 75	2522 09
1863...	13	171	2 25	3237 00

La somme totale du progrès de l'Instruction publique, dans les dix dernières années, se répartit comme suit:

TABLEAU du progrès de l'Instruction publique dans le Bas-Canada, depuis 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	Augmentation sur 1853.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1862.
Institutions.....	2352	2795	2868	2919	2916	2985	3199	3264	3345	3501	3552	1200	567	51
Elèves.....	108281	119733	127058	143141	148798	156872	168148	172155	180845	188635	193131	81817	36259	4496
Contributions.....	165848	238032	249136	406764	424208	459396	498436	503859	526219	542728	564810	398962	105414	22082

L'augmentation du nombre des élèves de l'année dernière est moindre que celle des deux années précédentes et n'est guère plus considérable que celle de 1860. L'augmentation annuelle a toujours été, du reste, sujette à des fluctuations auxquelles on ne saurait assigner de cause; excepté, peut-être, les maladies qui sévissent quelquefois sur les enfants en âge de fréquenter les écoles, telles que la scarlatine et la petite vérole. La sévérité que le Département a dû montrer à l'égard des diplômes, a aussi empêché l'ouverture de plusieurs nouvelles écoles, et en a même fait fermer quelques-unes; mais il paraît évident que la réforme commencée sous ce rapport devait être poursuivie avec vigueur, au risque même de présenter des résultats numériques moins satisfaisants.

Quelques districts d'inspection ont subi une diminution: ce sont ceux de M. Crépault, inspecteur des comtés de Bellechasse, Montmagny et Pilet; de M. Maurault, inspecteur des comtés d'Yamaska et Nicolet, et de M. Béland, inspecteur des comtés de la Beauve et de Lotbinière; dans ce dernier district, la diminution n'est pas moins de 699. Le district voisin, celui de M. Juneau, qui comprend les comtés de Lévis et Dorchester, ne présente aucune augmentation. L'augmentation numérique la plus considérable, est celle du district de M. Valade, comprenant les écoles

catholiques de la cité de Montréal et celles des comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges. Ce chiffre, qui était de 17,431 l'année dernière, est, cette année, de 18,498. La plus forte partie de cette augmentation a eu lieu dans les écoles sous contrôle, le chiffre représentant les élèves des écoles indépendantes n'ayant augmenté que de 111.

L'augmentation proportionnelle la plus considérable qui ait eu lieu est celle du district d'inspection de M. Martin, qui comprend le comté de Chicoutimi: elle est de 1024 à 1573, c'est-à-dire un peu plus de cinquante pour cent. Vient ensuite celle du district de M. Boivin, qui comprend les comtés de Charlevoix et Saguenay: elle est de 2013 à 2495, c'est-à-dire de près de vingt-cinq pour cent.

Si l'on ajoute au nombre total des enfants fréquentant les écoles primaires, (lesquels sont presque sans exception au-dessous de 16 ans) celui des élèves au-dessous de cet âge qui fréquentent les autres institutions, on aura un total de 184,661. Le chiffre des personnes de cinq à quinze ans, d'après le recensement de 1861, est de 259,429; en ajoutant 15,000 pour les personnes de 15 ans et pour l'augmentation survenue de 1861 à 1863, on aurait 304,429. La proportion du nombre d'enfants de 5 à 16 ans fréquentant les

écoles, en 1863, serait donc de 60.60 pour cent. En 1855, cette proportion n'était que de 47.33 p. c., ce qui donne un progrès de 13.37 p. c. (1)

Mais on doit observer que l'âge de 5 à 16 ans, d'après la loi, n'est que la limite de la population scolaire facultative, et que ce n'est que de 7 à 14 ans que s'établit la rétribution mensuelle, ce qui peut être considéré comme indiquant les limites de la population scolaire obligée. Le chiffre des enfants fréquentant les écoles dans cette limite donnerait une proportion d'au moins 75 pour cent.

La proportion du chiffre total des élèves, 193,131, donne sur la population totale du dernier recensement, en y ajoutant 41,000 pour l'augmentation survenue depuis, savoir: sur 1,156,000 de population 16.07 p. c.

Le nombre des écoles primaires et de leurs élèves sous le rapport de leur régie, se répartit comme suit: écoles en opération sous le contrôle des commissaires, 2762, ayant 131,611 élèves; 50

écoles sous le contrôle de syndics dissidents catholiques, ayant 1871 élèves; 123 écoles dissidentes protestantes, ayant 1263 élèves, et 350 écoles indépendantes, ayant 23,812 élèves.

Les écoles primaires se répartissent, de plus, comme suit: 4 écoles modèles annexes des écoles normales, ayant 759 élèves; 291 écoles primaires supérieures, ayant 19,276 élèves, et 3030 écoles élémentaires, ayant 142,314 élèves.

Le tableau suivant de l'augmentation des cotisations, depuis les 7 dernières années, montre un progrès soutenu. L'augmentation de l'année 1863 est, comme on voit, aussi considérable que celle de l'année précédente: elle porte exclusivement sur les rétributions mensuelles. J'ai déjà fait observer que cet état n'est que celui des sommes imposées et qu'il reste toujours des arrérages en partie compensés, cependant, par les arrérages prélevés de l'année précédente.

TABLEAU des cotisations imposées annuellement, depuis l'année 1856.

	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Cotisation pour égarer la subvention.	113,884 87	113,857 08	115,185 09	115,792 51	114,421 76	113,969 29	110,966 75	110,534 25
Cotisation au delà de la subvention.	93,897 90	78,791 17	85,372 69	109,151 96	123,939 64	130,560 92	131,033 15	131,858 50
Rétribution mensuelle.	173,488 98	208,602 37	231,192 65	251,408 44	249,717 10	261,659 11	281,930 23	307,635 14
Cotisation pour construction d'édifices.	25,493 80	22,928 63	21,646 22	22,053 57	15,778 23	17,000 00	15,798 84	11,749 76
Total.	406,765 55	424,209 25	459,396 65	498,436 48	503,859 73	526,219 32	542,728 97	564,810 65

Le tableau suivant du progrès fait dans le nombre d'élèves apprenant chacune des branches de l'instruction primaire, prouve le même progrès que les années précédentes.

TABLEAU comparé du nombre d'enfants apprenant chaque branche de l'enseignement, depuis 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	Aug- menta- tion sur 1853.	Aug- menta- tion sur 1858.	Aug- menta- tion sur 1862.
Elèves lisant bien.	27367	32861	43407	46940	48833	52099	64362	67753	75236	77108	77676	50309	25577	568
Elèves écrivant.	50072	47014	58033	60086	61943	65404	80152	81244	87115	92572	97086	47014	31682	4514
Apprenant l'arithmétique simple.	18281	22897	30631	48359	52845	55847	63514	63341	69519	74518	75719	57438	18572	1201
Apprenant l'arithmétique composée.	12428	18073	22586	23431	26643	28196	30919	31758	41812	44357	45727	33299	17534	1370
Apprenant la tenue des livres.		799	1976	5012	5500	6689	7135	7319	9347	9614	9630	9630	2911	16
Apprenant la géographie.	12185	13826	17700	30134	33606	37847	45393	49462	55071	56392	60585	48100	22738	4193
Apprenant l'histoire.	6738	11486	15520	17580	26147	42316	45997	46324	51095	54461	59024	52286	16718	4563
Apprenant la grammaire française.	15353	17852	23260	29328	39067	43307	53452	54214	60426	61314	63913	58560	20606	2599
Apprenant la grammaire anglaise.	7066	7097	9004	11824	12074	15348	19773	25073	27904	28462	27358	20292	12010	
Apprenant l'analyse grammaticale.	4112	9283	16439	26310	34064	40733	44466	46872	49460	50893	52244	47832	11511	1351

(1) Le chiffre du recensement fait en vertu de la 71e clause du chap. 15 des Statuts Refondus, donne un chiffre beaucoup moindre; mais, comme ce recensement n'est point fait dans un certain nombre de municipalités et que, dans beaucoup d'autres, j'ai lieu de le considérer comme très-inexact, j'ai pris celui du recensement décennal.

On remarquera que quelques branches sont rendues maintenant à un point qui ne laisse presque plus à désirer autre chose que le progrès naturel par l'augmentation du nombre des écoles et de leurs élèves. Ainsi, 63,913 élèves apprennent la grammaire française ce nombre approche de celui des élèves lisant couramment; 60,585 apprennent la géographie; 59,024 apprennent l'histoire; 75,719, l'arithmétique simple, et 45,727, l'arithmétique composée.

Tandis qu'il y a encore, en 1863, une augmentation de 2599 dans le nombre des élèves qui apprennent la grammaire française, il y a, au contraire, une diminution de 1104 dans le nombre des élèves qui apprennent la grammaire anglaise. Comme il est certain que l'étude de la langue anglaise fait du progrès dans les écoles françaises, ce fait vient à l'appui de l'observation souvent faite par plusieurs inspecteurs dans leurs rapports: que, dans beaucoup d'écoles anglaises, l'étude de la grammaire est négligée.

Parmi les documents annexés à ce rapport, se trouvent, comme à l'ordinaire, les comptes-rendus de l'année scolaire dernière dans les écoles normales, par MM. les directeurs de ses institutions. Ces documents contiennent des renseignements favorables sur les résultats de l'œuvre importante de l'instruction normale, et l'on ne verra pas sans intérêt la vive sollicitude que montrent les directeurs pour les succès des élèves qu'ils ont formés à l'enseignement. Ils visitent leurs écoles et entretiennent des rapports constants avec eux, et ils prennent aussi une part active aux conférences qui se tiennent trois fois l'année aux écoles Jacques-Cartier et Laval, et annuellement à l'école McGill, non-seulement pour les anciens élèves, mais encore pour tous les instituteurs munis du diplôme qui veulent s'y joindre.

Le tableau suivant des admissions aux écoles normales, depuis leur fondation, fait voir que l'année, terminée en juillet dernier, a réuni le nombre d'élèves le plus élevé que puissent attendre ces institutions dans les édifices qui leur sont actuellement destinés, au moins en ce qui concerne les écoles Jacques-Cartier et Laval.

TABLEAU du nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales.

Années scolaires.	Ecole Jacques-Cartier.			Ecole McGill.			Ecole Laval.			Grand Total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	
1ère session, 1857.....	18	5	23	30	22	52	45	25	70	70
1857 et 1858	46	7	53	70	36	106	76	89	165	192
1858 et 1859	50	7	57	83	34	117	86	91	177	219
1859 et 1860	53	9	62	81	40	121	94	102	196	228
1860 et 1861	52	5	57	61	41	102	94	98	192	207
1861 et 1862	41	10	51	68	39	107	91	90	181	200
1862 et 1863	57	8	65	89	39	128	91	104	195	228
										1344

Le tableau suivant des diplômes octroyés indique que, malgré la sévérité des examens, une très-forte proportion des élèves qui ont étudié dans ces écoles y a obtenu cette preuve de succès et a été mise en état de se livrer à l'enseignement avec avantage pour la société.

DIPLOMES accordés aux élèves des écoles normales, depuis l'établissement de ces institutions.

Genre de diplômes accordés.	Jacques-Cartier.		McGill.			Laval.			Nombre d'élèves-instituteurs.	Nombre d'élèves-institutrices.	Grand Total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Total.			
Académie.....	8	1	1	13	13	22	22	22	22	22	
Ecole modèle...	57	6	82	88	130	121	116	150	150	266	
Ecole élémentaire	70	24	159	183	17	62	79	111	221	332	
Total.....	135	31	241	272	13	130	213	249	371	620	

Ces chiffres donnent plus que le nombre d'élèves sortis des trois écoles normales avec un diplôme, plusieurs ayant obtenu successivement des diplômes pour chaque degré. Le nombre total des élèves gradués est comme suit:

- A l'école Jacques-Cartier,..... 97
- A l'école Laval,..... 193
- A l'école McGill,..... 195

485

La presque totalité des élèves sortis des écoles normales avec un diplôme jusqu'ici s'est livrée à l'enseignement, et la grande majorité de ceux qui ont enseigné pendant les trois années prescrites par les conditions d'admission, a continué à l'expiration de ce terme. Si les traitements des instituteurs étaient plus élevés, il n'y a aucun doute que tous les élèves sortis des écoles normales adopteraient définitivement la carrière de l'enseignement. Malheureusement, comme j'ai eu occasion de le faire observer, il se fait peu de progrès de ce côté. Les statistiques de cette année ne font voir qu'une bien faible augmentation dans les salaires des instituteurs et présentent même une diminution dans ceux des institutrices.

Les nouveaux programmes adoptés par le Conseil de l'Instruction publique n'ont pas empêché un très-grand nombre de candidats de se présenter à l'examen, et les examinateurs ont trouvé qu'un bien grand progrès dans l'aptitude et les connaissances de ceux qui se présentaient avait été le résultat de la mise en vigueur des nouveaux règlements.

En vertu de ces règlements, M. Delagrave, membre du Conseil de l'Instruction publique, a visité les bureaux d'examineurs des comtés de Gaspé et de Bonaventure, et j'ai visité ceux de Kamouraska et de Rimouski. Des rapports détaillés sur les résultats de cette inspection ont été soumis au Conseil de l'Instruction publique, et les observations qu'ils contenaient ont été communiquées aux bureaux respectivement. D'autres bureaux seront visités dans le cours de cette année.

Le résumé des notes d'examens prises dans ces divers bureaux, indique que, jusqu'ici, ce sont l'histoire sainte, la géographie et l'histoire du Canada qui ont présenté le plus de difficultés. Quelques candidats s'étaient soumis d'eux-mêmes à l'examen sur des matières qui n'étaient point de rigueur pour obtenir le diplôme d'écoles élémentaires; et le résultat avait été aussi satisfaisant qu'honorable pour eux. Si quelques dictées m'ont paru faibles, l'ensemble fait voir un progrès notable dans l'orthographe et la calligraphie: je puis même dire que l'examen que j'ai pu faire, moi-même, de ces dictées conservées dans chaque bureau, m'a donné l'idée d'un état de choses en général plus satisfaisant qu'on ne se plaît à le représenter. Les nombreuses écoles que j'ai aussi visitées, dans ce voyage, m'ont laissé la même impression. J'ai même trouvé dans les dictées conservées au bureau du Kamour-

raska une dizaine de copies excellentes et d'une très-belle écriture ; quatre d'entre elles étaient même sans la plus légère faute ; ce sont celles de Mlles Angèle Delisle, Artémise Bart, Olive Dumont et Virginie Lebel, qui, de plus, ont obtenu le No. 1 sur toutes les matières d'examen sans exception.

Je reproduis ici le résumé des notes d'examen pour les bureaux de Kamouraska et de Rimouski, lequel prouve l'état relatif de l'instruction sur chaque branche exigée. Le No. 1 équivaut à *très-bien*, le No. 2, à *bien* et le No. 3, à *insuffisant*. Le nombre de notes de chaque degré inscrites pour chaque matière est figuré par le tableau suivant.

Matières.	No. 1.	No. 2.	No. 3.
Lecture française.....	28	2	0
Lecture anglaise.....	2	0	0
Dictée française.....	18	12	4
Dictée anglaise.....	2	0	0
Lecture française raisonnée.....	20	5	1
Lecture anglaise raisonnée.....	2	0	0
Écriture.....	21	9	3
Grammaire française.....	23	6	0
Grammaire anglaise.....	2	0	0
Géographie.....	20	7	0
Tenue des Livres.....	1	0	0
Histoire Sainte.....	17	9	4
Histoire du Canada.....	13	11	5
Arithmétique.....	12	16	1
Pédagogie.....	2	0	0

Matières.	No. 1.	No. 2.	No. 3.
Lecture française.....	12	0	0
Lecture anglaise.....	2	0	0
Dictée française.....	22	10	1
Lecture française raisonnée.....	12	0	0
Écriture.....	5	9	0
Grammaire française.....	7	5	0
Grammaire anglaise.....	1	0	1
Géographie.....	7	5	2
Histoire Sainte.....	10	2	1
Histoire du Canada.....	4	8	1
Arithmétique.....	11	2	1
Pédagogie.....	3	10	0

Le tableau suivant contient le résumé des tableaux statistiques annuels que doit transmettre chaque bureau d'examineurs : il constate le nombre de jours qu'ont duré les examens, le nombre de candidats examinés, le nombre moyen d'instituteurs examinés par jour, le nombre de diplômes octroyés, etc., et peut, jusqu'à un certain point, faire juger du degré de sévérité montré par chaque bureau.

SOMMAIRE STATISTIQUE ANNUEL DES BUREAUX D'EXAMINEURS DU BAS-CANADA, ANNÉE 1863.

Bureau de	Nombre de jours qu'ont duré les séances.	Nombre de candidats examinés.	Nombre moyen d'instituteurs examinés par jour.	Nombre de diplômes octroyés pour académies, 1ère classe.		Pour écoles modèles, 1ère classe.		Pour écoles modèles, 2ème classe.		Pour écoles élémentaires, 1ère classe.		Pour écoles élémentaires, 2ème classe.		Nombre de candidats admis, et degré des diplômes.			Grand Total.	Nombre de candidats rejetés.		
				Insts.	Instées.	Insts.	Instées.	Insts.	Instées.	Insts.	Instées.	Insts.	Instées.	Académies.	Écoles modèles.	Écoles élémentaires.				
Montréal, (cathol.)	7	193	27.4	6	1	11	101	1	50	..	7	163	170	23		
Id. (prot.)	6	90	15.	2	..	6	..	2	..	11	17	5	31	2	5	67	77	13		
Québec (cathol.)	5	56	11.1	1	..	2	2	3	16	..	1	23	24	32		
Id. (prot.)	7	18	2.4	3	2	3	2	2	3	..	5	10	15	3		
Trois-Rivières	5	60	12.	2	1	..	1	22	..	11	..	3	34	37	23		
Sherbrooke	4	38	9.2	2	..	3	2	12	2	10	5	4	26	35	3		
Kamouraska	4	25	6.1	1	..	1	2	13	..	3	16	16	9		
Gaspé	2	12	6.	3	4	4	2	9	9	3		
Stanstead	4	36	9.	5	7	7	23	35	35	1		
Outaouais	4	16	4.	2	5	5	6	15	15	1		
Beauce	3	13	4.1	6	1	6	13	13	0		
Chicoutimi	3	7	2.1	5	5	5	2		
Rimouski	4	19	4.3	2	1	9	12	12	7		
Bonaventure	4	17	4.1	5	1	3	2	14	14	3		
Pontiac	4	20	5.	8	1	8	3	20	20	0		
Richmond	4	46	11.2	4	10	3	19	36	36	10		
Bedford (cathol.)	3	14	4.2	1	12	..	1	14	14	(1)		
Id. (protest.)	6	153	25.3	18	77	6	51	152	152	0		
Total ..	79	533	165.2	4	..	3	..	17	6	4	1	71	293	51	246	7	28	664	699	134

Depuis la publication de mon dernier rapport, l'examen sur la pédagogie, qui n'était que facultatif est devenu de rigueur pour les trois espèces de diplômes, et l'examen sur l'agriculture est aussi devenu exigible pour les diplômes d'académies et d'écoles modèles ou écoles *primaires supérieures*. Le règlement portait que cette partie des programmes ne serait en force qu'après la publication de manuels qui rendissent l'étude de ces matières plus facile ; et des manuels, publiés par M. l'abbé Langevin, ayant été

approuvés par le conseil de l'instruction publique, la condition s'est trouvée accomplie.

Il semble que, d'un côté, tout ce que l'on exige pour l'obtention du diplôme, et, de l'autre, l'obligation absolue de l'obtenir, devrait protéger les instituteurs contre la concurrence illimitée que les moins capables d'entre eux font aux plus capables, et par là faire élever la moyenne des traitements.

Le nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques non munis de diplômes, qui ont été employés, dans le cours de l'année, dans les écoles placées sous le contrôle des commissaires ou sous celui des

(1) Le rapport pour ce bureau n'a pas été reçu.

syndics, n'est que de 41 et, dans tous ces cas, le paiement de la subvention a été suspendu. La balance du chiffre des instituteurs et des institutrices non munis de diplômes, qui figure dans le grand tableau synoptique, se compose soit d'assistants, soit d'ecclésiastiques ou de membres de communautés enseignantes, que la loi exempte de cette obligation.

La création de la caisse d'Economie, celle des écoles normales, des conférences d'instituteurs et du *Journal de l'Instruction Publique* étaient toutes propres à améliorer la position et l'efficacité du corps enseignant. Il serait important d'y ajouter la création de bibliothèques scolaires, au moins dans les écoles modèles. Le gouvernement en France, persuadé qu'une grande partie de l'instruction donnée dans les écoles devient inutile par le manque de livres, a affecté dernièrement des sommes considérables pour cet objet. Le nombre actuel des bibliothèques de paroisse dans le Bas-Canada n'est que de 254, et le nombre total de volumes, de 196,704. C'est cependant, sur l'année dernière, une augmentation de 25 bibliothèques et de 3914 volumes.

Je suis heureux de pouvoir dire que, l'année dernière comme l'année précédente, les recettes et les dépenses du *Journal de l'Instruction Publique* et du *Lower Canada Journal of Education* se sont fait équilibre, et qu'il y a eu même une petite balance, laquelle ira à diminuer le découvert des années précédentes. Ce découvert, qui était de \$1918.98 au 31 de décembre, 1861, n'était plus que de \$1491.01 au 31 décembre dernier. Si l'on fait attention que ce découvert n'égale pas la subvention entière d'une année, et que, répartis en les sept années de l'existence des deux journaux, il ne donne, par année, qu'un chiffre de \$213, c'est-à-dire 7.05 par cent par année de plus que la subvention du gouvernement, qui est de \$1600, on verra que cette circonstance quoique regrettable, est cependant peu étonnante, si l'on considère surtout qu'une subvention du même montant est allouée au département de l'instruction publique du Haut-Canada, pour la publication d'un seul journal.

Le développement de notre système d'instruction publique continue de faire établir de nouvelles municipalités scolaires.

Ce qui suit est un tableau des nouvelles municipalités formées depuis 1857, soit par l'érection de nouveaux établissements en municipalités scolaires, soit par la division d'anciennes municipalités. Il est à remarquer que peu des nouvelles municipalités sont en état de fournir un rapport d'école l'année même de leur établissement. Il leur faut d'abord le temps de s'organiser et d'imposer des cotisations, etc. En général, les nouvelles municipalités, proportion gardée de leurs ressources, montrent autant et, souvent même, plus de zèle que les anciennes pour tout ce qui concerne l'établissement des écoles, l'imposition des cotisations et la rétribution des instituteurs.

TABLEAU des municipalités érigées depuis 1857.

Municipalités formées dans de nouveaux établissements.	Municipalités formées par la division d'anciennes municipalités.
1857..... 6 (1)	1857..... 4
1858..... 5	1858..... 3
1859..... 9	1859..... 1
1860..... 5	1860..... 10
1861..... 19	1861..... 8
1862..... 15	1862..... 12
1863..... 7	1863..... 20
66	66 + 58 = 124

J'ai indiqué, dans mes rapports précédents, quelles étaient les mesures à prendre pour perfectionner notre système d'instruction publique; et j'ajouterai encore, comme je l'ai déjà fait, que, si importantes que soient quelques-unes des mesures suggérées et qui sont encore sous la considération du gouvernement, notamment celles qui sont exposées dans mon rapport sur l'inspection des écoles, beaucoup dépend aussi de l'action de l'opinion publique sur les autorités locales, entre les mains desquelles la loi a mis une si grande part d'initiative et de responsabilité. La tâche la plus difficile est celle qui consiste à diriger ces autorités sans toutefois empiéter sur leurs pouvoirs et sans porter le découragement chez

(1) Ce tableau n'a pas été fait de la même manière que celui de l'année précédente. Les chiffres étaient, dans une colonne, ceux de toutes les nouvelles municipalités érigées, dans l'autre, ceux des anciennes municipalités divisées; la même municipalité divisée s'y trouvait portée dans les deux colonnes; c'est le contraire dans le tableau ci-dessus.

beaucoup de commissaires et de fonctionnaires qui luttent eux-mêmes avec courage contre les obstacles et ne peuvent obtenir tout ce qui serait à désirer dans l'intérêt du développement de l'instruction publique. En cela, si le département peut paraître à quelques-uns manquer d'énergie et de courage, il est bon de leur rappeler qu'une conduite différente aurait pu, dans bien des circonstances, compromettre des résultats qui, tout faibles qu'ils puissent paraître, n'ont été obtenus cependant qu'avec beaucoup de difficulté.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
P. J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur BARDY, pour l'année 1861.

Second rapport.

(Suite.)

COMTÉ DE QUÉBEC.

24. *Beauport*.—Il y a 5 écoles qui fonctionnent bien dans cette municipalité. Mlle Turgeon, au No. 3, a 100 élèves. La grammaire, l'analyse, la composition, la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, entre autres matières, y sont enseignées avec succès: 15 enfants apprennent l'anglais. Au No. 2, Mlle McQuillan instruit 60 petites filles; il y a progrès apparents dans la grammaire, l'arithmétique et l'anglais. M. Piquet, à l'école de Patrouille No. 1, a 74 petits garçons sous ses soins, dont un grand nombre apprend avec avantage la grammaire, l'analyse, la composition, les règles de l'arithmétique, la tenue des livres: 15 enfants y apprennent l'anglais. L'école tenue par Mlle Vallée, au No. 5, réunit 116 élèves qui, pour la plupart, font des progrès. Cette respectable institutrice enseigne avec succès les règles, la grammaire, la composition, l'analyse, et aussi l'anglais à une vingtaine d'enfants.

25. *St. Michel de Beauport* a au-dessus de 50 enfants qui fréquentent son école; mais ils ne sont encore guère avancés. On leur enseigne particulièrement la lecture, l'écriture, les premières règles de l'arithmétique et un peu de grammaire.

26. *Charlesbourg* possède 5 écoles sous contrôle, dont 3 fonctionnent assez bien, parce que les enfants y sont assidus et que les institutrices y déploient plus de zèle. L'institutrice du No. 4, Mlle Stuart, a réformé complètement l'école de cet arrondissement, dont les enfants avaient été fort négligés. J'ai été agréablement surpris d'y trouver, à ma dernière visite, un bon nombre de ses jeunes élèves exercés avec succès sur la grammaire, la composition et les règles. L'école modèle du No. 1, tenue par Mlle Vallée, fonctionne assez bien, en égard aux talents des enfants. La grammaire et la composition, l'analyse, l'arithmétique, le mesurage, le dessin linéaire y sont enseignés avec soin. 18 enfants apprennent l'anglais et 7 le traduisent. Le No. 2 a une école indépendante avec 81 enfants, jeunes et peu avancés.

Mlle Clément tient, au No. 3, une école élémentaire, et comme toujours avec application et succès: 66 enfants fréquentent cette école.

27. *St. Ambroise*.—Les écoles de cette municipalité prospèrent évidemment sous l'active direction de M. le curé. Les commissaires ont établi une nouvelle école dans le rang dit St. Ignace, où il y a plus de 50 enfants.

28. *Ancienne-Lorette*.—La meilleure école de cette municipalité est celle du No. 4, tenue par M. Hamel, dont les élèves font beaucoup de progrès. Celles des Nos. 1 et 9 opèrent assez bien; et j'espère que les trois autres sauront m'offrir tout le succès que j'ai droit d'en attendre.

Les commissaires de cette municipalité sont sur le point d'ériger une maison d'école au centre du 6^e arrondissement. Le besoin de cette nouvelle maison se faisait depuis longtemps sentir; et je vois avec plaisir que les contribuables se mettent tout de bon à l'œuvre, malgré l'opposition de plusieurs qui voudraient bâtir sur l'ancien site, au désavantage d'un grand nombre d'enfants qui seraient privés de fréquenter l'école, vu leur extrême éloignement et leur pauvreté.

29. *Stonham* n'a qu'une école protestante qui ne progresse pas autant que je le désirerais.

30. *St. Dunstan*. — Des deux écoles de cette municipalité, l'école protestante fait assez de progrès, et les enfants, généralement, sont assez assidus et doués de talents. Je regrette de ne pouvoir parler avec avantage de l'autre école, qui change trop souvent d'instituteurs. Les syndics et les contribuables ne s'accordent presque jamais entre eux lorsqu'il s'agit d'en faire le choix. L'école est souvent fermée et les enfants restent ignorants.

31. *Ste. Foye*. — L'école modèle tenue dans cette municipalité, par M. Létourneau, fonctionne bien, et les enfants apprennent pour la plupart la grammaire, l'analyse, la composition. Plusieurs ont vu toute l'arithmétique, la tenue des livres, l'usage des globes. 25 apprennent l'anglais.

32. *St. Colomban*. — Les commissaires de cette municipalité ont fait beaucoup d'améliorations aux maisons d'école de leurs trois arrondissements. Les écoles fonctionnent bien.

33. *St. Roch et Banlieue*. — Dans cette municipalité scolaire, les Sœurs de la congrégation Notre-Dame ont ouvert, à St. Sauveur, deux classes nouvelles, fréquentées par 226 élèves. Si l'on ajoute à ce nombre celui fourni par les quatre autres ci-devant établies, on aura un total de 411 petites filles. Pour les garçons, l'on a aussi, tout dernièrement, établi à St. Sauveur 4 classes, y compris une école modèle tenue par M. Plante, instituteur formé à l'école normale Laval. Le nombre d'élèves qui les fréquentent s'élève à 301. Dans cette localité, les commissaires d'école, remplis de zèle, secondent énergiquement les efforts louables du révérend Père Duroclair, supérieur des Pères Oblats, et qui a réussi à faire ériger une bonne et spacieuse maison d'école en briques, occupée temporairement par les classes des Sœurs, et qui, plus tard, doit être mise à l'usage des Frères pour l'éducation des garçons, aussitôt qu'une nouvelle maison qu'on se propose de construire au plus tôt, sera prête à recevoir les petites filles des Sœurs. Les commissaires ont enfin ouvert une autre école dans le village de St. Charles, près du pont Dorchester, où vont s'instruire 121 enfants dans les deux langues.

CITÉ DE QUÉBEC.

34. *Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne et des Religieuses sous le contrôle des commissaires d'école*. — Il suffira de donner le nombre des enfants qui fréquentent ces diverses institutions si précieuses pour ne pas répéter les éloges très-merités que j'ai dû en faire dans mes rapports précédents. Plus de 1,500 petits garçons sont instruits chez les Frères, outre 325 de leurs classes qui ne sont pas sous contrôle. Les Sœurs instruisent près de 1,200 filles.

M. Dugal, au faubourg St. Jean, et M. Dion, au faubourg St. Roch, tiennent, chacun sur un bon pied, une école élémentaire fréquentée par un grand nombre de petits garçons. Ces deux instituteurs font beaucoup de bien dans leurs localités respectives. Ils sont très-attentifs à remplir leurs devoirs, et ce à la satisfaction générale.

DES ÉCOLES INDÉPENDANTES.

Parmi les nombreuses écoles indépendantes de la cité, je ne mentionnerai que les académies tenues par M. Sweeney, à la Haute-Ville, par M. Lafrance, au faubourg St. Jean, et par M. Gauvin, à St. Roch, sous les auspices de M. l'inspecteur Juneau. On s'applique principalement, dans ces bonnes écoles, à donner une instruction commerciale, si avantageuse aux nombreux enfants de la cité, et j'ai la satisfaction, lorsque j'en fais la visite, d'admirer les progrès qui s'y opèrent.

Le nombre d'écoles indépendantes catholiques élémentaires, dans les deux langues, augmente considérablement tous les ans. D'où il faut conclure que les bienfaits de l'instruction primaire et supérieure sont de plus en plus appréciés par la population catholique de Québec.

Extraits des rapports pour l'année 1862.

Dans le premier rapport de 1862, M. Bardy se plaint de la disposition de plusieurs commissaires d'école à n'accorder que de faibles salaires aux instituteurs qu'ils emploient ; et, dans quelques localités, les engagements se font au rabais.

M. Bardy fait remarquer que, dans les localités habitées par une population irlandaise, c'est le système de contributions volontaires qui prévaut. Ce système, comme l'a prouvé vingt fois l'expérience, est sujet à de nombreuses difficultés et ne saurait être recommandé nulle part. De fait, il est impossible de maintenir sur un pied ferme et prospère une institution quelconque, lorsqu'il faut dépendre exclusivement pour son soutien de la volonté de celui-ci

et de celui-là. " Si le mode de cotisation régulière, ajoute M. Bardy, était en vigueur partout, s'il était strictement et invariablement obligatoire partout, je pense sincèrement que tout irait bien et qu'un grand nombre de difficultés ne se feraient plus ressentir comme par le passé."

" Ne serait-il pas à désirer aussi que les commissaires prissent connaissance de toutes les circulaires qui viennent du Département de l'Instruction Publique, et que les secrétaires-trésoriers se fissent un scrupuleux devoir de les leur lire et de les leur expliquer en assemblée convoquée à cet effet? Ne serait-il pas en même temps important que tous ceux qui sont chargés d'enseigner, reçussent le *Journal de l'Instruction Publique*, publication indispensable à toute personne qui s'occupe d'éducation? Il faudrait aussi que les commissaires et les syndics d'école, à qui cette feuille est adressée gratuitement, en prissent connaissance attentivement. En agissant ainsi, ils seraient mieux renseignés sur les devoirs qu'ils ont à remplir."

Dans le second rapport de cette année, M. Bardy fait les plus grands éloges des diverses institutions d'éducation que renferme la cité de Québec. Il fait mention, en outre, de la formation d'une école anglaise divisée en trois classes, établie dernièrement par les soins actifs et les sacrifices du Rév. M. Anclair, curé de Québec, et du Rév. M. McGowan, chapelain de l'église St. Patrice. Cette école déjà fréquentée par plus de 100 élèves, est confiée à trois Frères des Ecoles Chrétiennes, et M. Bardy dit avoir raison de croire qu'elle ne sera en rien inférieure aux meilleures écoles protestantes de la cité.

Extrait du rapport du Rév. M. PLEES, pour l'année 1861.

CITÉ DE QUÉBEC, (PROTESTANTS.)

J'ai l'honneur de vous faire rapport du résultat des examens que j'ai fait subir récemment dans les écoles placées sous ma surveillance, et j'éprouve un vif plaisir de pouvoir constater les progrès plus ou moins rapides qui ont été faits dans chacune d'elles.

1. *St. Louis No. 1*. — Cette école est sous la direction de M. R. C. Gégazie. Plusieurs des élèves les plus avancées de cette école l'ont quittée depuis ma dernière visite, les uns pour aller suivre les classes du lycée, (high school) les autres pour se livrer au commerce, etc. Parmi les élèves restants, plusieurs l'ont fréquentée irrégulièrement, et leurs progrès, conséquemment, ont été faibles. Les progrès obtenus par les élèves assidus ont également honneur à eux et à leur maître. On a répondu avec facilité sur tout aux questions sur le calcul, la géographie et l'histoire sainte ; plusieurs problèmes d'arithmétique ont été résolus habilement et sans hésitation. J'ai vu, en outre, une composition en anglais tout à fait remarquable.

J'ai distribué plusieurs récompenses.

2. *Ecole des filles, Quartier St. Louis*. — Cette école est tenue par Mlle Geggie, et les progrès, depuis le dernier examen, sont remarquables. Les élèves les plus âgés ont parfaitement bien répondu aux questions qui leur ont été faites sur la géographie, la grammaire anglaise et l'histoire sainte. Une composition donnée à la dictée a été rapportée, par un élève, sans une seule faute, et par les autres, avec peu de fautes. Les progrès en écriture, arithmétique et épellation n'étaient pas aussi bons. On commence à enseigner le français dans cette école et déjà avec quelque succès. J'ai remarqué avec chagrin que les élèves assistent irrégulièrement à cette école.

J'ai distribué plusieurs prix.

3. *St. Roch No. 1*. — Cette école, dirigée par Madame McCord, est sur un excellent pied et est fréquentée par une moyenne de 30 enfants des deux sexes. J'ai été très-satisfait des résultats obtenus sur les matières suivantes : la lecture, l'orthographe, l'écriture, la géographie et l'histoire sainte. Il est à espérer que les progrès, à ma prochaine visite, seront meilleurs sur les autres matières enseignées.

J'ai donné des récompenses.

4. *St. Roch No. 2*. — Cette école est confiée à Madame veuve McLean, aidée de ses deux filles. Après avoir fait subir aux élèves un examen sur toutes les matières enseignées, j'ai été satisfait des résultats, en général, et surtout sur la géographie, l'histoire sainte et celle d'Angleterre. Les progrès étaient faibles sur la grammaire française et anglaise et l'écriture.

J'ai distribué des récompenses.

5. *Quartier Champlain*. — M. et Madame Lloyd dirigent cette école. Il y avait, le jour de l'examen, 52 élèves des deux sexes.

Résultats très-satisfaisants sur presque toutes les matières et surtout en géographie. Les réponses des élèves font également honneur à eux et au système de leurs maîtres.

J'ai donné des récompenses.

On a posé les fondations d'une maison d'école qui sera plus commode et plus spacieuse que celle d'aujourd'hui, et qui sera prête probablement au commencement du printemps prochain.

6. *Dissidents de Ste. Foy et Banlieue.*—C'est M. John Purdie qui est chargé de la direction de cette école. Résultats beaucoup plus satisfaisants qu'aux examens précédents. J'ai été pleinement satisfait sur toutes les matières, excepté sur les dictées et les compositions qui n'étaient que passables.

Les échantillons d'ouvrages à l'aiguille qui m'ont été montrés, font beaucoup d'honneur à l'habileté de Madame Purdie ainsi qu'à ses jeunes élèves.

Ma visite s'est terminée par le chant d'une hymne et la distribution de plusieurs prix.

7. *Dissidents de St. Roch.*—Mlle Gillespie, à qui est confiée cette école, s'acquitte de ses devoirs avec soin. Résultats satisfaisants sur toutes les matières, moins l'orthographe et l'arithmétique, sur lesquelles les élèves n'ont pas répondu comme je l'aurais désiré.

8. *Dissidents de St. Colomban de Sillery.*—Cette école est dirigée par Mlle Starrock. Résultats satisfaisants sur toutes les matières en général, et progrès marquants depuis le dernier examen.

Les syndics de cette école se proposent de bâtir une maison convenable, et j'ai l'espoir de pouvoir constater, dans mon prochain rapport, qu'ils ont réellement fait quelque chose pour remplir un but aussi louable.

Extraits des rapports de 1862.

Il y a eu progrès dans le district d'inspection de M. Pées, qui comprend les écoles protestantes de la Cité de Québec, celles de la Banlieue, de Ste. Foye et de Sillery, en tout 10 écoles.

Ces 10 écoles sont fréquentées par 274 garçons et 221 filles, ou 495 élèves des deux sexes. Sur ce nombre, 153 sont dans l'alphabet; 148 lisent couramment; 194 lisent bien; 403 écrivent; 193 apprennent l'arithmétique simple; 109 l'arithmétique composée; 299 l'arithmétique mentale; 124 apprennent l'arithmétique dans toutes ses parties; 16 la tenue des livres; 372 l'orthographe; 185 la géographie; 25 apprennent la grammaire française; 198 la grammaire anglaise; 151 l'analyse grammaticale; 47 le style épistolaire; 6 les mathématiques; 11 l'arpentage; 16 le dessin linéaire; 70 le dessin de paysages; 183 la musique vocale; 22 le tracé des cartes; 2 le latin; 85 l'histoire; 13 l'astronomie; 36 la philosophie naturelle, et 169 étudient la littérature anglaise.

Extrait du rapport de M. l'inspecteur P. HUBERT, pour l'année 1861.

COMTÉS DE ST. MAURICE, MASKINONGÉ ET CHAMPLAIN.

Nos écoles vont généralement assez bien, et j'ai lieu d'être suffisamment satisfait de l'administration de la plupart des commissaires.

Les contributions locales s'accroissent d'une manière sensible; presque partout elles doublent le montant de la subvention législative.

Ne se fiant plus sur l'aide du département pour la construction ou la réparation des maisons d'école, l'on a pris la résolution de ne plus compter que sur les ressources locales, et l'on s'est mis à l'œuvre.

On a fait une attention particulière dans le choix des instituteurs et des institutrices, et l'on s'est bien donné de garde d'en engager qui ne fussent pas munis de diplôme. Le refus de la subvention dont vous aviez menacé certaines municipalités a produit l'effet désiré.

Depuis ma visite générale, commencée en février et terminée en juin dernier, il s'est formé quelques municipalités scolaires nouvelles; j'aurai occasion d'en parler dans mon prochain rapport, devant les visiter cet hiver.

Je n'entrerai pas dans le détail des incidents de chaque municipalité visitée, vous ayant fait rapport de temps à autre des faits importants à mesure qu'ils se sont présentés.

J'ai rencontré, dans quelques localités, de l'obstination à vouloir se soustraire aux prescriptions de la loi et aux règlements du département, principalement quant au mode de partager les deniers d'école entre les arrondissements, et quant à celui prescrit pour

l'imposition des cotisations; mais l'intervention de votre autorité a prévalu dans tous les cas. Il en a été de même lorsqu'il s'est agi de mettre un terme à la négligence de certains corps de commissaires pour réparer des maisons d'école devenu inhabitables. Ces cas se sont rencontrés rarement.

Dans le courant de cette dernière année, j'ai eu à reviser et rectifier les comptes et procédés de quelques secrétaires-trésoriers, pour surcharges et omissions; à faire plusieurs enquêtes sur des difficultés soulevées pour le site de maisons d'école, pour des plaintes portées par ou contre des instituteurs et des institutrices; les choses se sont passées sans tumulte, et, sauf le cas de la Banlieue des Trois-Rivières, l'on a montré le bon esprit de se soumettre à la décision du département.

Il est constant que l'instruction a fait des progrès notables.

Extraits des rapports de l'année 1862.

Dans les trois comtés de Maskinongé, de St. Maurice et de Champlain, qui forment le district d'inspection de M. Hubert, il y a actuellement 29 municipalités comprenant 128 arrondissements. Il y a 119 écoles en opération sous le contrôle des commissaires, c'est-à-dire, 105 écoles élémentaires, 10 écoles modèles et 1 académie; il y a, en outre, 2 écoles élémentaires dissidentes sous la régie de syndics, donnant en tout 121 écoles fréquentées par 6,321 élèves.

Outre ces écoles, le district de M. Hubert renferme 1 collège, 3 couvents, 1 école supérieure de filles, 3 académies de garçons et 2 écoles mixtes élémentaires, ayant 679 élèves, ce qui donne un total de 7000 élèves pour toutes les institutions d'éducation.

Les commissaires et syndics possèdent 91 maisons d'école. Elles sont, en général, assez bien entretenues; mais, dans plusieurs endroits, l'on néglige de les pourvoir des bâtiments accessoires indispensables, ainsi que des objets nécessaires à l'enseignement, comme tableaux noirs, cartes géographiques, etc.

M. Hubert remarque la négligence que l'on apporte, dans plusieurs municipalités, à faire rentrer les deniers dus à la corporation, ce qui cause toujours des embarras graves et retombant en grande partie sur les instituteurs.

Il y a 20 bibliothèques publiques ayant 8,807 volumes en tout. Ces bibliothèques font un grand bien parmi la population de la campagne, chez laquelle elles développent le goût de l'instruction.

Vingt-deuxième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, tenue les 20 et 27 mai 1864.

Parent présents: L'honorable Surintendant de l'Instruction Publique; M. l'abbé Verrean, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; MM. les Inspecteurs Grondin, Caron et Hubert; MM. U. E. Archambault, Président; J. E. Paradis, Vice-président; D. Boudrias, trésorier; M. Emard, F. X. Héto, O. Caron, F. X. Desplains, P. H. St. Hilaire, conseillers; D. Dagenais, J. Ricard, O. Archambault, S. Papiu, J. B. Lussier, H. Fortin, G. Houle, A. Guibord, T. Plamondon, J. Destroismaisons, T. Fontaine, J. B. Priou, A. Taillefer, T. Charland, T. Partenais, N. Desjardins, C. H. A. Guimond, J. Horan, E. Mattet, T. Verner, N. Pinard, L. Lanthier, J. Harmand, B. Guérin Lafontaine, H. Bellerose, H. Chagnon, H. T. Chagnon, O. Coutu, J. Laferrière, J. O. Cassegrain et MM. les Elèves de l'Ecole Normale.

Séance du 26.

En l'absence du secrétaire, M. J. O. Cassegrain fut nommé secrétaire *pro-tempore*.

M. l'abbé Verrean fit ensuite un discours sur l'histoire naturelle. Il parla de chacun des trois règnes qui se partagent les corps de la nature; mais ses études portèrent surtout sur le règne animal. En parcourant les divers degrés de l'échelle animale, il se servit, comme indice de perfectionnement chez les animaux, des systèmes respiratoire et digestif, et finit son discours par de profondes considérations sur le cerveau de l'homme, qui est le siège de l'âme et de ses facultés.

Après la lecture de M. le Principal, eut lieu une discussion sur le sujet suivant: "Quels sont les meilleurs moyens d'enseigner les parties aliquotes," à laquelle prirent part MM. Boudrias, Caron, Pinard et Emard.

Puis le conseil d'administration s'assembla, et fit son rapport de la manière qui suit:

Conseil d'Administration.

Présidence de M. U. E. Archambeault. Officiers présents : MM. Boudrias, Emard et Cassegrain.

Le conseil d'administration a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi, comme lecteurs à la prochaine conférence, MM. J. O. Cassegrain, D. Olivier et S. Picard ;

Comme sujets de discussion : " Quels sont les meilleurs moyens d'enseigner les proportions simples et composées ? " ; discutants, MM. Paradis, Dostaler, Boudrias et Emard ;

" Quelles sont les diverses branches d'enseignement qu'il convient d'enseigner dans les écoles élémentaires et les écoles modèles, et jusqu'à quel point doit-on en pousser l'étude ? "

Tous les Instituteurs sont invités à prendre part à ce dernier sujet de discussion.

Le Conseil fait de plus rapport qu'il a reçu et approuvé les comptes de M. le Trésorier.

Séance du 27.

A huit heures, les Instituteurs assistèrent à une messe basse, dans la chapelle de l'École Normale. M. l'abbé Verreau, dans un discours plein d'unction, leur fit voir le bien qu'ils sont appelés à rendre à la société, et quels sont les devoirs pénibles, mais sublimes, de leur mission.

A dix heures, la séance fut ouverte. M. le Président fit alors lecture d'un rapport sur les travaux de l'Association depuis son existence, et fit habilement ressortir les avantages des conférences.

M. le Sarintendant prit ensuite la parole, et félicita les Instituteurs des heureux résultats obtenus depuis la fondation de leur association. Il appuya aussi sur le besoin des conférences et sur la nécessité où sont les Instituteurs de s'éclairer mutuellement, de se communiquer le fruit de leurs observations et de leurs études, et termina son discours en disant que les seuls moyens pour les Instituteurs d'améliorer leur sort et de réussir dans leur position étaient *l'esprit de corps, la régularité de conduite, et l'esprit de l'état.*

Immédiatement après, eurent lieu les élections, et les membres dont les noms suivent furent élus aux diverses charges :

MM. U. E. Archambeault, président ; J. Paradis, vice-président ; J. O. Cassegrain, secrétaire ; D. Boudrias, trésorier ; G. T. Dostaler, Bibliothécaire ; F. X. Desplaines, O. Caron, M. Emard, F. X. Héu, J. B. Prion, J. Destrois-maisons, P. H. St. Hylaire, H. T. Chagnon, A. Dulpé, Conseillers.

M. le Président soumit ensuite le sujet de discussion suivant : " Est-il préférable d'enseigner les verbes d'après les temps primitifs ou les radicaux ? " Les discutants furent MM. Caron, Emard, Pinaud et Boudrias. M. Archambeault résuma les débats et fit d'avis que l'on doit enseigner les verbes d'après les temps primitifs de préférence aux radicaux.

M. J. E. Paradis fit ensuite une lecture sur la nécessité du travail : il en fit sentir les bons effets, et finit par une vive peinture du travail égoïste et du travail par dévouement.

Puis eut lieu une discussion sur la possibilité de " réduire les règles du participe passé à une seule. " MM. les Inspecteurs Caron et Hubert, et MM. Boudrias, Pinaud, Prion, Emard se déclarèrent dans la négative : M. Paradis, au contraire, prétendit que la chose était impossible ; M. Desplaines fit voir que tout au plus ces règles ne pouvaient être réduites qu'à deux. Son opinion fut partagée par tout l'auditoire.

Enfin, sur motion de M. Emard secondé par M. J. O. Cassegrain, l'assemblée fut ajournée à un second vendredi d'octobre prochain, à neuf heures de l'avant midi.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

MESSEURS,

L'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier, fondée, comme vous le savez tous, par l'honorable P. J. O. Chauveau, le 4 mars 1857, compte aujourd'hui sept années d'existence. Depuis sa fondation il n'a pas été fourni, à ma connaissance du moins, de compte-rendu de ses travaux et de ses progrès.

Du même qu'il importe, dans l'ordre moral de faire, à époque déterminée, un retour sur soi-même pour se rappeler d'où l'on vient et pour savoir où l'on va, de même, dans la voie du progrès, il est bon de s'arrêter quelque fois pour jeter un regard sur le passé afin de constater les résultats obtenus, pour fortifier les faibles et pour ranimer les courages abattus ou les espérances déçues.

Tout homme qui veut faire du bien aux autres, doit s'attendre à

rencontrer infailliblement trois classes de personnes qui entretiennent des sentiments différents sur la nature du bien qu'il veut opérer ; ce sont les amis, les ennemis et les tièdes.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, Messieurs, de dire un mot à chacun de ceux qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces classes.

D'abord les amis. Vous, Messieurs, qui avez adhéré de tout cœur à l'entreprise de l'honorable fondateur de cette association, dès lors que vous en avez connu et senti les avantages, non seulement pour vous-mêmes, mais encore pour vos confrères dans l'enseignement ; vous à qui sont dus tous les bons résultats obtenus par nos conférences, vous enfin qui n'avez pas regardé en arrière une fois que vous avez eu mis la main à la charrue, merci de votre assiduité, de votre travail constant et de votre ponctualité à assister régulièrement à nos réunions. Persévérez et la récompense de votre dévouement et de vos sacrifices arrivera infailliblement si vous ne l'avez déjà reçue.

Les ennemis de cette association sont encore à compter, et je crois que nous pouvons nous flatter de n'en pas avoir, puisque nous admettons que les conférences sont le moyen le plus puissant qu'ont les instituteurs de se protéger mutuellement et de se faire connaître de ceux qui, par leur autorité ou par leur position, peuvent les avancer. Mais si toutefois il se trouvait au milieu de nous des ennemis, je leur dirais : " Ayez la force de vos convictions ; faites-vous connaître, et nous respecterons vos sentiments d'hostilité tout en les combattant. "

Si d'un côté nous pouvons nous flatter que notre association n'a pas d'ennemis, d'un autre côté nous ne pouvons pas ajouter qu'elle ne compte que des amis dévoués ; il y a parmi nous des tièdes, c'est-à-dire, des personnes qui reconnaissent bien l'utilité et la nécessité des conférences ; mais pour elles une simple promenade à la ville serait plus agréable qu'une séance qui leur donne autant d'ennui qu'elles y apportent d'indifférence. A cette classe de personnes je me contenterai de rappeler ce que le Divin Maître dit qu'il adviendra des tièdes au jour des rétributions.

Maintenant, Messieurs, faisons un rapide examen des travaux de cette association depuis son existence.

En parcourant nos archives, j'ai été étonné de l'intérêt qu'elles m'ont offert. J'ai constaté avec le plus grand plaisir que, dans l'ensemble, elles sont un excellent cours de pédagogie élaboré par vous tous, Messieurs. Ce cours est d'autant plus intéressant qu'il est le fruit de l'expérience et qu'il est exempt de toute prétention d'auteur.

Pour preuve de cette assertion, je vais vous donner la table de nos archives et vous verrez que les points principaux d'un bon cours de pédagogie y sont traités.

Je dois vous prévenir, Messieurs, que dans l'énumération que je vais vous donner, j'ai suivi un ordre plus rationnel que chronologique.

UTILITÉ ET AVANTAGE DES CONFÉRENCES.

(Quatre lectures ont été données sur ce sujet, en voici les titres.)

- 1o. Utilité des conférences et nécessité des bons rapports entre les instituteurs.—M. Smays.
- 2o. Avantages que les instituteurs peuvent retirer des conférences.—M. Paradis.
- 3o. Nécessité de maintenir cette association.—M. Héu.
- 4o. Excellents résultats obtenus et à obtenir par les conférences.—M. Tessier.

ÉDUCATION INTELLECTUELLE.

(Deux lectures ont été données sur ce sujet.)

- 1o. Beautés de l'éducation et bienfaits qu'elle répand dans le cœur et l'intelligence des enfants.—M. l'inspecteur Valade.
- 2o. Education de la volonté.—M. Archambeault.

ÉDUCATION RELIGIEUSE.

(Une lecture a été donnée sur ce sujet.)

Mission importante à laquelle l'instituteur est appelé et enseignement religieux qu'il doit donner à ses élèves.—M. Giroux.

ÉDUCATION NATIONALE.

(Il y a eu une lecture et une discussion sur ce sujet.)

- 1o. Education nationale.—M. Tessier.
- 2o. Moyen à prendre par les instituteurs pour développer chez

les élèves l'amour du sol natal et pour combattre les tendances à l'émigration.—(Discussion.)

L'INSTITUTEUR

Ce qu'il lui importe de connaître et d'observer.

(Il y a eu sur ce sujet trois discussions et seize lectures.)

10. Hauteur de la position de l'instituteur vis-à-vis de l'éducation d'un peuple et de l'avenir d'un pays.—M. l'inspecteur Valade.

20. Avantages qu'offre la profession d'instituteur comparative-ment aux autres professions libérales.—M. J. C. Guilbault.

30. Qualités principales d'un instituteur: l'éducation, la patience et le discernement.—M. O. Caron.

40. Dévouement de l'instituteur.—M. Emard.

50. Respect et bienveillance dont doivent être entourés les instituteurs à la campagne.—M. H. E. Martineau.

60. Manière dont un bon instituteur doit se comporter envers ses élèves.—M. Moffatt.

70. Devoirs de l'instituteur envers les élèves, envers leurs parents et envers les autorités locales.—M. Héu.

80. Obstacles que l'instituteur rencontre dans l'enseignement.—M. Leroux.

90. Instruction et moyens de l'obtenir.—M. Dalaire.

100. Influence de l'instruction sur la religion, la société, la colonisation et l'agriculture.—M. Lamy.

110. Condition intellectuelle et morale d'autrefois en rapport avec les écoles de ce temps-là et progrès de l'instruction en Canada jusqu'à l'époque actuelle.—M. Beauregard.

120. Progrès de l'éducation dans le Bas-Canada et causes de ce progrès jusqu'à nos jours.—M. Duquette.

130. Didactique ou théorie de l'enseignement.—M. Dalaire.

140. Moyens d'exciter l'émulation parmi les élèves.—M. Amyraut.

150. Moyens à prendre par les instituteurs pour exciter l'émulation parmi les élèves.—(Discussion.)

160. Nécessité de la discipline dans les écoles.—M. Devisme.

170. De la bonne discipline dans les écoles.—M. O. Caron.

180. Manière de distribuer les prix aux élèves aux examens publics.—(Discussion.)

190. Quelle est l'époque de l'année préférable pour commencer l'année scolaire; est-ce mai, juillet, août, septembre, ou octobre?—(Discussion.)

Enfin sous le titre "de ce qu'il importe à l'instituteur de connaître et d'observer," nous devons placer les excellents discours et les sages conseils que M. l'abbé Verrean et Messieurs les inspecteurs se sont fait un devoir de nous donner à chaque conférence et qui ont contribué, dans une large mesure, à aplanir les nombreuses difficultés qui se rencontrent dans l'enseignement.

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.

(Il y a eu sur ce sujet cinq discussions et trois lectures.)

10. Méthodes d'enseignement.—M. D. Boudrias.

20. Du mode d'enseignement le plus populaire et le plus avantageux dans nos campagnes.—(Discussion.)

30. Des meilleures formes d'enseignement.—(Discussion.)

40. Quel est le meilleur système d'enseignement? Est-ce le système individuel, monitorial, simultané ou mutuel? Ces différents systèmes doivent-ils être mis en opération seul à seul ou combinés?—(2 discussions.)

50. Lecture sur les méthodes et les formes d'enseignement.—M. Archambault.

60. Est-il avantageux de conduire une école d'après le système d'instruction mutuelle, en supposant la classe composée de plus de vingt élèves?—(Discussion.)

70. Du mode d'enseignement le plus propre à assurer le succès des élèves.—M. Kirouac.

80. Moyens d'obtenir l'uniformité dans l'enseignement.—(Discussion.)

MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.

(Il y a eu sur ce sujet six discussions et quatre lectures.)

10. Quelle est la meilleure méthode pour enseigner la lecture?—(Discussion.)

20. Quelle est la meilleure méthode pour enseigner la Géographie et l'Histoire? En quel temps doit-on enseigner ces branches d'instruction?—(Discussion.)

30. Quelle est la meilleure méthode pour enseigner l'Analyse grammaticale et l'Analyse logique?—(Discussion.)

40. Doit-on préférer le système des notes au système des livres pour l'enseignement de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire générale, de la littérature, des notions de physique?—(Discussion.)

50. Quel est le meilleur procédé pour enseigner les quatre premières règles de l'arithmétique?—(Discussion.)

60. Quel est le meilleur procédé pour enseigner les fractions?—(Discussion.)

70. De l'enseignement des quatre premières règles de l'arithmétique.—M. Tessier.

80. Calcul mental avec application.—M. Boudrias.

90. Opportunité de l'enseignement de l'agriculture dans nos écoles.—M. Labonté.

100. Importance des leçons de choses avec application sur les phénomènes du son.—M. Desplaines.

Si, comme vous l'avez vu par ce qui précède, la pédagogie a occupé la plus grande place dans nos conférences, nous n'avons pas non plus négligé les sciences, puisque pas moins de cinq lectures accompagnées d'expériences et de démonstrations, ont été données sur ce sujet:

10. Sur l'optique, par M. Doran.

20. Sur l'enseignement des mathématiques en général, par M. Jardin.

30. Sur la beauté et la grandeur des mathématiques, par M. Dostaler.

40. Sur les propriétés physiques et chimiques de l'eau, par M. Dostaler.

50. Sur les progrès successifs qu'a faits la France dans les sciences depuis la conquête de la Gaule par les Romains, et de l'influence du clergé sur la civilisation française, par M. Maucotel. (1)

Nous avons eu aussi une discussion sur l'Histoire du Canada. Champlain a-t-il bien fait d'embrasser le parti des Hurons contre les Iroquois?

Enfin, messieurs, nous constatons par les registres des délibérations que dix-huit discussions et trente-six lectures ont eu lieu depuis la fondation de cette société. C'est un résultat, messieurs, que peu de sociétés peuvent présenter, car si l'on songe aux discussions longues et ennuyeuses qui président toujours à la fondation de toute société, pour l'adoption de la constitution, des règlements etc., etc., on pourra se convaincre facilement que nos séances ont été très-bien remplies et extrêmement utiles et instructives pour ceux qui les ont suivies assidûment.

En présence d'un tel résultat, messieurs, ne serait-ce pas un crime de mettre en question, comme certains prophètes de malheur l'ont fait, si nos conférences se maintiendraient? Ayons foi dans l'avenir, marchons contre vent et contre marée, s'il est nécessaire, et nous arriverons infailliblement au but proposé. Voilà pour le résultat palpable, si je puis m'exprimer ainsi. Mais il y a un autre résultat obtenu par nos conférences, qui pour n'être pas aussi apparent n'en est pas moins réel: je veux parler de l'amélioration des méthodes d'enseignement. On s'est souvent demandé, messieurs, quel était le meilleur moyen d'arriver à l'uniformité dans l'enseignement: ce moyen, un bon nombre d'entre vous l'ont trouvé: c'est l'assiduité aux conférences. Il est un fait bien constaté, c'est que les instituteurs qui ont assisté régulièrement à nos réunions, ont tous la même méthode d'enseignement à peu de choses près: je sais que pour ma part je me suis entretenu de ce sujet très-régulièrement avec plusieurs de mes confrères, et tous m'ont paru s'accorder sur les principes fondamentaux et m'ont avoué qu'ils avaient beaucoup modifié leur méthode depuis qu'ils ont l'avantage de se rencontrer et de causer de ce sujet avec des confrères qui se font toujours un plaisir de communiquer le fruit de leurs études et de leur expérience. Il est bien vrai que l'on diffère encore dans l'application surtout des détails, mais cette différence existera toujours et devra toujours exister suivant les temps et les lieux. Enfin messieurs, j'avancerais en terminant, que nos conférences suppléent en quelque sorte à l'école normale et qu'elles sont le complément nécessaire et indispensable des études que l'on fait dans ces excellentes institutions, surtout à présent que nous avons une bibliothèque dans laquelle chacun peut trouver ce qui lui est nécessaire pour étudier les vrais principes de la pédagogie, et pour devenir un homme vraiment distingué dans sa profession; c'est là le but vers lequel nous devons tendre tous, c'est là le légitime orgueil qui doit constamment nous animer.

(1) Je serais incomplet, messieurs, si je ne mentionnais pas ici les expériences instructives que M. l'abbé Verrean a bien voulu nous donner dans plusieurs de nos conférences.

Revue Bibliographique

De la Politesse et du Bon Ton, ou Devoirs d'une Femme Chrétienne dans le monde, par la Comtesse Drohojowska ; 2^e édition. Paris, 1869. — Du Bon Langage et des Locutions Vicieuses à éviter, par le même auteur. — L'Art de la Conversation au point de vue Chrétien, par le R. P. Hognet ; 3^e édition. Paris, 1869. — De la Charité dans les Conversations, par le même auteur.

(Suite.)

Parmi les conseils que donnent Mme Drohojowska et le Père Hognet dans leurs livres sur le bon langage et sur la conversation, il en est qui ne sont autre chose que l'application des règles absolues de la politesse et de la charité ; d'autres se rapportent au langage conventionnel de la bonne société. Ces derniers ne sont pas moins importants du moins à un certain point de vue. L'ignorance de certaines formules, de certaines conventions, l'usage de certains mots trahissent souvent les gens instruits qui n'ont pas été élevés pour le milieu dans lequel ils se trouvent placés. Nous appelons sur la citation suivante toute l'attention de nos jeunes lecteurs.

« En parlant à quelqu'un, vous vous bornerez à dire, *monsieur, madame, mademoiselle*, sans ajouter jamais ni le nom propre ni le nom de famille ; mais, au contraire, si vous parlez à un mari, à une femme, de son mari ou de sa femme, vous aurez grand soin d'ajouter le nom de famille à la dénomination de *monsieur* ou de *madame*, qu'on ne doit alors jamais employer tout court. Les mots *monsieur, madame* et *mademoiselle*, sans autre désignation, ne se disent que par les domestiques ou en leur parlant de leurs maîtres, parce qu'alors ces mots sont pris dans un sens absolu.

« Pour me résumer : je demande à un domestique des nouvelles de *madame*, de *monsieur* ; à un mari, en parlant de sa femme, des nouvelles de *madame Ducand* et de *madame Cheralier* ; à une femme on dit, en parlant de son mari, *monsieur de Bizi*. Dans le cas où la personne a droit à un titre, on en fait mention, mais sans supprimer pour cela le nom de famille : *Monsieur le comte de Breuil, madame la duchesse de Lauzun*.

« On ne dit à personne, à moins d'une très-grande intimité : *votre mari, votre femme, votre fille, votre père*, etc. . . ; mais *mademoiselle votre fille, monsieur votre père, madame votre mère*, etc. . . ; on dit *monsieur votre mari*, mais *madame votre femme* ne se dit pas.

« *Mon époux, mon épouse*, ne sont admis à aucun titre parmi les gens de bon ton. On dit simplement *ma femme, mon mari*, ou avec un peu plus de cérémonie, *monsieur* ou *madame*, suivis toujours du nom de famille ; mais *mon mari, ma femme* sont préférables, parce qu'ils sont plus simples ; l'exemple, d'ailleurs, nous vient de haut : nos rois ont toujours dit *ma femme*.

« En parlant à un homme, gardez-vous de cette locution provinciale *votre dame, votre demoiselle*, qui vous ferait passer pour un ouvrier endimanché. On ne dit pas non plus les dames de telle famille, de telle société, mais tout simplement *les femmes*. Une femme d'esprit, de cœur, d'intelligence ; — une fille ou jeune personne modeste, bien élevée. Les mots *dames* et *demoiselles* ne s'emploient convenablement que précédés du pronom démonstratif. — Ces dames se sont réunies. — Ces demoiselles organisent une loterie. — Cette dame est malade. — Cette demoiselle est fort bien.

« La petite bourgeoisie ne peut s'accoutumer à cette simplicité de langage, et c'est peut-être à cela surtout que ses membres se font immédiatement reconnaître. Ainsi vous ne ferez jamais comprendre à certaines gens qu'il n'est pas de bon ton de dire : — Combien avez-vous de demoiselles ? — J'ai trois demoiselles ? Les leçons directes ou indirectes passent pour eux inaperçues ; il leur semble si vulgaire de dire des filles. — C'est bon, pensent-ils, pour le peuple. — Celui-ci, à son tour, revendique l'égalité, et le font de la Halle, le maçon, le jardinier, s'imaginent se donner de l'importance en parlant de *leur dame, de leurs demoiselles*.

« Prononcez distinctement toutes les syllabes des mots *monsieur, madame, mademoiselle* : les abrégés est de très-mauvais ton, et, s'il a été de mode vers la fin du dernier siècle de jouer à la pastorale en disant *m'sieur, ma'me, manzelle*, ces trivialités sont heureusement tout à fait passées de mode et ne s'excusent que sur les lèvres d'une paysanne. — Si vous ne vous rappelez pas bien exactement le nom de la personne dont vous voulez parler, désignez la au moyen d'une périphrase telle que celle-ci. — Le monsieur qui vint vous voir le matin pendant que j'étais chez vous. . . Cette femme si gracieuse qui nous a salués hier en sortant de l'église. . . Mais gardez-vous de commencer un *monsieur, ou madame*, auquel, après un instant d'hésitation, vous ajouterez le mot indéfini et peu gracieux, de . . . *chose*. Non-seulement vous ne devez pas chercher le nom, mais vous ne devez pas le mal prononcer, quelque difficile qu'il puisse être. Pour les noms des étrangers, si vous êtes en

rapport avec quelqu'un d'entre eux, prenez la peine de les étudier et apprenez à les prononcer tels qu'ils doivent l'être. Tout cela est de la politesse, de la convenance.

« Certains gens croient se donner de l'importance en désignant par leur nom les hommes célèbres, — on ne leur ferait pas dire, par exemple, M. de Lamartine, M. Guizot. — Ils disent tout court : *Lamartine, Guizot*. — Rien n'est moins convenable. Les grands hommes ne peuvent perdre, que je sache, droit au respect parce qu'ils méritent l'admiration, et se départir pour eux des égards que l'on doit à l'homme le plus vulgaire serait une singulière manière de leur témoigner l'admiration qu'ils inspirent. Les mots *monsieur, madame*, sont donc de rigueur pour toute célébrité vivante, même pour les actrices en renom. Les acteurs seuls peuvent faire exception.

« On raconte à ce sujet que Voltaire, échoqué d'apprendre qu'un jeune homme l'appelait seulement par son nom, et l'entendant dire qu'il aimait le talent de la *Clairon* (célèbre actrice du dix-huitième siècle) lui dit : *Monsieur*, dans ma jeunesse, j'avais quelquefois affaire dans les bureaux de M. le cardinal de Fleury, premier ministre, et quelquefois aussi j'avais l'honneur d'être reçu par Son Eminence. Dans les bureaux, les commis disaient la *Leccourleur* ; dans son cabinet, le ministre n'a jamais dit que *mademoiselle Leccourreur*.

« On fait un étrange abus des mots *monde, salons, société*. Voici à cet égard les conseils donnés par le spirituel et savant auteur des *Remarques sur la langue française* (1).

« Quelques personnes disent le *monde des salons* pour désigner les personnes que l'on rencontre dans les salons.

« Ces salons étaient autrefois le lieu de réunion de la bonne compagnie. Aujourd'hui chacun possède un salon grand ou petit, ce qui fait qu'il n'y a plus de salons comme on l'entendait sous l'ancien régime. Le *monde des cuisines, le monde des boutiques*, ce sont les cuisiniers et les boutiquiers. Ces locutions ne sont pas admises. Le *monde des salons* n'est pas plus admissible ; on doit laisser ce style à certains écrivains qui ne savent pas ce que c'est qu'un salon.

« Ce qu'on appelle le *grand monde* désigne un très-petit nombre d'individus ; et même, plus il est grand ce monde, moins il est peuplé ; ainsi l'épithète de *grand* ajoutée à un substantif qui signifie l'ensemble des choses créées, les astres, et la terre, et les mers, l'univers entier, cette épithète, restreignant le sens de ce collectif général, le réduit à désigner quelques êtres privilégiés, entassés entre quatre murs. — *Aller dans le monde*, c'est fréquenter une des pièces de l'appartement de M. le doc, de M. le marquis ou de M. le financier.

« L'usage a peu de caprices aussi singuliers. Un *homme du monde*, c'est un homme initié à la vie, aux habitudes de la bonne compagnie ; on parle ainsi dans la conversation familière ; mais, pour être correct, je crois qu'il faut ajouter au substantif une qualification qui rende l'explication moins vague. — *Homme du grand monde, du monde élégant*.

« *Avoir du monde, pour avoir les usages du beau monde*, est une locution essentiellement vicieuse.

« *Aller en société* est un terme digne des commis-voyageurs qui l'emploient.

« *Aller en soirée* n'est pas une expression logique, parce qu'on ne saurait dire *aller en matinée, aller en après midi*. — Néanmoins l'usage a prévalu, et le mot, tout impropre qu'il est, est adopté et reçu.

« Quelques-uns disent : *l'esprit de société* ; autrement pour le français : le goût, les mœurs, les inclinations des habitués de telle ou telle société ; ce terme est pitoyable. *L'esprit des salons* a pu jadis désigner un genre d'agrément quelconque ; mais ce mot, assurément, n'a plus aucun sens.

« *Une dame du monde*. — Expression de laquais et de perruquier ; autant vaudrait : un *monsieur du monde*.

« Le mot *dame* sous-entend le second terme jusqu'à nouvelle explication.

« *Les salons*, pour le salon, est du plus mauvais goût. Se glorifier d'être reçu dans *les salons de madame X. . .* c'est prouver par un seul mot qu'on est déplacé dans un *salon* ; si madame X. . . elle-même parle de ses salons, il est, à l'instant, démontré qu'elle n'est point admissible dans la société des femmes qui ont un *salon*.

« Ces distinctions sont d'autant plus importantes, que la manière dont on les observe donne impitoyablement la mesure de l'éducation que l'on a reçue et des personnes que l'on a fréquentées.

« On ne dit pas davantage *les appartements* d'une personne ; car l'empereur lui-même n'a qu'un appartement, du moins il n'en occupe qu'un à la fois, puisque ce mot signifie l'ensemble des

(1) Francis Wey.

chambres, des pièces que l'on habite. C'est vouloir viser à l'effet que de dire : Madame X... nous a fait visiter ses appartements... J'ai des appartements très-vastes... C'est tout simplement faire un non-sens et se rendre ridicule."

Plus loin l'auteur s'élève avec raison contre l'emploi des termes trop recherchés, contre la prononciation trop étudiée, contre les phrases à effet, et surtout contre le jargon technique, contre celui de la mode et du sport, contre celui de la science dont quelques personnes font ici comme en France un si déplorable abus. Nous ne croyons pouvoir faire mieux que de citer tout au long ces divers passages, où Mme Drohojow-ká s'appuie souvent de l'autorité d'un philologue et d'un critique distingué, M. Francis Wey.

"Le bon sens vous dira combien il est absurde de viser à l'effet en alliant les mots *franc, vrai, pur*, qui éveillent de nobles et de grandes idées, à des épithètes injurieuses, et vous vous garderez soigneusement d'expressions du genre de celles-ci : un *franc scélérat*, — un *vrai fourbe*, — un *franc hypocrite*, — un *pur intrigant*. — En outre qu'on ne saurait accoupler des idées aussi disparates, la scélératesse, la fourberie, l'hypocrisie, l'intrigue, n'ont certes nul besoin d'épithètes pour nous paraître suffisamment odieuses.

"Un des traits caractéristiques de la littérature de notre époque, dit M. Francis Wey, c'est l'abus des expressions expressives. Autrefois un ingrat se contentait de *déchirer les cœurs*, un fourbe de *faire faire* la conscience, etc.

"Bagatelles : aujourd'hui nous *broyons* les cœurs, nous *baïllonnons*, nous *étranglons*, nous *égorgeons* la conscience..."

"Au temps passé, l'on se contentait, pour qualifier la beauté d'une étoffe, d'un gilet, d'un petit chien, des adjectifs *joli, charmant*, etc... aujourd'hui le gilet est *adorable*, l'étoile *sublime, inouïe, délicieuse, exquise, ravissante, prodigieuse, incroyable, surhumaine, divine*. Ces mots sont devenus fort ordinaires.

"Mais le plus fréquemment employé peut-être, c'est l'adjectif *fabuleux*.

"Il remplace *beau, grand, surprenant, inattendu, rare*, etc... On en fait un usage... *fabuleux*.

"*Phénoménal*, qui a-puie à remplacer *prodigieux, miraculeux*, ou tout simplement *extraordinaire*, est un véritable barbarisme." Et cependant il a parfois du succès... mais un succès que je n'envisage pas pour vous.

"*Ébouriffant, étourdissant, mirabolant*, sont des exclamations d'assez mauvais goût que je vous engage à laisser aux badauds qui les trouvent *merveilleuses*.

"Ces expressions forcées, que la mode fait accueillir un instant, mais que le bon goût repousse toujours, ne tardent pas à devenir vulgaires, après avoir été, dès le début, ridicules ; c'est donc, dans tous les cas, faire preuve de tact que de s'en abstenir.

"L'habile écrivain que nous avons plusieurs fois cité fait parfaitement apprécier leur peu de durée dans les remarques suivantes sur le mot *déliciant*.

"Comme le temps fait justice, dit-il, des modes ridicules ! Il y a huit ou dix ans (1), le mot *déliciant* s'employait exclamativement, sans cesse, au lieu d'*admirable, de charmant, de sublime*, et de tous ces adjectifs dont on use presque comme des interjections.

"—Comment trouvez-vous ce chapeau ?—Je le trouve *déliciant*.
"Ce mot, qui succédait à délicieux était bien plus grotesque que son devancier. En effet, *déliciant* signifie qu'on est en délire, et il est plus difficile encore de se figurer un chapeau en délire que de se figurer que l'admiration, dont il est l'objet, puisse causer du délire.

"*Déliciant* ne peut être joint à un nom de choses, et il n'est jamais synonyme d'*admirable*."

"J'ajoute qu'en dépit de la vogue que des gens d'une certaine condition lui avaient donnée, vogue qui avait trouvé, disons-le, quelques prosélytes dans ce qu'on appelle le monde élégant, ce mot, pas plus qu'aucun du même genre, n'a jamais trouvé place dans le vocabulaire d'un homme ou d'une femme de tact et de bon ton.

"On compte en notre langue, dit-il, une foule de liaisons dangereuses qui trahissent leur homme de bas lieu et peu familier aux bons usages.

"Demandez quelle heure il est à un homme, qui vous répond : — Il est onze heures-z-un quart, ou onze heures-z et demie ; vous en concluez à l'instant à quelqu'un de petite éducation, et, ce qui est pire, à un sot. Lier les mots avec affectation dans le discours, fut de tout temps le propre de la pélanterie ; c'est un défaut de maître d'écrivains. Le siècle de Louis XIV était bien plus avare de liaisons que nous. Thomas Corneille, dans une note sur la cent quatre-vingt-dix-septième remarque de Vaugelas, dit qu'on

doit prononcer un *vin excellent, un dessin admirable*, sans faire sentir l'n.

"..... L'abbé d'Olivet, soixante et dix ans plus tard, professait les mêmes opinions. "La prononciation de la conversation souffre une infinité d'hiatus ; pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes, ils contribuent à donner au discours un air naturel. Aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde est elle remplie d'hiatus volontaires, qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parlait autrement, elle serait d'un pédant. "Parmi ces personnes, *folâtrer et rire, aimer à jouer*, se prononcent *cent folâtré et rire, aimé à jouer*." — A quelques lignes de là, l'auteur des *Remarques sur Racine* enseigne qu'on doit prononcer *avant-hier*, et non *avant-hier*.

"Un grand défaut, continue M. Francis Wey, et de bien mauvais goût, est de faire entendre l'r à la fin de *monsieur*. C'était autrefois et surtout dans les provinces, une habitude propre à quelques personnes, qui écrivaient ce mot en le décomposant *mon-sieur*, et le prononçaient de même. C'est ainsi que faisait le vieux maître de classe qui a appris successivement à lire à mon aïeul, à Charles Nodier, à mon père et à moi. Il avait vu trois générations d'écoliers, et il serait aujourd'hui centenaire. Bien qu'il affectât dans son parler beaucoup de recherches, il évitait les liaisons, suivant le précepte de l'abbé d'Olivet ; mais il décomposait tous les mots décomposables et prononçait certaines lettres finales à son dur, telles que l'r et l's à la fin d'*appas, de faux, de vers*. Il avait également conservé une manière affectée d'articuler certains mots que les précieux du temps de Louis XV avaient mis à la mode, et il prononçait *citoyens, moyens*, comme s'ils eussent été écrits, *citoyens, moy-ens*, séparant les deux sons de l'o et de l'y, au lieu de les fondre comme dans le mot foi. Je me souviens d'avoir entendu le général Lafayette s'exprimer de la même façon et d'avoir ouï dire que Louis XVIII prononçait de même.

"Mais, M. de Lafayette, qui possédait sans mélange les traditions de l'ancienne cour, supprimait les liaisons avec opiniâtreté, et n'avait en général d'autres recherches que celle d'une simplicité excessive. — Son exemple a un certain poids, car c'était l'homme du monde qui entendait le mieux le style, le ton et l'aimable abandon que la causerie demande."

"J'ajoute une simple recommandation à ces conseils : — Évitez autant que possible ces liaisons dangereuses dont il est ici question ; mais cependant que cette réserve ne vous entraîne pas dans un extrême qui serait blâmable et se changerait aisément en affectation."

"Vous devez, ma chère enfant, être femme d'intérieur, couturière, cuisinière au besoin, et rien de ce qui se rattache aux diverses occupations des femmes ne doit vous être étranger. Je ne prétends donc pas que vous affectiez de ne pas comprendre ce que veut vouloir dire un terme technique. — Pardonnez-moi d'accoler un mot si savant à des choses si usuelles, un terme technique en fait de cuisine, par exemple. — A quoi vous servirait votre intelligence d'ailleurs, si vous ne compreniez ceux que vous ne connaîtrez pas, en portant votre attention sur le sens qu'ils peuvent avoir ? Mais ce que je dirai, c'est que vous devez avoir assez de tact et d'esprit pour ne pas permettre que vos qualités domestiques *détériorent* sur vos habitudes de femme du monde, de façon à leur donner des allures vulgaires. — Je ne vous dirai pas : Soyez femme élégante *avant* tout, mais bien restez femme *élégante malgré* tout ! c'est-à-dire, occupez-vous de votre intérieur, aimez et soignez les détails de votre ménage, c'est là l'empire véritable de la femme, et je ne sache pas que nos reines, qui, autrefois, étaient les vêtements de leur mari et soignaient leurs enfants, eussent moins de véritable dignité que les grandes dames de nos jours. Tout ce qui est du *ménage*, et je répète à dessein ce mot, afin de vous deshabituier du ridicule respect humain qui vous le rend trivial et ridicule, tout ce qui est du ménage rentre dans le domaine de la femme, et, que'elle soit riche qu'elle soit, elle ne peut et ne doit le dédaigner, ne fût-ce qu'en prévision de ce que peut amener un bouleversement social ou un revirement de fortune ; et certes, s'il fallait renoncer à être femme d'intérieur pour mériter le titre de femme comme il faut, de femme du monde, je vous conseillerais, sans hésiter, de renoncer à ce dernier. Mais, grâce à Dieu, l'un n'est pas incompatible avec l'autre, et la même femme peut être excellente ménagère dans sa cuisine et femme fort élégante dans un salon. — Seulement, je l'en supplie, qu'elle ne transporte pas dans ce dernier le récit de ses talents dans le premier, et surtout qu'elle n'y aille chercher aucune de ses expressions.

"Rien, en effet, n'est plus absurde, plus fatigant, qu'une femme entrant dans des détails incessants sur son intérieur, et madame de Genlis, se vantant d'écumer elle-même son pot-au-feu, ou épluchant ses légumes devant ses visiteurs, est assurément, malgré tout

(1) Ceci était écrit en 1845.

son esprit, l'être le plus insupportable de la terre. Ne parlez donc jamais de vos occupations, pas même de vos diners ni de votre manière de gouverner votre maison. Ce sont de ces choses pour lesquelles on vous jugera à l'œuvre, s'il y a lieu, mais dont vos paroles ne pourraient donner qu'une fort ennuyeuse idée.

« Libre à votre sommelier d'offrir à vos convives du *Bordeaux*, du *Champagne*, du *Malaga*, du *Xerès*, pourvu que vous n'oubliez pas que vous ne devez vous-même jamais supprimer le mot *vin*, inséparablement lié à la désignation du crû pour toute personne qui sait parler et qui sait vivre.—Quelle raison y aurait-il, en effet, si on acceptait cette formule, pour ne pas dite aussi du *Lyon* ou de l'*Aix* en parlant du célèbre saucisson de ces deux villes, ou du *Bayonne*, du *Mayence*, pour indiquer des jambons fameux ?

« Quant au langage d'atelier, je laisse à un de nos plus spirituels critiques le soin de vous convaincre.

« Il y a un mot, dit-il, qui m'a impatienté tout l'hiver : il fait froid, je vais mettre mon *talma*...

« Les femmes ont tout d'adopter ainsi ces dénominations pour deux bonnes raisons, et les voici :

« La première, c'est qu'il est d'un goût médiocre d'être aussi bien au courant de la langue spéciale des couturières.

« Il me semble entendre certaines gens qui trouvent élégant, dans les boutiques où l'on mange, d'adopter une langue faite par ces *messieurs frisés* qui servent à table.

« Ainsi on disait autrefois :—*La carte à payer* ; c'était une expression très-claire et très-bonne.

« Il est arrivé que, entre le garçon qui sert et la femme qui se tient au comptoir, ce a dû prendre un nom. En effet, la « *dame de comptoir* » inscrit à me une chaque mets que l'on sert.—Quand vous demandez « la carte à payer, » elle n'a pas, elle, à faire cette carte, mais simplement l'addition.—Donc, pour elle et pour le garçon, ce n'est pas la carte à payer, mais simplement l'addition qu'il faut faire ; et il était très-logique que la chose se passât ainsi.—Vous dites au garçon : « Garçon, ma carte, ou la carte à payer. »

« Le garçon à la dame du comptoir : « Madame, faites l'addition, » s'il vous plaît, pour que je puisse donner à monsieur sa carte à « payer ; » et ce n'était certes pas une raison pour que vous prissiez l'habitude de demander l'addition.

« La seconde raison pour laquelle les femmes feraient bien de dire tout simplement mon manteau, au lieu de mon *talma*, ou tout autre nom qu'il plaira aux couturières d'inventer, est celle-ci : une femme qui se pique d'être à la mode ne doit pas avoir besoin de constater que son manteau est fait à la dernière mode, si on porte les manteaux à la *Talma*, il va sans dire que le manteau d'une femme à la mode est un manteau « à la *Talma*. » Il est très-humble de l'affirmer.

« Il y avait encore une troisième raison que je n'avais pas annoncée, parce qu'elle est un peu subtile ; mais cependant elle est très-réelle pour la personne qui serait sensible à la logique du langage.

« Si vous entrez chez un chapelier, vous demanderez un chapeau de castor ou un chapeau de soie, un chapeau noir ou un chapeau gris ; mais vous ne direz pas à un homme qui reste devant vous la tête découverte : « Monsieur, mettez votre chapeau de soie, ou « mettez votre chapeau noir ; » de même que vous ne direz pas : « Je vous demanderai la permission de mettre mon chapeau de « castor ou mon chapeau gris, » parce que dans le premier cas, il s'agit d'une marque de déférence, dans le second d'une crainte de froid, et que, dans l'un et dans l'autre cas, la couleur, la matière, la forme du chapeau, n'y ont que faire.

« Ainsi, dites si vous voulez à votre couturière : « Faites-moi « un manteau à la *Talma* ; » mais ne me dites pas à moi : « Don- « nez-moi mon *Talma* ; » ce n'est ni élégant, ni distingué, ni tout à fait français.

« Il va sans dire qu'une foule de mots rentrent dans cette catégorie ; le langage d'un salon ne doit jamais rappeler l'antichambre ou l'atelier, et tout ce qui ressemble à un terme technique de couturière ou de femme de chambre doit en être soigneusement banni.—C'est ainsi, par exemple, qu'une femme comme il le faut ne parle jamais de la *confection* d'un chapeau ou d'une robe ; elle ne trouve pas un objet de lingerie bien *confectionné* ; mais elle *fait faire* un chapeau, une robe, et elle trouve un bonnet, un col, *bien cousus* ; un mantelet est d'une *bonne forme*, et non d'une *bonne coupe*, etc. Une coiffure est de bon goût, mais elle n'a pas de *casquet*. Toutes ces observations, vous dites-vous, peut-être ma chère enfant, portent sur des riens.—Vous avez raison, ce ne sont que d'impalpables nuances ; mais, ne vous y trompez pas, plus elles sont légères, plus elles prennent d'importance ; car la fidélité à en tenir compte devient alors la marque infaillible de la véritable éducation, le manque de savoir-vivre se trahissant plus souvent par

des oublis, des nuances fugitives du langage et de la tenue que par de gros manquements aux choses essentielles.

« Les expressions techniques, consacrées aux arts, aux sciences, à l'industrie, sont fatigantes à entendre, même lorsque les hommes qui les emploient sont des artistes, des savants, et qu'ils les emploient naturellement et sans prétention. Echangées en présence de femmes et d'étrangers aux spécialités auxquelles elles ont trait, elles dénotent toujours un manque de tact, attendu que la première condition du langage de la bonne société est d'être parfaitement compréhensible pour tout le monde.—Mais, sur les lèvres d'une femme, c'est pis encore ; le ridicule s'en mêle, et il semble que cette affectation à donner une haute idée de ses connaissances et de son esprit ne puisse appartenir qu'à une intelligence étroite et vulgaire.»

Outre les deux genres d'affectation que l'auteur vient de mentionner il en est un qui est particulier à notre pays, c'est celui que nous appellerons l'*anglomanie*, et qui n'est point même tout à fait inconnu en France, si nous en jugeons par les plaintes que font entendre à ce sujet quelques écrivains, plaintes que M. Viennet a résumées dans une spirituelle satire qui nous a rappelé une de celles de feu M. Bibaud. Ce défaut a été trop souvent critiqué dans nos journaux et nos revues pour que nous insistions. Disons seulement que l'emploi d'un mot anglais lorsqu'il existe un équivalent français est souvent une preuve d'ignorance et presque toujours une preuve de mauvais goût. Sans doute qu'il peut exister en cela comme en toute autre chose des exceptions, que beaucoup dépend des circonstances et de l'intention, dont votre interlocuteur, s'il est intelligent, saura toujours juger ; mais le plus sûr est de parler tout naturellement sa langue sans recourir inutilement au secours d'une langue étrangère.

On nous dira peut-être qu'il y a certains mots anglais qui, dans l'usage assez général, ont remplacé les mots français, tels sont par exemple *side-board*, pour buffet ; *tea-board*, pour plateau ; *tea-pot*, pour théière ; mais bien que dans ces cas assez nombreux on puisse acquiescer ceux qui se servent des mots anglais de l'accusation d'affectation, nous leur conseillerions fortement de revenir aux équivalents français ; le moindre inconvénient de cet usage bizarre c'est de perdre graduellement notre langue et d'en venir à parler bientôt, comme le font déjà certaines personnes, un langage hybride, qui n'est d'aucun pays, ni d'aucune nation.

Un danger plus grand encore que celui de l'introduction de mots anglais, c'est l'usage de locutions anglaises, et il y en a cependant un grand nombre qui sont pour bien dire consacrées par le journalisme et même par le langage officiel. Il y a quelques années, il s'était fait dans la presse et parmi nos orateurs une certaine réaction contre les anglicismes ; mais il semble que, de guerre lasse, on ait abandonné la partie, et plus que jamais nos journaux fourmillent de phrases dont le moule est tout britannique ; plus que jamais par exemple on *oppose* un homme ou une mesure, on *adresse* une assemblée, etc. A ces locutions, qui règnent déjà depuis longtemps, il vient même s'en ajouter de nouvelles également déplorables ; mais qui sont peut-être excusables lorsqu'on songe à l'usage constant que beaucoup de personnes instruites font des deux idiomes, et au grand nombre de traductions que nos journalistes ont à faire à la hâte et sans avoir pour bien dire le temps de se relire.

Pour ce qui est de la conversation au point de vue du bon ton et du bon langage, on doit poser en principe : 1o que le langage le plus correct est toujours celui qui indique une meilleure éducation ; 2o que le langage ne saurait être correct si la phrase a une tournure étrangère, ou si elle est par-émée de mots étrangers ; 3o que dans ce genre tout ce qui peut être le résultat de la négligence ou du mauvais exemple est jusqu'à un certain point excusable ; tandis qu'au contraire tout ce qui est *intentionnel* est détestable sous tous les rapports.

Mais que dirons-nous de l'habitude qu'ont quelques personnes de s'adresser entre elles la parole en anglais en présence de compatriotes qui ne font point comme elles un usage constant de cet idiome, et qui même quelquefois ne le comprennent que très-imparfaitement ? N'est-ce point ou faire parade d'une science assez peu rare, ou commettre une grossièreté impardonnable en parlant pour ne pas être compris, en isolant de la conversation quelques-uns de ceux qui auraient droit d'y prendre part ?

Une autre observation à faire à ce sujet c'est que, lorsqu'une personne de distinction et d'un rang supérieur au vôtre vous adresse la parole dans sa langue, il n'est certainement point mal, si vous vous sentez capable de le faire, de lui répondre dans le même idiome ; mais, si, au contraire, cette personne a la politesse de vous parler dans votre propre langue, c'est une chose très-inconvenante de lui répondre dans la sienne. C'est faire mépris jusqu'à un certain point de sa condescendance ; c'est presque lui dire : ne vous fatiguez point, je vous prie, à me parler français ; vous vous en

tirez assez mal, pour que je vienne à votre secours en parlant anglais.

Dans tous les cas, le parti le plus sûr, le plus digne, le plus sensé, partout où vous en avez le choix, c'est de parler votre langue maternelle tout simplement parce que vous devez la savoir mieux qu'aucune autre, et que vous ne risquerez rien en le faisant. Personne n'a le droit de s'en offenser et l'on gagne généralement plus d'estime et de respect par cette preuve de dignité personnelle et nationale. Si, au contraire, on s'aventure sans nécessité dans les défilés d'un idiome étranger, on s'y est lancé à ses risques et périls ; si l'on fait rire de soi, on n'a que ce que l'on mérite.

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, mai et juin, 1864.

SAINTE AUGUSTIN : Œuvres complètes, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Poujoulat et de M. l'abbé Raulx, tome Ier, grand in-8. Guérin.

BORGHESE : Œuvres complètes de Bartholomé Borghese, publiées par les ordres et aux frais de S. M. l'Empereur Napoléon III.—Œuvres numismatiques : tome II, in-4. Imprimerie Impériale.

BORCHER DE PERTHES : Sous dix rois ; tome VI, in-12. Dumoulin.

BOURBON : Introduction aux cérémonies romaines.

LAMARTINE : Fénelon ; gr. in-18. Lévy.

RIO : Shakespeare ; in-18. Douniol.

VEILLON : La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ ; in-8. Ruffet.

Toronto, avril, 1864.

BRITISH AMERICAN MAGAZINE : La livraison d'avril de cette publication est la dernière que nous avons reçue. Nous avons appris depuis qu'elle avait cessé de paraître. Nos lecteurs se rappellent que le *British Canadian Review*, qui avait été fondé à Québec, l'année dernière, a eu le même sort.

Québec, mai et juin, 1864.

QUEBEC GAZETTE: CENTENARY-NUMBER.

"Que j'en ai vu mourir, hélas! de jeunes feuilles."

pourrait dire la glorieuse centenaire, en parodiant le vers tant de fois répété de Victor Hugo. Il n'y a, nous assure-t-on, en Amérique, qu'une seule autre feuille centenaire, et, dans tous les cas, il n'y en a point dans les colonies anglaises. La *Halifax Gazette*, qui fut publiée à la Nouvelle-Ecosse en 1751, est morte il y a longtemps. La *Gazette de Montréal*, bien que parvenue, elle aussi, à un âge très-respectable, ne date que de 1775. Les éditeurs, dans leur numéro centenaire, ont bien fait de ne pas affirmer, d'une manière trop absolue, que leur journal avait été la première chose imprimée en Canada. Le naturaliste suédois Kalm, qui parcourut le pays en 1749, dit qu'il n'y avait pas dans ce moment d'imprimerie, mais qu'il y en avait eu. Il ajoute qu'on lui avait donné pour raison de l'absence de toute publication, la crainte que l'on ne vint à se servir de la presse pour répandre des libelles contre le roi ou la religion ; mais qu'en réalité, il croyait que c'était plutôt parce que le pays était trop pauvre pour qu'un imprimeur pût y faire ses frais.

L'idée de commémorer l'anniversaire séculaire de leur journal par la publication d'une livraison illustrée et par la réimpression du premier numéro, publié le 21 juin, 1764, a certainement été une excellente idée. La livraison du 21 juin, 1864, contient, 1o. une jolie pièce de vers de circonstance, par le Rev. M. Dewart ; 2o. une histoire de la presse périodique en général, et plus particulièrement de celle de l'Angleterre et des colonies anglaises ; 3o. une histoire de la *Gazette de Québec*, laquelle renferme une biographie de l'homme qui lui avait donné tant d'importance et l'avait rédigée pendant de si longues années, l'hon. John Neilson ; 4o. une description de Québec, de ses monuments et de ses environs avec des aperçus historiques ; cette description se rapporte aux gravures, au nombre de 20, dont une, celle qui représente la vue de la citadelle et de la Haute-Ville, occupe toute une page du format actuel de la *Gazette*. De plus, il y a de nombreux extraits des premières années du journal, qui, mieux qu'aucune autre chose peut-être, nous font connaître le Québec d'il y a cent ans. Parmi ces extraits, nous reproduisons, comme intéressant plus particulièrement nos lecteurs, l'ode suivante :

"ODE

"Chanté au Château St. Louis par les Etudiants du Petit Séminaire de Québec, à l'honorable GUY CARLETON, Gouverneur Général du Canada, à la Fête que Son Excellence a donnée le 18 de ce mois, (Janvier 1770) à l'occasion de la Naissance de la Reine : (la Reine Charlotte, épouse de George Troisième) :

"La Discorde éteint son Flambeau,
Pallas, au jour de sa naissance,
Nous offre à tous sa bienveillance
Et son pacifique Rambeau.

"Que chacun assis à son ombre,
Goutant les douceurs de la paix,
Chasse de son cœur à jamais
Regrets, et chagrins l'air sombre.

"Affreux compagnons de Vulcain,
Cessez, Cyclopes detestables,
Par vos foudres trop redoutables,
De consterner le genre humain.

"Ce Roi favori de Neptune,
Qui règne et sur terre et sur mer
D'un pays dépeuplé par le fer,
Désire assurer sa fortune.

"C'est ce qu'annonce ces éclairs
Ces feux, ces éclats de tonnerre,
Ces astres partis de la terre,
Qui vont se perdre dans les airs.

"Apprends donc en ce jour de Fête
A ne plus deplorer ton sort,
Peuple aux justes lois plus fort,
Soumis par le droit de conquête.

"Déjà les Arts en liberté,
Paraissant avec allégresse,
Dans le palais de la sagesse,
Y sont reçus avec bonté.

A ces traits reconnais l'ouvrage
De ce Gouverneur généreux,
Qui consacre à te rendre heureux
Ses soins, ses biens, ses avantages.

"Son nom, ainsi que ses bienfaits,
Seront à jamais pour sa gloire
Dédicés au temple de mémoire,
Ciel ! comble pour lui nos souhaits."

La reproduction du premier No. est une curiosité typographique que chacun voudra posséder. C'est un *fac-simile* auquel rien ne manque. La *Gazette* s'est publiée dans les deux langues, une colonne anglaise et une colonne française ; puis une page anglaise et une page française, puis enfin un numéro alternativement en anglais et en français, jusqu'en 29 octobre 1842, où elle ne se continua qu'en anglais. Les premiers propriétaires-éditeurs ont été MM. Brown et Gilmore ; les propriétaires actuels sont MM. Dawson et Middleton. Depuis l'année 1790 où MM. Samuel et John Neilson, neveux de M. Brown, en devinrent les propriétaires, jusqu'en 1849, la *Gazette* fut possédée par la famille Neilson.

Szozor : Code militaire traduit et compilé par le Major L. T. Szozor, approuvé par le Colonel Gordon, Président de l'Ecole Militaire.—250 pages in-120.—Desbarats.

LE FOYER CANADIEN : Les livraisons d'avril et mai contiennent une légende en vers de M. Taché, la publication d'un curieux manuscrit du Nord-Lesieur sur les danses des sauvages, considérées comme faisant partie de leurs superstitions, et une charmante esquisse de mœurs par M. Renault, que nous reproduisons.

Montréal, avril, mai et juin, 1864.

LES BEAUX-ARTS : Nous apprenons avec regret par la livraison de mai de cette publication qu'elle doit cesser prochainement. Elle faisait certainement honneur au pays : sous le rapport typographique elle était devenue une des œuvres les plus élégantes de ce continent.

LA REVUE CANADIENNE : Les livraisons d'avril et de mai contiennent la suite du roman de M. de Boucherville, celle de l'article de M. Raymond sur Rome, un article de Mgr. Désautels sur les biens et revenus des Fabriques, une étude sur le Territoire du Nord-Ouest par M. Provencher, des poésies par MM. Taché, Lemay, Dionne et Cassegrain ; et plusieurs articles bibliographiques, par MM. Royal, Provencher et Desrosiers. L'extrait suivant de l'article de M. Provencher sur le Territoire du Nord-Ouest, contient sur l'avenir de ces contrées et sur leurs relations avec le Canada, des idées et des renseignements qui méritent l'attention de nos lecteurs. En les reproduisant, nous n'avons à constater avec quel courage et quel esprit de travail les écrivains de cette publication abordent les questions les plus sérieuses, et comme on dit aujourd'hui, les plus pratiques.

"En laissant les derniers établissements, à l'extrémité du lac Supérieur, trois routes se présentent au voyageur pour se rendre à la rivière Rouge : la première suivrait la rivière au Pigeon jusqu'au lac du même nom en longeant la frontière, la seconde passerait en partie par la rivière Kaministiquia, et enfin la troisième, par le lac du Chien, le portage de la Savane, et la rivière des Allemands jusqu'au lac La Plie. C'est cette dernière qui, d'après les explorations faites par ordre du gouvernement canadien, a été jugée la plus favorable.

"La rivière Kaministiquia a son embouchure à la baie du Tonnerre,

à l'ouest de la baie Noire. A quelques milles de là se trouve le fort William, construit par la Compagnie du Nord-Ouest, et qui était un des premiers entrepôts de son commerce. C'est de là que partaient, chaque année, tous les convois qui se dirigeaient vers l'intérieur.

La rivière Kamistiquia est généralement navigable du 25 avril au 12 novembre, mais pour les canots seulement, car elle est trop peu profonde; elle est aussi entrecoupée de rapides en différents endroits. Elle coule sur un sol d'une remarquable fertilité, et tous les grains peuvent y être cultivés avec beaucoup d'avantage, à une distance du lac suffisante pour qu'ils soient à l'abri des brouillards et des gelées.

L'étendue de terre arable dans cette vallée est estimée par le professeur Hind à une largeur de deux milles de chaque côté de la rivière, formant une superficie de 20,000 acres. En différents endroits on a aussi trouvé de la pierre à chaux, et on voit encore des vestiges d'anciens fourneaux construits par la Compagnie du Nord-Ouest pour exploiter cette richesse minérale qui est loin d'être épuisée.

A dix-huit milles du fort William se trouve le lac du Chien, autrefois centre de communication important des Sauvages. On dit qu'il se relie au lac des Mille Lacs par une autre voie que celle du partage de la Prairie. Si cette route était découverte elle abrégerait de beaucoup la distance à parcourir pour parvenir au fort Garry. La nature du sol permettrait en cet endroit l'établissement de quelques villages, ce qui faciliterait beaucoup la construction des chemins.

M. Hind a constaté dans son exploration, que, depuis les grandes Chutes jusqu'au fort Francis, à la tête du lac La Pluie, sur une étendue de 273 milles, il y avait peu d'avantages offerts à la colonisation, excepté peut-être quelques lopins de terre dispersés le long des grandes rivières ou les îles qui se trouvent sur les lacs semés tout le long de la route.

Au point de vue de l'avenir agricole du pays, la vallée de La Pluie est de beaucoup la plus digne d'attention avant d'arriver aux prairies arrosées par la rivière Rouge.

Le lac La Pluie est à 225 milles du lac Supérieur, et à 85 milles du lac des Bois. Il a 59 milles de long et 38½ de large. Ses bords paraissent tout à fait stériles, mais la contrée change complètement lorsqu'on laisse le lac pour entrer dans la rivière qui porte le même nom. On y trouve une végétation des plus belles sur un sol d'alluvion de la plus grande richesse. L'étendue de terre arable est portée à 220,000 acres. Chaque côté de la rivière, la vallée sèche et cultivable a environ six milles de large sur une longueur de 70 milles, jusqu'au lac des Bois. En arrière se trouvent des marais aujourd'hui infranchissables, mais qui pourraient être facilement asséchés, à mesure que l'exigeraient les besoins de la colonisation. Les rives sont généralement couvertes d'arbres de haute futaie, sapins, frênes, peupliers et chênes. Ces forêts sont d'un prix immense, dans cette contrée.

La largeur de la rivière varie de deux à trois cents verges; sa navigation n'est interrompue que par deux rapides que la moindre force à vapeur pourrait remonter, et en neutralisant les chutes qui se trouvent à l'entrée du lac, ce qui serait peu dispendieux, on ouvrirait une communication non interrompue de 130 milles de long, jusqu'au portage du Rat, à l'extrémité nord-ouest du lac des Bois.

Le lac des Bois, entre le lac La Pluie et le lac Winnipeg a environ 400 milles de circonférence, et trente à quarante pieds de profondeur. Il est rattaché au lac Plat par un canal navigable d'une dizaine de milles de longueur. La rivière Winnipeg, par lequel le lac des Bois se décharge dans le lac Winnipeg, prend sa source au portage du Rat, à l'extrémité nord du lac des Bois; elle a un parcours de 150 milles avant d'atteindre le lac Winnipeg, au fort Alexander. Elle est remplie de cascades et de rapides qui présentent les points de vues les plus pittoresques et les plus variés; ses rives contiennent peu de terres cultivables, excepté peut-être quelques centaines d'acres à Islington, et en haut des Chutes Argentées, à l'extrémité nord de la rivière.

Cette route aurait 499 milles de longueur, dont 131½ milles seulement devraient se faire par terre. M. Dawson porte à £50,000 le coût probable de cette voie.

L'an dernier, les habitants de la rivière Rouge ont présenté au gouvernement d'Angleterre et du Canada un mémoire dans lequel se trouvent clairement exposés tous les intérêts qui militent en faveur du prompt établissement de cette route. Les habitants de la rivière Rouge sont aujourd'hui à la merci des Etats-Unis pour toutes les communications. Dans ce contact continu avec nos voisins, ils n'ont pu s'empêcher de remarquer quels progrès avaient faits les territoires du Minnesota et de Dacotah qui les avoient; ils ont partout été témoins de la sollicitude du gouvernement, et du soin qu'il prenait de leur assurer la direction de leurs affaires, et de leur donner une part légitime dans le gouvernement de leur pays. Le gouvernement américain a même établi une ligne postale mensuelle jusqu'au fort Garry pour l'avantage à peu près unique de l'établissement. En même temps, ils paraissent abandonnés entièrement de la mère patrie et des autres colonies anglaises. Ils sont restés soumis au régime de la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait intérêt de retarder le plus possible la colonisation, dans la crainte que son commerce en souffrit.

Pour changer cet ordre de choses si défavorable, ils seraient même décidés d'entreprendre à leurs frais la moitié de la route, à condition que l'Angleterre ou le Canada entreprennent le reste. L'intérêt de toutes les provinces anglaises de l'Amérique exige que cette entreprise soit exécutée le plus vite possible.

La découverte de l'or et d'autres métaux précieux tient encore l'attention du public fixée sur les territoires du Nord-Ouest. La grande

vallée du lac Winnipeg a été explorée en tout sens, et sa fertilité et ses avantages, au point de vue de la colonisation et de l'agriculture, ne sont ignorées de personne. Les rivières ne tarderont pas à être utilisées, et des chemins convenables bientôt établis dans les endroits où la navigation est interrompue.

La rapidité étonnante avec laquelle se forment les établissements en Amérique nous assure que bientôt sera réalisé le rêve de Sir George Simpson qui voyait toutes ces belles rivières, reliant les bords fertiles de plusieurs grands lacs, couverts de bateaux à vapeur et bordés de cités populeuses.

La nouvelle compagnie qui vient de succéder aux droits de la compagnie de la Baie d'Hudson, promet d'encourager la colonisation. Avec la puissance qu'elle possède, les moyens d'influence dont elle peut disposer, cette promesse est d'une grande portée. Dans peu d'années, elle peut changer la face du pays qu'elle gouverne. Même si elle voulait suivre la conduite de sa devancière en usant de tous les moyens pour conserver encore longtemps le monopole dont elle jouit, elle ne pourrait pas réussir complètement. Elle ne pourra pas arrêter le mouvement de l'émigration, elle ne pourra qu'en retarder les effets les plus favorables. L'élan est maintenant donné, et le temps des monopoles est passé. La grande question de la propriété des territoires du Nord-Ouest ne tardera pas à être réglée, et il faut espérer que sans blesser les droits des individus ou des compagnies, le Canada pourra, lui aussi, jouir de la part d'avantages qui lui sont justement acquis.

En terminant, nous citerons les paroles de Mgr. Taché, évêque actuel de St. Boniface, Rivière Rouge, qui expriment parfaitement à quel point de vue les Canadiens-Français doivent envisager la colonie fondée par Lord Selkirk: "Je suis loin d'encourager les Canadiens à émigrer, mais si, pour des raisons particulières et exceptionnelles, il leur faut s'éloigner du lieu qui les a vus naître, s'ils sont décidés à prendre le bâton du pèlerin, au lieu de les voir se diriger vers les Etats-Unis, j'aimerais mieux les voir venir à la Rivière Rouge. Ici du moins leur foi ne sera pas exposée. Personne au reste n'a plus de droits à l'occupation de cette vallée de la Rivière Rouge et même de celle de la rivière Saskatchewan que le Canadien d'origine française. Ce sont nos pères, ces hardis champions de la civilisation, qui les premiers ont pénétré jusqu'ici, fortement préoccupés d'une pensée bien ouvertement noble que celle d'un vil intérêt commercial, nos courages et habiles découvreurs à la voix et en la compagnie des missionnaires, sont venus planter l'étendard de la Croix dans les vastes plaines de l'Ouest... Rien de plus naturel que de voir nos frères s'emparer de nouvelles terres découvertes par leurs ancêtres, et concurrencés par eux à devenir le théâtre de la régénération des races infortunées qu'ils y trouveront." (1)

COFFIN: 1812, the War, and its Moral, a Canadian Chronicle, by William F. Coffin.—296 p. in-80.—Lovell.

Ce premier volume de l'histoire d'une des époques les plus critiques que la domination anglaise ait eu à traverser dans ce pays, est écrit avec élégance et simplicité; il renferme une foule de détails biographiques et anecdotiques, et fait impatiemment attendre la suite de ce travail. M. Coffin rend partout justice aux Canadiens-Français qui ont donné, dans ces circonstances difficiles et mémorables, des preuves de courage et de fidélité, qui ne pouvaient être rappelées avec plus d'à propos.

Dewar: Selection from Canadian Poets with occasional critical and biographical notes and an introductory Essay on Canadian Poetry. By Edward Hartley Dewar. 304 p. 8vo. Lovell.

La littérature anglo-canadienne se développe parallèlement à la littérature franco-canadienne; ce sont comme deux mondes à part qui marchent à côté l'un de l'autre. Ce volume contient un choix de poésies coordonnées d'après le caractère des pièces. Parmi les auteurs se trouvent quelques-uns de ceux dont les noms sont déjà familiers aux lecteurs de notre journal anglais, tels que MM. Sangster, Healysege, McGee Ascher et Mde Leprohon. M. Dewar, dans son essai, se plaint de l'indifférence que le public anglais de ce pays montre pour la littérature, et pour la poésie en particulier, et il entreprend une thèse en forme pour prouver leur utilité dans toute société. Nous y trouvons cette phrase singulière: "Nos compatriotes d'origine française sont beaucoup plus unis que nous, quoique leur littérature soit plutôt française que canadienne et que le lien qui les unit soit plutôt religieux que littéraire ou politique." Nous protestons contre la première de ces remarques; bien qu'à son début notre littérature n'ait été qu'une imitation quelque peu servile de celle de la France, nous croyons que des poètes comme MM. F. X. Garneau, Lenoir, Cizmazio et Lemay et des écrivains comme MM. Parent, Ferland, Taché et Garneau ont un degré d'originalité suffisant pour jeter les bases d'une littérature vraiment nationale.

Léronox: Antoinette de Mirecourt—Or secret marrying, and secret sorrowing, a Canadian tale by Mrs. Leprohon. 369 p. in 12. Lovell.

Ce nouveau roman est digne en tout de l'auteur du *Manoir de Villeraï, d'Ida Herford* et de tant de jolies poésies.

Le récit remonte aux années qui suivirent la conquête; mais les leçons qui en ressortent sont pleines d'actualité.

Ramière: Petit Manuel de l'Apostolat de la Prière, par le R. P. Ramière, S. J., 1ère édition canadienne, avec l'approbation de Mgr. l'Evêque de Montréal. 146 p. in 18. Rolland et Fils.

(1) Lettre à M. S. J. Dawson.

Petite Revue Mensuelle.

Tandis que la diplomatie européenne s'épuise en négociations pour sauver le Danemark, elle laisse tranquillement et froidement écraser la Pologne. Une seule voix s'élève en Europe en faveur du peuple martyr; c'est celle de Pie IX. Cette situation frappante et unique a inspiré à M. de Montalembert un admirable écrit inséré dans la dernière livraison du *Correspondant* et dont nous reproduisons les premières pages; car elles sont à elles seules toute une leçon d'histoire contemporaine.

Quand, sur une grève battue par la tempête, le canon d'alarme éclate dans la nuit et annonce un navire en perdition, dans quel pays chrétien voit-on les habitants de la côte, sourds aux cris des naufragés, à l'appel de leurs semblables, de leurs frères, s'enfermer chez eux pour y dormir en paix ou ne rester éveillés que pour célébrer, au coin du feu, la douce sécurité du rivage et du foyer domestique ?

Quand retentit dans la rue ou sur la grande route le cri de détresse du passant assailli ou assassiné, que penser des honnêtes gens qui, au lieu de courir au secours de la victime, ne songent qu'à se barricader dans leur maison et entourent à peine un volet pour examiner de loin comment le crime s'accomplit ?

C'est là cependant ce qui se passe en France, en Europe, depuis dix-huit mois.

Seulement ce n'est pas un vaisseau, c'est un peuple tout entier qui sombre sous ses yeux dans une mer de sang. Ce n'est pas la nuit, ce n'est pas au sein de la tempête ni au fond des bords, c'est en plein jour et en plein calme que la catastrophe s'accomplit. Ce n'est pas un voyageur isolé, ni même une caravane de pèlerins, c'est une nation, une grande nation chrétienne qui est exécutée, saisie, garottée, dépouillée, outragée, assassinée sous nos yeux.

Il y a dix-huit mois cette nation, que n'a pu ni dompter ni épouiser un siècle entier d'attempts inouïs et de savante oppression, s'est dressée dans la tombe que lui ont creusée ses bourreaux. Elle a jeté un grand cri pour rappeler au monde qu'elle avait été enterrée vivante et qu'elle ne voulait pas mourir. Après quoi, désarmée, isolée, éperdue, avec l'aide du désespoir, elle a engagé la lutte qui dure encore.

La nation victime en a appelé à toutes les forces et à tous les droits d'ici-bas. Elle a invoqué tour à tour, par des abjurations poignantes, la civilisation, l'humanité, le droit des gens, le droit nouveau, les idées modernes, la liberté, le progrès, l'honneur, la reconnaissance, la pitié, la conscience publique. Elle n'a rien obtenu. A ce déchirant appel personne n'a répondu.

La civilisation moderne, si orgueilleuse de ses progrès, de son empire universel, de ses inventions prodigieuses, de ses merveilles populaires, la civilisation est restée muette et impuissante devant ce spectacle monstrueux dressé à sa porte, d'une nation expropriée, mutilée, éborgnée avec une régularité savamment implacable en plein dix-neuvième siècle. La civilisation s'est déclarée vaincue par la barbarie.

La liberté, dans les pays même où elle fleurit le mieux, n'a rien fait, rien pu, rien essayé pour sauver un peuple, l'un des premiers et des plus anciennement libres parmi les races modernes et qui ne demande à Dieu et aux hommes que la plus simple et la plus élémentaire des libertés, celle de vivre.

Le droit moderne, ce droit si persévérément invoqué dans certains pays, si singulièrement interprété et si audacieusement appliqué dans d'autres, ce droit qui, s'il fallait en croire ses plus bruyants prophètes, autoriserait les peuples à se débarrasser des rois qui leur déplaisent, sans motif comme en Grèce, ou pour des motifs chimériques comme à Naples, ce droit nouveau permet impunément à un empire, plus qu'à moitié asiatique, de nier et de violer tous les droits anciens chez un peuple européen et chrétien, tombé en proie au spoliateur après mille ans d'indépendance nationale.

L'humanité reste impuissante comme la liberté! La philanthropie, l'adoucissement si justement vanté de nos mœurs, de nos pénalités; la compassion sentimentale réclamée et dépensée par la publicité quotidienne pour tant de malheureux réels ou imaginaires, rien de tout cela n'a prévalu contre ce qui semblait ne pouvoir être qu'un cauchemar, et ce qui est devenu un fait d'une horrible réalité, le fait du vampire qui suce le sang et la vie d'une victime éplorée.

La conscience publique, la pitié, la reconnaissance, elles aussi n'ont su que s'enfermer dans l'oubli et le silence. En vain la Pologne étalait-elle devant nos yeux le souvenir de ses services et de ses titres, le spectacle de ses plaies et de ses angoisses, elle qui a été pendant ce si long siècle le boulevard sanglant de l'Europe, l'insatiable alliée de la France. Rien n'a fait. Rien n'a réussi à vaincre l'implacable inattention, la hauteuse insouciance, l'impassible indifférence, l'imprévoyance obtinée de l'Europe contemporaine. Elle ne veut plus même qu'on lui parle d'un sujet usé, condamné. Elle veut l'oublier, le chasser de sa pensée, en détourner ses yeux alourdis par la fatigue du gain et du plaisir. La question est tranchée; le *Times* a rappelé ses correspondants; le rideau est tombé. Parlons d'autre chose.

Les plus compatissants, les plus généreux sont comme Agar qui s'éloignait en pleurant pour ne pas voir l'agonie de son fils mourant de soif dans le désert. *Et abilit sedique e regione procul quantum potest arcus jacere; dixit enim: Non videbo mortentem putrum.*

Mais voici que, du milieu de ce silence glacial, de cette indifférence universelle, une voix s'élève, une seule, pour répondre au cri de détresse de la Pologne agonisante. C'est la voix de la religion; voix plaintive, indignée, immortelle. Celui qui est aux yeux de tous, amis ou ennemis,

fidèles ou impies, la plus haute personification de la religion dans le monde, celui-là n'a parlé! Le vicar de Jésus-Christ, du Fils de Dieu mort pour les hommes sur la croix, a parlé pour la nation crucifiée. L'éloquence a jailli, en flots pressés et bouillonnants, du fond de ce noble cœur, du cœur de Pie IX, cœur d'homme et de pontife, où l'indignation a débordé avec la pitié.

Ah! certes, l'on n'est pas sur un lit de roses quand on a pour métier celui d'avocat de la cause catholique au temps actuel. Il faut s'y résigner à toutes les tristesses; il faut s'y attendre, non-seulement aux outrages et aux mépris du dehors, mais aux misères et aux ténèbres du dedans, *foris pugno, intus linores*. Petits et grands nous y sommes tous appelés à subir les mécomptes, les défaits, les défaites, les abattements, les tristes déconvenues qui sont le partage des plus humbles soldats comme du plus auguste représentant de la vérité. Mais aussi, de temps à autre, quand la vérité, quand la justice vient à briller comme l'éclair dans la nuit, en empruntant à la religion sa force et son autorité surnaturelles, quelle joie incomparable s'allume dans l'âme fidèle, quel transport de reconnaissance éclate parmi les chrétiens! Je ne fais ce que la grande voix de Pie IX aura fait éprouver aux Polonais dans les affres de leur agonie; mais moi, leur vieux et impuissant ami, j'en ai tressillé à bonheur, d'admiration, et je ne résiste pas à l'envie de m'en épancher avec les lecteurs d'un recueil qui depuis plus de trente ans a toujours proclamé la justice et la sainteté de la cause polonaise.

A l'heure qu'il est, on peut dire qu'il n'y a de vraiment grand en Europe que deux opprimés: le Pape et le peuple polonais.

Elle est encore debout, cette Pologne prodigieuse! Malgré tant d'épreuves et de désastres, malgré les défaits et les supplices de chaque jour, malgré l'indifférence et l'abandon, rien ne la décourage ni ne l'abat. La lutte dure encore, et déjà, par un miracle de vitalité, elle a duré deux fois plus longtemps qu'en 1830 et 1831. Et cependant alors le soulèvement national avait pour pivot, non-seulement la possession de la capitale, avec une administration tout organisée, mais par-dessus tout une armée régulière de quarante mille hommes, admirablement disciplinée et commandée par d'illustres vétérans des grandes guerres du premier empire; tandis que jour lui et depuis dix-huit mois l'insurrection n'a pas eu à reposer sa tête. Elle n'a pu arracher aucune ville importante aux Russes. Les forêts et les marais sont ses uniques citadelles. Elle n'a d'autre armée que des bandes irrégulières sans cesse décimées, dispersées, anéanties, mais toujours renaisantes et toujours indomptées. Elle s'alimente par la pratique quotidienne des sacrifices les plus héroïques, les plus difficiles; de ceux qui répugnent le plus à la nature des sociétés modernes. Les Polonais ne prodiguent pas seulement leur vie; ils ne se donnent pas seulement eux-mêmes avec leurs enfants, et toute une jeunesse qui va au feu, à la mort, à toutes les fatigues, à toutes misères qui précèdent la mort, avec encore plus de calme et de résolution que d'entraînement; ils prodigent encore et surtout leurs biens. La fortune, la propriété, cette gloire de la civilisation moderne, plus chère que la vie à tant de nos contemporains, ils ne semblent la connaître que pour la mépriser et pour la sacrifier. Terres, maisons, biens-fonds, argent, capitaux, tout est exposé, tout est perdu, et une ruine totale devient le partage assuré de ceux qu'aura épargnés la mort. Cette prodigalité patriotique n'est point une vertu nouvelle chez eux. Ce qui l'est davantage, c'est la merveilleuse subordination, les miracles d'obéissance et de docilité qu'a déployés ce peuple réputé indisciplinable, sous l'impulsion de son gouvernement national (1). Sul ne zait le nom ni le séjour de ce pouvoir occulte, et partout il rencontre une soumission absolue, d'un seul empire de cette foi patriotique qui n'a encore été ni imposée ni rouillée par aucun excès dictatorial, par aucune violence révolutionnaire.

La désolation qui règne en Pologne ne saurait être plus grande que celle qui s'étend sur une moitié au moins de l'ancienne république des États-Unis. Là les victimes ne se comptent plus; la mort ravage par milliers, et, à l'heure où nous écrivons, une nouvelle grande bataille, qui n'aura probablement point de résultats plus décisifs que les précédentes, est imminente entre Grant et les Confédérés. Le général en chef du Nord a mis tout son espoir se trouverait serré de près, et, s'il l'a vaincu cette fois, on ne sait plus sur qui, après tant de changements, se porterait le choix du gouvernement.

Il n'y a qu'un moyen d'expliquer l'inconcevable opiniâtreté des hommes du Nord: c'est par la grande proportion d'étrangers qui entrent dans la composition de leur armée. Ils croient pouvoir ainsi moissonner éternellement pour la mort dans les pays étrangers et ils n'y réussissent que trop bien jusqu'ici, puisque l'immigration au lieu de diminuer s'accroît dans de très-grandes proportions et que beaucoup d'étrangers n'ont d'autre alternative que de mourir de faim ou de s'enrôler.

Le Canada a fourni beaucoup plus que son contingent d'émigrés, c'est-à-dire de recrues. Rien ne semble pouvoir arrêter cette constante déperdition des forces vives de notre pays, ni les avis du clergé, ni les recommandations de la presse, ni la triste expérience acquise par tant de familles malheureuses: il semble que ce soit là un aveuglement fatal, une épidémie sans remède et la plus redoutable qui ait encore décimé le Bas-Canada. Si l'on veut absolument quitter son pays et chercher for-

(1) Voir, à ce sujet, de précieux et d'importants détails dans l'ouvrage récent de M. Tanski, intitulé *Entrée des Russes à Paris et l'Armée russe*, où l'on trouve aussi de très-curieux renseignements sur la transformation subie par l'armée russe depuis les victoires de 1812 à 1814, et sur l'action des Polonais incorporés dans cette armée.

tune sous un drapeau étranger, n'y a-t-il pas celui de la France pour le moins aussi glorieux que celui de nos voisins? C'est ce qu'a compris un de nos jeunes compatriotes, M. Narcisse Faucher, qui a obtenu une commission dans un des régiments français actuellement au Mexique et qui vient de nous faire ses adieux. Nous regrettons cependant d'autant plus le départ de M. Faucher que, plein d'avenir et d'énergie, il aurait pu employer au profit du Canada les talents dont il est doué.

L'empereur Maximilien a enfin pris possession de son trône et adressé une proclamation à ses nouveaux sujets. La France n'a plus qu'à souhaiter que son gouvernement se consolide assez promptement pour qu'elle puisse bientôt rappeler ses troupes. En France en effet comme partout ailleurs l'économie est le cri de guerre de l'opposition, et les expéditions comme celles du Mexique prêtent le flanc de tous côtés à la critique.

Voici comment M. Eugène Forcade dans la *Revue des Deux Mondes* apprécie les résultats de la session de la législature française qui vient de se terminer et de celle du parlement anglais qui est aussi à la veille de se clore.

« La session de la chambre des députés est terminée. Telle qu'elle a été, avec ses grands débats de l'adresse au début, sa souvenance au milieu, et vers la fin sa discussion précipitée du budget, cette session a formé un épisode important de notre vie publique.

« La session de 1864 a eu cela de remarquable qu'elle a été la première phase de la carrière d'une chambre nouvelle, et que cette chambre a été aussi la première qui soit sortie de l'élection depuis la promulgation du décret du 21 novembre 1860. Dans notre chronologie constitutionnelle, la session qui vient de finir est le lendemain du jour qui a fourni sa date au décret. Dans le développement de notre vie politique, on peut la considérer comme la véritable épreuve pratique du régime institué par cet acte de l'initiative impériale. Nous ne trouvons pas qu'il y ait lieu en ce moment d'être enivré d'optimisme et de s'abandonner à une satisfaction jubilaire. Cependant nous pensons et nous n'hésitons point à dire que personne n'a trop à se plaindre de l'expérience qui vient de s'accomplir. La France, par l'organe et dans le spectacle de la discussion parlementaire, s'est en quelque sorte remise à la politique. Elle est revenue à sa tradition sans véhémence, sans emportement, mais avec un goût manifeste. Elle a été flattée d'entendre la parole de ses grands orateurs qui est peut-être, n'en déplaise à M. le duc de Persigny, la plus solide de ses gloires actuelles; elle a été touchée de voir ses libertés plus souvent et plus vigoureusement défendues; elle a été éclairée par des débats financiers qui lui ont montré l'influence que la direction de la politique exerce sur les intérêts de sa richesse et de son travail; elle a pu apprendre qu'elle n'est ni aussi incapable ni aussi indigne de gérer ses affaires et d'exercer le *self-government* que de bizarres flatteurs de sa paresse se sont pendant douze années efforcés de l'en convaincre. Les esprits indépendants et persévérants appelés à prendre part à la vie publique ont pu voir aussi par cet exemple qu'il y a place pour leur activité et pour leurs efforts, que le découragement et l'abstention ne sont plus de mise, qu'il ne nous est pas permis d'affecter l'inertie comme une forme du dédain, que nous ne devons pas commettre la faute des classes éclairées des États-Unis, et abandonner exclusivement la direction des affaires publiques à une classe formée d'agents officiels et de *politiciens* de profession. Nous espérons que la leçon qui ressort de cette première expérience ne sera point perdue dans nos prochaines élections des conseils-généraux. On assure que le ministre de l'intérieur, M. Boudet, a adressé aux préfets, à propos de ces élections, une circulaire qui fait honneur à sa modération, et qui tend à contenir, au lieu de les exciter, les passions administratives. Nous sommes charmés que M. le ministre de l'intérieur renonce dans cette circonstance au système qui a si peu réussi à son prédécesseur. Si l'attitude modérée qui est attribuée à M. Boudet témoigne d'une sage intelligence de la situation, les libéraux, par leur empressement et leur union, montreront, eux aussi, qu'ils comprennent le devoir qui les invite, dans les circonstances actuelles, à poursuivre le succès de leurs candidatures, et à constater par le résultat des élections les progrès que leurs opinions font dans le pays.

« Mais parmi les effets de la dernière session il en est un auquel nous prenons un intérêt particulier. Nous nous demandons quelle impression ce réveil de vie politique a dû produire sur la chambre elle-même et sur le gouvernement. Nous croyons que pour la chambre l'impression a été bonne. La majorité sans doute se res-ent de son origine; elle contient des esprits excessifs qui ne peuvent oublier ce qu'ils doivent au système des candidatures officielles. Pour se figurer qu'il en pût être autrement, il faudrait méconnaître la nature humaine. Cependant la majorité prise en masse nous semble être entrée dans une voie progressive. On aurait pu craindre que la majorité, effarouchée par une franchise et une vigueur de parole auxquelles elle n'était point habituée, ne se hérissait contre l'opposition et ne se montrât intolérante envers la contradiction. Il n'en a point été ainsi. Non-seulement la majorité ne s'est point effrayée de la discussion, mais elle y a pris un goût manifeste. Toute assemblée a son point d'honneur, et c'est l'heureux privilège d'une assemblée française de ne pouvoir demeurer insensible au talent. Les orateurs nouveaux de l'opposition qui sont entrés dans le corps législatif lui ont apporté un lustre qui a refléchi sur ce corps tout entier. Leur renommée, l'illustration de leur carrière, le prestige d'une sorte de résurrection surprenante et d'une éloquence persistante et comme rajeunie ont élevé la chambre à ses propres yeux comme aux yeux du public. On pourrait dire que la place occupée par chaque député dans l'état en est devenue plus grande et plus haute. D'ailleurs le talent n'est point un don égoïste

et solitaire; il est fécond, il se communique, il est contagieux. Le voisinage, le contact, le choc, ont porté bonheur à plusieurs membres de la majorité. Il y avait sur ces bancs des hommes de mérite, laborieux, modestes, à qui il ne manquait que le stimulant de l'émulation ou l'encouragement et la récompense des regards du public. Ces hommes, on peut le dire, quoiqu'ils eussent passé déjà bien des années dans le corps législatif, n'ont été mis véritablement en valeur et en lumière que cette année. C'est un capital enfoui qui a été rendu à la circulation. La majorité a donc pris d'autant plus de goût aux débats publics qu'elle s'est aperçue que plusieurs des siens y pouvaient tenir leur rang. Nous n'avons pas besoin de citer des noms. Cette première rencontre de la majorité issue des candidatures officielles et de l'opposition libérale ne s'est donc point trop mal passée, et nous avons le droit d'en tirer bon augure.

« Cette affaire des principautés, venant se joindre à la question danoise, est comme un avertissement réitéré adressé à notre politique pour lui rappeler l'importance de l'alliance anglaise. Si un cas urgent se présente et si cette alliance nous fait défaut, nous aurons à souffrir dans la part que nous avons prise à l'union des principautés et dans l'intérêt que nous devons porter aux destinées de la Roumanie. La solution de la question danoise par la division du Sleswig sera un rude déboire pour l'opinion publique anglaise, et nous désirons qu'elle ne nous prouve point en Orient ou ailleurs qu'elle nous en veut de n'avoir pas écarté d'elle cette humiliation. Nous sommes curieux de voir comment s'y prendra lord Palmerston pour justifier devant la chambre des communes le partage du Sleswig. Le vieux lord, après une assez longue attaque de goutte, a fait sa rentrée dans la chambre en toilette de printemps aux applaudissements de ses collègues. Il a montré, en parlant des affaires de Chine, qu'il n'a rien perdu de la verdeur de son esprit. Son absence a cependant porté un sérieux dommage au cabinet qu'il dirige. Le voyant malade, on a pensé à son grand âge, et, parmi ses collègues et au sein du parti libéral, on s'est mis à songer à l'avenir. Qu'arriverait-il, si lord Palmerston venait à cesser d'être le chef du cabinet? L'union des whigs et des radicaux, qui forme la majorité actuelle, subsisterait-elle? A qui, dans le parti libéral, donnerait-on la place de premier ministre? On devisait ainsi sur l'avenir; les prudents parlaient d'un replâtrage, de la possibilité de marcher quelque temps encore en investissant lord Clarendon des fonctions de *premier*, lorsque M. Gladstone, d'un coup d'aile, a mis en poussière les combinaisons verrouillées dont s'entretenaient les vieux whigs, et a pris une position indépendante et hautaine qui semble devoir changer prochainement dans le parlement anglais les relations des partis. A propos d'une motion de réforme électorale présentée par M. Baines, M. Gladstone, à l'improviste, dans un discours véhément, a pris en main la cause d'un abaissement radical du cens. Ce qui a le plus blessé l'instinct conservateur anglais dans cette échappée de M. Gladstone, c'est que le grand orateur a traité la question électorale non à l'anglaise, en balançant des chiffres et en faisant des cotes mal taillées, mais à la française, en mettant en avant des principes et un dogmatisme absolu. Dans le monde qui fait et soutient les cabinets, M. Gladstone, par cet élan démocratique, a compromis ses chances futures: il n'est plus pour les vieux whigs qu'un objet d'animadversion, et il n'est plus que le premier et le plus grand des radicaux. Aussi bien M. Gladstone n'a-t-il voulu peut-être donner à entendre aux whigs exclusifs qu'avec un talent qui a fait la fortune et l'éclat du présent ministère il ne lui convient point, si lord Palmerston faisait défaut, de se soumettre à la direction d'une médiocrité aristocratique. Cette nouvelle attitude de M. Gladstone avancera peut-être la chute du cabinet et le retour des tories au pouvoir; elle montre en effet que l'union des whigs et des radicaux n'est plus durable et rapprochera du parti tory un certain nombre de membres de l'aristocratie whig. Le manifeste du chancelier de l'échiquier donnera aussi une physionomie animée à la campagne qui va commencer pour les élections générales, qui auront lieu l'année prochaine.

Notre session du parlement tire aussi à sa fin et elle va se terminer dans des circonstances plus émouvantes encore que celles qui avaient présidé à son ouverture. Le ministère du 30 mars a reçu, le 14 juin, par 60 voix contre 58 un vote de censure qui a entraîné une nouvelle crise ministérielle, laquelle a pris de suite les proportions beaucoup plus grandes d'une transformation constitutionnelle.

Les ministres ayant été informés que M. Brown n'aurait aucune objection à négocier avec eux et à leur donner son appui, s'ils voulaient de leur côté délibérer avec lui sur les mesures à prendre pour sortir de l'impasse où la question de la représentation basée sur la population avait mis les deux majorités sectionnelles de la chambre, des négociations furent entamées dans ce sens. Pendant plusieurs jours les chambres s'ajournèrent sur l'assurance donnée par les ministres du progrès que faisaient ces négociations. Enfin, le 22 de juin, M. McDonald et M. Cartier ont lu à l'assemblée législative un memorandum qui peut se résumer comme suit. 1o. Il y a coalition entre les partis conservateurs du Haut et du Bas-Canada et le parti haut canadien représenté par M. Brown. 2o. Après la session, trois portefeuilles seront mis à la disposition de M. Brown qui a consenti à en prendre un lui-même. 3o. Une commission sera constituée pour préparer un projet d'union fédérale de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et à défaut de cette union, une fédération des deux Canadas. De plus, dans un des deux corps de la législature fédérale la représentation sera basée sur la population.

Quelques semaines avant ces graves événements, la tombe se fermait sur un ancien ministre, homme aimable et personnellement estimé de

tous les partis. L'honorable François Lémieux était né à la Pointe-Lévis en 1811. Il fit ses études au séminaire de Québec et embrassa la carrière du droit. En 1847, il fut élu député du comté de Dorchester qu'il représenta jusqu'en 1854. Il représenta le comté de Lévis de 1854 à 1861. En 1862, il fut élu à l'unanimité membre du Conseil législatif pour la division LaDurantaye.

Il fut, en 1855, commissaire des travaux publics dans le ministère McNab-Taché, charge qu'il garda jusqu'à la formation du ministère McDonald-Curtier. Il fit partie du ministère Brown-Dorion, et, en 1861, il perdit son élection contre M. Blanchet. Ses funérailles, qui eurent lieu le 19 mai, réunirent une foule immense dans la nouvelle ville de Lévis dont il pouvait être considéré comme un des principaux fondateurs. M. Lémieux était âgé de 53 ans.

Les dernières nouvelles d'Europe nous annoncent la mort du grand compositeur Meyerbeer, dont nous parlerons plus longuement dans notre prochain bulletin des beaux-arts, et celles du maréchal Pélissier, duc de Malakoff et gouverneur de l'Algérie, de M. Carrière, longtemps supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, et celle du poète boulangier de Nîmes, Reboul.

Amable Jean Jacques Pélissier naquit le 6 novembre 1791 à Narbonne, Seine Inférieure. Comme la plupart des généraux français, il appartenait à une famille d'honnêtes cultivateurs. Elève de l'école spéciale de St. Cyr, il était, en 1815, sous-lieutenant d'artillerie dans la garde royale. Il se distingua et acquit plusieurs grades dans la campagne d'Espagne, en 1823. Il en fut de même pour la campagne de Morée et l'expédition d'Alger; il fut employé en 1832 au dépôt de la guerre, puis, de 1834 à 1837, à la place de Paris comme aide de camp du général Reille.

Envoyé en Algérie au mois de novembre 1839 avec le grade de lieutenant-colonel, Pélissier dirigea l'état-major de la province d'Oran pendant trois années. Il de int colonel en 1843, commanda l'aile gauche de l'armée à la bataille d'Isly, et, en 1845, fut la cause de beaucoup d'attaques dans la presse anglaise pour avoir fait périr 566 Arabes réfugiés dans les grottes d'Ouled-Rah, en les asphyxiant au moyen d'un grand feu de fascines qu'il alluma à l'entrée de ce lieu de refuge. La France elle-même s'en fit, et le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, blâma cet acte; mais de son côté le maréchal Bugeaud prit sur lui toute la responsabilité, déclarant que Pélissier n'avait agi que par ses ordres. Ces circonstances n'eurent point eu de dernier d'obtenir plusieurs promotions. En 1850, il devint gouverneur par intérim, et, en 1851, il fut chargé d'organiser la première expédition de la Kabylie.

Tous nos lecteurs savent quelle part il prit à la guerre de Crimée. Appelé à l'armée d'Orient en janvier 1855, il ne tarda pas à obtenir le commandement supérieur que lui abandonna le général Canrobert. Il se couvrit de gloire le 8 septembre en emportant d'assaut Malakoff et par là même Sébastopol. Le titre de maréchal et une dotation de 100-000 francs, votée par le corps législatif, furent la récompense de cet exploit. Le maréchal fut nommé ambassadeur à Londres en 1858 et joua aussi un grand rôle dans la dernière campagne d'Italie. Enfin le gouvernement général de l'Algérie lui étant échu comme dernier témoignage de l'estime du souverain et de la nation, il a pu acquiescer la triste conviction que, malgré tout le sang et tout l'or qu'elle coûte à la France, l'Algérie serait toujours sujette à des soulèvements et à des rébellions partielles. Il est mort au moment où une nouvelle guerre venait de commencer dans une de ses provinces.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Décédé à Québec, le 25 de mai dernier, M. Charles David Têtu, muni d'un diplôme d'académie de l'École Normale Laval, âgé de 23 ans. Il a enseigné un an avec succès à St. Paschal, mais une maladie de foie l'a forcé de renoncer à cette carrière. Il était entré depuis quelques jours à l'École Militaire, lorsque sa maladie, compliquée d'une inflammation du cerveau, l'a enlevé à sa famille et à ses amis. Il était fils de M. Gabriel Têtu, de St. Thomas.—*Prez-jour lui*—(Communiqué.)

—Le 15 du mois dernier, les élèves de l'École Normale Laval ont célébré, par une soirée littéraire et musicale, le septième anniversaire de l'inauguration de cette institution. S. G. Mgr. l'évêque de Tloa, plusieurs prêtres, des juges et des membres du parlement faisaient partie de l'auditoire. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Ferland, élève, et l'autre par M. Thibault, professeur; sur l'histoire de l'instruction publique en Canada, Mgr. l'évêque de Tloa a daigné féliciter les élèves sur leurs succès.

—L'Association littéraire des élèves-institutrices de l'École Normale McGill a eu dernièrement sa séance publique annuelle. Notre prochain journal anglais contiendra quelques-unes des poésies et quelques-uns des essais qui ont été lus devant un auditoire nombreux et sympathique.

—On nous communique la pièce de vers suivante lue à Mgr. Darbois, archevêque de Paris, par le jeune Douglas C. A. Reid, vétéran de rhétorique, ancien élève du lycée Napoléon, le jeudi 21 avril 1864, jour de la première communion au lycée Louis-le-Grand.

Quando nos aliquid meriti deponere luctus (1)
Religio jubet, ut festa te, sancte Sacerdos,
Voce saluemus, quando pia gaudia vincunt,
Nos tibi gymnasia seniores pauce loquuntur,
Nam versus lingua tibi balbutio latina
Sudet musa memor, timidasque exolvere grates.
Non tamen hæc forsam me munia tanta decebant,
Discipulum Lutheri, Scotorum e gentibus ortum.
Pontificem verum ingenua, virtute vigentem
Concelebrare omnes cultu gestimus eodem.
Grata igitur te voce, Pater venerande, saluto,
Qui parvis hodie non dedignaris alumnis
Ipse viam ad Christum, veramque ostendere vitam!
Accipias, precor, unanimes me interrete grates,
Fusaque sincero saltem de pectore vota
O longos vitam postis vigilare per annos,
Pastor amate, gregi, nostro arridere labari,
Divinamque tuis clemens dil'indere amorem!
Atque utinam videant te memix nostra quotannis
Dona eadem semper, solemnia sacra ferentem!

A. S. Exc. E. Duruy, Ministre de l'Instruction publique.

Tu quoque, tu, Præses, cujus sub numine, pubeæ
Gallicæ gymnasiu doctas formatur ad artes,
Quem cuncti celebrant, quoque aspirantibus læcis
Multa reamscuntur bona qua cecidere, eudantque
Que bono viso prius; tu nostras accipe grates,
Accipe presentes animos, dilecte magister!
(Nam te præca jurant etiamnum nomina, et ipsum
Discipulum meminisce juvat, quem nuper amabas).
Si quid roster amor, sinceræque vota valebant,
Sæpe redux nostræ referes tu gaudia sædi.

Recue de l'Instruction publique de Paris.

BULLETIN DES LETTRES.

—La bibliothèque de feu Sir L. H. LaFontaine a été vendue à l'encan, le 18 de mai et les jours suivants. La vente a duré six jours et a produit \$5232. Cette magnifique collection se composait de plus de 4500 volumes. Les livres sur l'Amérique ont rapporté des prix assez élevés; nous donnons une liste des plus rares, avec les noms des acquéreurs et le prix de chaque volume. *Gazette de Québec* de 1764 à 1863, relié en 46 vol. bibliothèque du Parlement, \$8 le volume. *Mineræ* 1826 à 1837, 10 vol. \$2, idem. *Indicator*, 1832 à 1837, 4 vol. \$2, idem. *Le Canadien*, de 1806 à 1810, 1 vol. M. Dostaler, \$2.25. *Abstract of the Custom of Paris and of the Law, &c.*, by a Committee of Canadian Gentlemen. 1 vol. folio, Bibliothèque du département de l'Instruction publique, \$5. Mazères, A Collection of Commissions, &c., M. de Bellefeuille, \$10. Mazères, Mémoire en réponse à M. Cugnet, M. Cherrier, \$12. Mazères, Quebec papers, M. George Baby, \$2. *Additional Quebec papers*, Juge Berthelot, \$1. Un autre exemplaire, M. de Bellefeuille, \$4. Cugnet, des Fiefs, Dr. O'Callaghan, \$5. *Mélanges politiques, littéraires, judiciaires et historiques sur le Canada*, 21 vol., M. l'abbé Verreau, \$5.25. *Mélanges ecclésiastiques, politiques, littéraires et autres sur le Canada*, 14 vol., M. l'abbé Verreau, \$4.50, (ces deux précieuses collections de brochures canadiennes sont accompagnées de nombreuses notes manuscrites de M. LaFontaine.) *Journal of Charles Carroll during his visit to Canada in 1776*, M. Cherrier, \$6.25. *Jean de Laet, histoire du Nouveau Monde*, M. l'abbé Sasseville, \$9. *Audubon, Birds of America*, 7 in-4o., *Séminaire de Montréal*, \$9. *Quadrupèdes*, 4 vol. idem, \$9. *Sansou, l'Amérique*, Département de l'Instruction publique, \$2.25. *Lafitau, Mémoire sur la plante du gin-seng*, édition originale, Dr. O'Callaghan, \$10. *Marius, Traité du castor et de ses propriétés*, département de l'Instruction publique, \$2.70. *Lafitau, Mœurs des sauvages*, 4 vol., Juge Berthelot, \$1. *Lescarbot, Histoire de la Nouvelle-France*, Juge Berthelot, \$10. *Denys, Description géographique des côtes de l'Amérique*, 2 vol., Dr. O'Callaghan, \$5.75. *Etat de l'Eglise du Canada*, par Mgr. de St. Vallier, 1698, édition originale, Université Laval, \$3. *La clercq, Relation de la Gaspésie*, M. Bellemare, \$4.25. *Tonty, Découvertes dans l'Amérique*, M. l'abbé Verreau, \$7. *Joutel et Michel, Dernier voyage de LaSalle*, Bibliothèque du Parlement. *Lahontan, Mémoires et voyages*, 2 vol. M. Baby, \$2.25. *Charlevoix, Histoire de la Nouvelle France*, 3 vol. in-8o. M. Bellemare, \$16. *Du Calvet, Appel, la justice de l'Etat*, M. Cherrier, \$1.50. *Bacqueville de la Potherie, histoire de l'Amérique*, 4 vol., M. Baby 2.25. *Hennepin, Découverte en Amérique*, M. Baby, \$2.25. *Hennepin, Description de la Louisiane*, M. Bellemare, \$2.50. *Bergeron, Les voyages fameux du sieur Vincent Leblanc, mercantiliste*, département de l'Instruction publique, \$2.25. *Theller, Canada in 1837 and 1838*, 2 vol., M. Chauveau, \$1.50.

(1) Allusion à la mort récente de M. l'abbé Barbier, premier aumônier du lycée.

Typographie d'Éusèbe Sénécal, 4, Rue St. Vincent, Montréal.